

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2013
2014

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION

La présente publication a été rédigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Coordination

Carole Laurin, Direction des communications,
avec la collaboration de la Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique

Révision linguistique

Marie-Andrée L'Allier

Conception graphique

Direction des communications

Impression

Imprimeries Transcontinental inc.

Édition

Direction des communications

Le présent document a été publié en version papier en quantité limitée. Seule la version électronique, qui se trouve dans le site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, est maintenant accessible : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-71231-2 (imprimé)
ISBN 978-2-550-71232-9 (PDF)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2014**

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 contenant 100 % de fibres postconsommation.



100 %



LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je dépose le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document rend compte des résultats obtenus en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2011-2014 et du Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015 du Ministère.

Toutes les actions et réalisations présentées dans ce rapport témoignent des efforts consentis par le Ministère et son personnel non seulement afin d'accomplir sa mission, mais également pour contribuer à relever les défis du secteur bioalimentaire, du Ministère ainsi que du gouvernement du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



Pierre Paradis
Québec, septembre 2014

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Pierre Paradis

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2014. Ce rapport a été réalisé conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique et rend compte des résultats obtenus en fonction des engagements du Ministère.

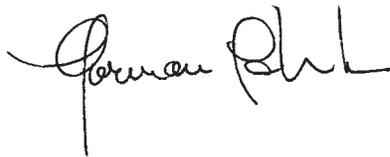
Il témoigne des efforts importants déployés par le Ministère afin d'atteindre les objectifs et les engagements liés au Plan stratégique 2011-2014 et au Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015 du Ministère, de même qu'à sa déclaration de services aux citoyens. Il permet aussi d'apprécier les actions entreprises afin d'utiliser, de façon optimale, les ressources allouées.

Le présent document contient une déclaration de la direction du Ministère relativement à la fiabilité des données qui y sont présentées. La validation de l'information a été effectuée par la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère, dont la compétence, l'engagement et le professionnalisme sont essentiels à l'atteinte des résultats et des objectifs ministériels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



Norman Johnston

Québec, septembre 2014

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour l'appuyer, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, les résultats et les explications présentés dans ce rapport et lui a remis un compte rendu favorable à cet égard.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION,

• **Norman Johnston**
Sous-ministre

• **Fernand Archambault**
Sous-ministre adjoint au développement régional et au développement durable

• **Madeleine Fortin**
Sous-ministre adjointe à la santé animale et à l'inspection des aliments

• **Abdoul Aziz Niang**
Sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

• **Christian Dubois**
Sous-ministre associé à la formation bioalimentaire

• **Bernard Verret**
Sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires

• **Manon Boucher**
Sous-ministre adjointe à la transformation alimentaire et aux marchés

• **Daniel Roy**
Directeur général des services à la gestion

Québec, septembre 2014

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Norman Johnston

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous aviez confié, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne (DEPVI) a examiné les résultats et les explications afférentes contenus dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Ministère.

Nos travaux de validation ont été conduits conformément aux normes d'examen généralement reconnues et ils ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation ou à évaluer le contrôle interne. En ce sens, ils ne constituent pas une vérification.

La DEPVI a également participé aux travaux du comité de lecture du Rapport annuel de gestion 2013-2014. Les travaux de ce comité ont porté sur la pertinence et la cohérence des informations présentées au rapport.

Au terme de notre mandat et en fonction de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,



Simon Côté
Québec, 25 juillet 2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	11
Présentation du ministère	13
Contexte	14
> Mission	14
> Clientèle	14
> Champs d'activité	15
> Organisation administrative	16
L'année en bref	19
Faits saillants	20
Performance du secteur bioalimentaire en 2013	23
Résultats 2013-2014 Plan stratégique 2011-2014	33
Sommaire des résultats 2013-2014	35
Premier enjeu : Des aliments du Québec au goût des consommateurs	46
Deuxième enjeu : Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère	58
Troisième enjeu : Un développement en harmonie avec les attentes de la société	72
Quatrième enjeu : Une organisation performante	82
Résultats 2013-2014 Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015	91
Sommaire des résultats 2013-2014	93
Description des résultats	102
Objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui ne sont pas directement couverts par le plan ministériel	125
Utilisation des ressources et exigences législatives et gouvernementales	129
Utilisation des ressources	131
> Ressources financières	131
> Ressources humaines	133
> Ressources informationnelles	137
Exigences législatives et gouvernementales	140
ANNEXES	151
Lois administrées	152
Pour nous joindre	153
Organigramme	154

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
ARQ	Association des restaurateurs du Québec
ARTV	Appellations réservées et termes valorisants
ATQ	Agri-Traçabilité Québec
BCDD	Bureau de coordination du développement durable
CCTT	Centres collégiaux de transfert de technologie
CDBQ	Centre de développement bioalimentaire du Québec
CEROM	Centre de recherche sur les grains
CIDD	Comité interministériel de développement durable
CIEL	Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
DGSAIA	Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments
ETC	Équivalent temps complet
FADQ	La Financière agricole du Québec
GES	Gaz à effet de serre
HACCP	<i>Hazard Analysis and Critical Control Point</i>
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MERINOV	Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec
MDDE	Ministère du Développement durable et de l'environnement
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte aux changements climatiques
MFEQ	Ministère des Finances et de l'Économie
MRC	Municipalité régionale de comté
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PACC	Plan d'action sur les changements climatiques
PAMDD	Plan d'action ministériel de développement durable
PCTFA	Programme de crédit de taxes foncières agricoles
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PELI	Pôle d'excellence en lutte intégrée
PES	Prestation électronique des services
PSSSD	Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
SPA	Société protectrice des animaux
SPCA	Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux
SPQA	Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture
STRADDAQ	Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec
TACEP	Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé
TACOM	Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux



INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (que nous désignerons désormais dans ce document par son acronyme, MAPAQ, ou par la forme abrégée « le Ministère ») couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique. Il présente un portrait des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2013-2014 et donne aux parlementaires ainsi qu'aux Québécoises et Québécois des renseignements concernant la performance du MAPAQ et l'atteinte de ses objectifs.

Le Rapport annuel de gestion 2013-2014 se divise en six grandes sections :

- la première partie est une présentation du Ministère;
- la deuxième section, intitulée « L'année en bref », fait un survol des faits saillants de la dernière année et résume la performance du secteur bioalimentaire;
- la section suivante présente les résultats de l'année 2013-2014 relativement aux enjeux définis dans le Plan stratégique 2011-2014 du Ministère, ce qui inclut non seulement le bilan des résultats, mais également les détails entourant le suivi des indicateurs;
- la quatrième partie se rapporte au Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2015 du Ministère et expose les résultats obtenus pour l'année 2013-2014;
- la cinquième section fait état de l'utilisation des ressources du Ministère (ressources humaines, financières et informationnelles);
- la sixième partie du rapport rend compte des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Le Rapport annuel comprend par ailleurs en annexe la liste des lois dont l'administration est confiée en tout ou en partie au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les coordonnées du Ministère ainsi que l'organigramme en vigueur au 31 mars 2014.



PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

CONTEXTE

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce qui englobe les activités reliées à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture commerciales (en eau salée et en eau douce), à la transformation des aliments et des boissons, à la commercialisation des aliments (distribution en gros et au détail) ainsi que les services alimentaires destinés aux réseaux de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions. Le Ministère contribue aussi à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire. De plus, il veille à former et à rendre disponibles des ressources humaines compétentes pour appuyer le développement des entreprises du secteur bioalimentaire.

Pour ce faire, le Ministère peut compter sur le savoir-faire et les connaissances de quelque 1 800 employés qui sont issus de disciplines variées. La majorité d'entre eux travaillent au cœur même des 17 régions administratives du Québec.

Mission

La mission confiée au Ministère est définie dans les termes suivants : « Appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise. »

Cette mission traduit l'engagement ferme du MAPAQ en faveur d'une offre de produits québécois, reconnus ici comme ailleurs pour leur qualité. Mettre à l'avant-plan les produits alimentaires, c'est également reconnaître la satisfaction du consommateur comme le principal levier de développement du secteur.

Le secteur bioalimentaire contribue grandement à l'économie québécoise et à la vitalité des régions. En visant l'essor de ce secteur, cette mission confirme le rôle du Ministère dans la mise en place d'un environnement d'affaires propice au développement du potentiel bioalimentaire du Québec, dont la mise en valeur du territoire agricole et des ressources marines.

La mission du MAPAQ s'inscrit en outre dans une perspective de développement durable, puisqu'elle répond à la fois aux enjeux économiques du secteur et aux attentes de la société québécoise à l'égard notamment de la santé, de la protection de l'environnement, des rapports harmonieux avec les divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire et du développement des régions. La recherche continue d'un tel équilibre conduit au mieux-être individuel et collectif de la population québécoise.

Clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- consommateurs;
- producteurs agricoles;
- pêcheurs et aquaculteurs;
- transformateurs alimentaires;
- distributeurs, grossistes et détaillants en alimentation;
- restaurateurs et manipulateurs d'aliments;
- fournisseurs de services à la production;
- étudiants du domaine bioalimentaire.

Champs d'activité

Pour remplir sa mission, le Ministère élabore et met en œuvre des politiques et des programmes pour soutenir le développement du secteur bioalimentaire. Son intervention peut prendre de multiples formes :

Soutien professionnel

- services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire;
- accompagnement de la relève;
- appui des agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire;
- transfert technologique et aide à l'innovation;
- formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire;
- soutien au développement des marchés internes et externes;
- accompagnement destiné au développement sectoriel;
- promotion de la sécurité des aliments et de la santé et du bien-être animal;
- veille économique et commerciale;
- relations fédérales-provinciales et commerciales.

Encadrement réglementaire

- contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires;
- gestion des permis accordés aux établissements alimentaires et aquacoles;
- mise en œuvre de moyens pour permettre la traçabilité des animaux et des aliments;
- instauration de mesures pour assurer la santé et le bien-être des animaux, et protection phytosanitaire des cultures;
- enregistrement des entreprises agricoles;
- gestion des permis de transformation des produits marins;
- contrôle des appellations réservées et des termes valorisants;
- orientation des lois, dont la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Appui financier

- aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de pêche et de transformation alimentaire;
- aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité;
- aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement;
- soutien à la relève;
- appui à la recherche et à l'innovation;
- aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional;
- appui au développement des marchés;
- soutien à la promotion des produits québécois;
- aide à l'amélioration de la santé animale;
- soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments;
- crédit de taxes foncières agricoles;
- orientation des politiques de gestion des risques (assurances et financement) et du soutien à la relève agricole.

Organisation administrative

Pour réaliser les différents volets de sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- sous-ministériat à la formation bioalimentaire;
- sous-ministériat au développement régional et au développement durable;
- sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments;
- sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés;
- sous-ministériat aux politiques agroalimentaires;
- direction générale des services à la gestion.

Quatre organismes sont aussi placés sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaa.qouv.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.qouv.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.qouv.qc.ca).

Pour plus d'information, consultez l'organigramme du MAPAQ, qui se trouve en annexe.



L'ANNÉE EN BREF

FAITS SAILLANTS

Campagne de promotion de l'utilisation judicieuse des antibiotiques

Le Ministère a poursuivi ses interventions à propos de la coordination des travaux de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, en collaboration avec les partenaires. Le lancement, le 16 octobre 2013, de la campagne d'information « Les antibiotiques : en faire bon usage, c'est sage! » s'inscrit dans ce courant. Lancée officiellement à l'occasion de la troisième assemblée annuelle des partenaires, cette campagne veut sensibiliser les propriétaires d'animaux d'élevage, de loisir et de compagnie à l'importance d'utiliser de façon judicieuse les antibiotiques. Les partenaires ont été invités à utiliser les outils de promotion élaborés dans cette intention.

Règlement obligeant la déclaration des cas de diarrhée épidémique porcine

À l'hiver 2014, le Ministère adoptait un règlement visant à obliger les directeurs de laboratoires à déclarer tout résultat d'analyse indiquant la présence du virus de la diarrhée épidémique porcine au Québec. Entré en vigueur le 20 février 2014, le règlement agit en complémentarité avec l'ensemble des actions de surveillance, de prévention et de contrôle mises en œuvre par le Ministère et l'industrie afin de limiter la propagation de la maladie au Québec. Bien que la diarrhée épidémique porcine ne représente pas de risque pour la santé humaine, elle peut occasionner un taux de mortalité important au sein des élevages qui sont affectés et nuire considérablement à la vitalité économique de cette industrie.

L'Institut de technologie agroalimentaire suit le courant biologique

Déjà certifiée biologique en matière de grains, fourrages, animaux et lait, l'Unité de production laitière biologique du campus de La Pocatière met en marché le lait biologique produit par sa trentaine de vaches, et ce, depuis l'hiver 2013-2014. Ainsi, ce lait est utilisé pour la transformation alimentaire des produits biologiques vendus partout au Québec.

De plus, le génotypage¹ complet du troupeau composé de races Jersey et Canadienne, joyaux du patrimoine québécois, est en cours, ce qui fait de lui l'un des rares troupeaux québécois, même canadien, à être génotypé.

Des forums sectoriels pour améliorer la performance et la compétitivité

L'horticulture ornementale, l'horticulture fruitière et maraîchère, l'industrie du porc et les bovins ont fait l'objet de forums sectoriels au cours de la dernière année. Ces rencontres organisées par le Ministère ont permis d'élaborer, avec l'industrie, des plans d'action concertés visant à améliorer la performance et la compétitivité des secteurs ciblés.

Le Forum sur l'horticulture ornementale s'est particulièrement distingué : outre les participants du MAPAQ, il a réuni des représentants de neuf ministères, de La Financière agricole du Québec, de l'Université Laval, d'Ouranos ainsi que de la Fondation de l'entrepreneurship. Cette convergence des forces s'imposait, car l'horticulture ornementale cherche à se positionner comme un fournisseur de solutions vertes qui pourrait contribuer au développement durable et à l'adaptation des villes et villages aux changements climatiques.

Groupe de travail sur la sécurité du revenu

En mai 2013, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a mis sur pied un groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec. Ce groupe est composé de représentants de l'Union des producteurs agricoles, de Solidarité rurale du Québec, de La Financière agricole du Québec, du MAPAQ et d'un expert externe. À la lumière de principes de base, il a pour mandat de faire des recommandations concernant l'adaptation des outils de gestion des risques agricoles qui sont offerts aux productrices et producteurs agricoles du Québec.

¹ Génotypage : Détermination de la structure génétique d'un organisme.

Un rapport d'étape a été réalisé en mars 2014. Il a fait l'objet d'un consensus sur les principaux constats et enjeux relevés par les membres au sujet des interventions gouvernementales en sécurité du revenu. Ce document constitue un préalable pour la définition de propositions d'actions qui seront intégrées dans la version définitive du rapport pour la période 2014-2015.

Politique de souveraineté alimentaire

C'est le 16 mai 2013 qu'était dévoilée la Politique de souveraineté alimentaire du Québec. Ce document d'orientation définit le cadre d'intervention du gouvernement du Québec afin de répondre aux besoins du secteur bioalimentaire. Poursuivant trois grands objectifs et s'articulant autour de quatre axes, la Politique expose les principaux enjeux du secteur, en plus de proposer plusieurs pistes d'action à privilégier.

Un forum d'échanges, la Table de concertation des partenaires du bioalimentaire québécois, a été mis en place afin d'associer les acteurs du milieu à la mise en œuvre de la Politique. La Table a réuni les dirigeants des principales organisations du secteur bioalimentaire et des partenaires intéressés (Solidarité rurale, Équiterre, Québec en forme, et autres). Deux rencontres ont eu lieu; la première s'est tenue en mai et la deuxième, au moment où le plan de mise en œuvre pour la première année a été présenté, en octobre. Celles-ci ont aussi été l'occasion de discuter de certains enjeux et sujets d'actualité.

Développer notre industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales

La contribution du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales à l'industrie bioalimentaire est significative, notamment sur le plan régional. C'est pourquoi le Ministère a lancé, le 26 avril 2013, le Plan d'action 2013-2018 : Développer notre industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ce document est le résultat de discussions et de travaux qui ont émané de la Table ronde sur les pêches et l'aquaculture commerciales, rencontre qui s'est tenue à Québec le 18 décembre 2012.

Le plan d'action ministériel comporte trois priorités : la commercialisation et la mise en valeur des produits aquatiques du Québec; le développement, la compétitivité et la pérennité du secteur; l'occupation dynamique du territoire et le développement durable. Vingt-sept actions sont proposées en vue d'une meilleure viabilité économique de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, et pour que cette industrie puisse continuer à créer des emplois et à engendrer des retombées économiques dans les régions maritimes du Québec.

Renouvellement du programme Prime-Vert

Des efforts importants ont été investis cette année pour le renouvellement de Prime-Vert. Une consultation élargie du milieu, suivie de la formulation de constats issus de l'analyse du programme 2009-2013, a mené à l'élaboration d'un tout nouveau programme, mieux adapté aux besoins du milieu et aux préoccupations agroenvironnementales de l'heure.

Prime-Vert oriente maintenant le producteur vers une série d'interventions prioritaires en agro-environnement, principalement en champs, tout en favorisant l'approche collective par une bonification du taux d'aide financière. L'objectif poursuivi est de maximiser le succès des interventions en ce qui concerne les axes retenus, à savoir : l'amélioration de la qualité de l'eau, la conservation des sols, la réduction des pesticides et des risques pour la santé et l'environnement, ainsi que la conservation de la biodiversité.

De plus, le programme met davantage l'accent sur l'accompagnement et le suivi par les services-conseils lors de la réalisation, par les exploitations agricoles, des plans d'action en agroenvironnement. À cela s'ajoute une flexibilité accrue qui permettra de résoudre des problèmes agroenvironnementaux qui sont particuliers à une région ou qui touchent plusieurs régions administratives du MAPAQ.

Nouvelle mesure d'aide pour la mise en marché de proximité

Lancé en septembre 2013, le programme Proximité veut contribuer au développement d'un secteur agroalimentaire qui tire profit des occasions d'affaires qu'offre la mise en marché de proximité. Depuis, 58 projets se sont vu accorder une aide financière pour un total de plus de 1,2 million de dollars pour la durée du programme. Les projets acceptés jusqu'à maintenant sont de nature très diverse, démontrent un caractère innovant et sont majoritairement à portée collective. À titre d'exemple, certains sont liés à la création de circuits agrotouristiques, à la consolidation de marchés publics et virtuels, au développement de liens d'affaires avec des détaillants et des restaurateurs régionaux. Cette nouvelle mesure s'inscrit dans la vision d'une agriculture de proximité contribuant à la vitalité des territoires. Ce qui favorise, entre autres, l'émergence d'une diversité de modèles, valorise les spécificités locales et régionales de même que ses différentes ressources, notamment patrimoniale et culinaire, contribuant ainsi à renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance au milieu.

Transformation alimentaire : une offre intégrée et des actions bonifiées

Le MAPAQ a entrepris en cours d'année une consolidation de sa collaboration avec d'autres institutions gouvernementales pour l'appui au secteur de la transformation alimentaire. Cette collaboration a notamment donné lieu à des rencontres avec les hauts dirigeants d'Investissement Québec, de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de La Financière agricole du Québec. Elle a également engendré d'autres activités visant à faire connaître davantage les produits financiers mis à la disposition des entreprises.

De plus, le Ministère a organisé une rencontre avec les chefs de file de la transformation alimentaire à laquelle a participé le ministre des Finances et de l'Économie. Ce fut l'occasion pour les entreprises de présenter les principaux enjeux de développement auxquels celles-ci doivent faire face, et le gouvernement a profité de la circonstance pour rappeler son engagement en qui a trait au développement économique de ce secteur. En plus de ces actions, le MAPAQ continue d'appuyer les petites et moyennes entreprises à l'aide de programmes d'aide financière, dont Levier et Innov'Action agroalimentaire, pour des projets de développement stratégique, de qualité des aliments et d'innovation.

Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel

Le MAPAQ a lancé le 18 décembre 2013 la Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel. Celle-ci a pour objectif de mettre en place des initiatives concrètes de manière à augmenter la place des aliments du Québec dans les établissements publics et privés de toutes les régions du Québec.

Pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie, des ententes de collaboration entre le MAPAQ et des organismes de concertation régionaux ont été signées. Par ces ententes, ces derniers se sont engagés à élaborer, d'ici le 31 décembre 2014, des plans d'action régionaux et, par la suite, à les mettre en œuvre. De plus, pour la première fois, le Ministère a signé trois ententes de collaboration avec des grands distributeurs. Celles-ci permettront notamment une meilleure identification des aliments québécois sur le marché institutionnel.

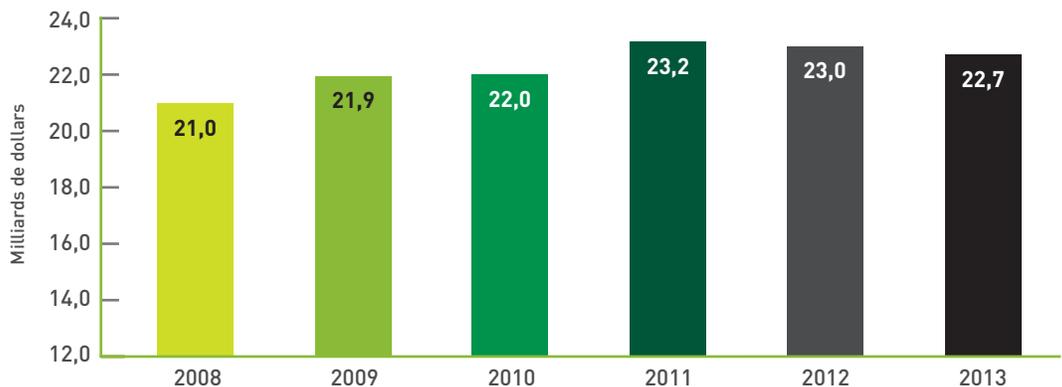
PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2013

Dans l'ensemble, le secteur bioalimentaire a maintenu les acquis des récentes années

À l'instar de ce qui s'est produit au cours des dernières années, les secteurs de la production agricole, des pêches et de la transformation bioalimentaire ont généralement maintenu ou amélioré leur chiffre d'affaires en 2013. Dans le cas des entreprises agricoles, les ventes ont de nouveau augmenté au Québec, et ce, de 2 %. Pour une quatrième année consécutive, elles ont ainsi connu un nouveau sommet, et ont atteint 7,8 milliards de dollars en 2013. Du côté des pêches, la valeur des débarquements en espèces maritimes a atteint 166 millions de dollars en 2013, ce qui correspond à une augmentation de 4 %. À cet égard, la croissance de la valeur des débarquements se chiffre à près de 40 % depuis 2010.

Pour leur part, les livraisons manufacturières de la transformation bioalimentaire s'estiment à 23 milliards de dollars en 2013, un niveau comparable à ceux qu'on a observés en 2012 et 2011. Rappelons qu'elles avaient connu une hausse de 10 % entre 2008 et 2011. Il est à noter que, contrairement à l'ensemble du secteur de la transformation au Québec, les livraisons manufacturières des transformateurs bioalimentaires étaient, en 2013, supérieures à leur niveau d'avant la récession de 2008-2009.

Livraisons manufacturières au Québec, transformation bioalimentaire²



Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 301-0006; MAPAQ, *Activité bioalimentaire au Québec en 2013, Bilan, perspectives et rétrospective des dix dernières années*.

Selon les estimations disponibles, le secteur des produits laitiers et celui des viandes ont totalisé des ventes de plus de 9 milliards de dollars en 2013, soit 40 % du chiffre d'affaires de la transformation bioalimentaire au Québec.

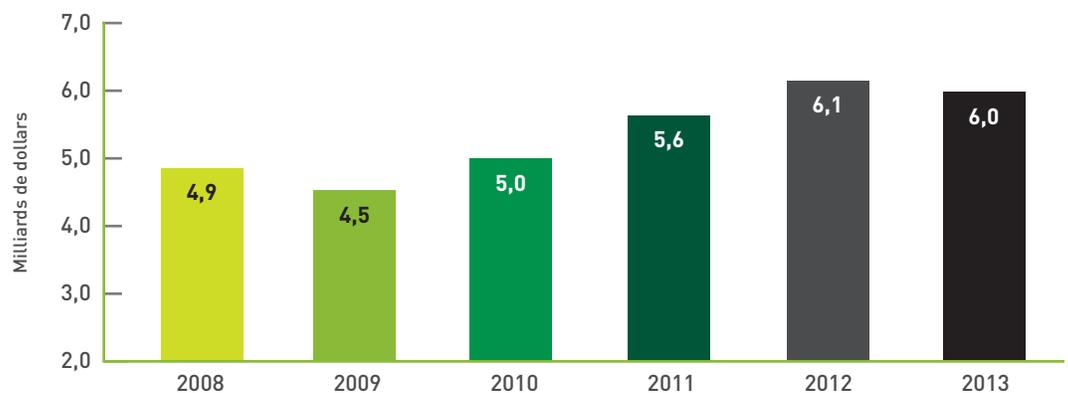
² Les données de 2011 et de 2012 ont été révisées depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2012-2013.

Les exportations se maintiennent à 6 milliards de dollars

Les exportateurs de produits bioalimentaires du Québec ont maintenu (ou presque) la valeur de leurs ventes internationales, malgré le ralentissement économique mondial qui s'est accentué en 2013. Atteignant le seuil de 6 milliards de dollars, les exportations ont affiché un léger recul de 169 millions par rapport à 2012. Ce repli est d'ailleurs principalement attribuable aux exportations d'oléagineux non transformés, dont la valeur est notamment sujette, entre autres choses, aux fluctuations des cours sur les marchés des denrées de base.

Pour la plupart des principaux produits bioalimentaires vendus sur les marchés internationaux, les exportateurs du Québec ont tiré leur épingle du jeu en 2013. Témoinant de leur popularité sur les marchés étrangers, la valeur des exportations internationales a augmenté de 17 % pour les produits du cacao, de 17 % pour les aliments préparés, de 14 % pour le sirop et le sucre d'érable, de 14 % pour les préparations à base de céréales et de farines et de 10 % pour les fruits, les légumes et leurs préparations. À noter aussi la performance des exportations de boissons, qui ont affiché une hausse de 49 % en 2013. Les produits énumérés ci-dessus comptent pour 40 % des exportations internationales bioalimentaires québécoises.

Exportations internationales bioalimentaires du Québec



Sources : Global Trade Atlas; compilation du MAPAQ.

C'est la viande porcine qui, de tous les produits bioalimentaires du Québec, occupe la tête d'affiche sur les marchés étrangers. En effet, elle représente 23 % des exportations internationales. Malgré quelques obstacles qui sont apparus sur certains marchés, les exportations québécoises de viande porcine ont atteint tout près de 1,4 milliard de dollars en 2013, soit 3 % de moins qu'en 2012. Les exportateurs ont également eu à composer avec la fermeture, en 2013, des frontières de la Russie aux importations de viande non certifiée exempte de ractopamine³. De plus, une dépréciation importante du yen a amoindri le pouvoir d'achat des consommateurs japonais, de sorte que la valeur des exportations porcines du Québec vers l'un de leurs principaux marchés a diminué en 2013. Par ailleurs, notons que les ventes internationales de porcs du Québec avaient connu des hausses totalisant près de 30 % au cours des deux années précédentes.

³ La ractopamine est un additif alimentaire autorisé au Canada et aux États-Unis. Depuis le début de 2013, la Russie n'autorise que les importations de viande de porcs n'ayant pas été alimentés avec cet additif. Les exportateurs de porcs qui satisfont à ce critère ont dû passer par un processus certifiant l'absence de cet additif dans la chaîne d'approvisionnement avant de pouvoir exporter de nouveau vers ce marché.

Dans l'ensemble, la valeur des exportations internationales bioalimentaires du Québec en 2013 a dépassé de 346 millions de dollars celle de ses importations internationales bioalimentaires. En d'autres termes, le Québec a affiché un excédent de sa balance commerciale sur le plan des échanges internationaux de produits bioalimentaires. Cette situation survient d'ailleurs d'année en année : on l'observe en effet en 2013 pour une huitième fois au cours des dix dernières années.

Le MAPAQ en action pour la promotion des produits bioalimentaires québécois à l'étranger

Le Ministère contribue à la promotion des produits bioalimentaires québécois sur les marchés internationaux. Il a soutenu des activités d'accueil d'acheteurs étrangers ayant donné lieu, en 2013-2014, à plus de 793 rencontres avec des exportateurs agroalimentaires québécois. Plus de 358 entreprises ont participé à des activités de développement des exportations en 2013-2014, tant au chapitre du maillage avec des acheteurs professionnels étrangers qu'en ce qui concerne les activités de promotion internationale et la formation des nouveaux exportateurs.

Du côté des produits marins et aquacoles, le Ministère a appuyé 49 participations d'entreprises à des activités de développement des

exportations en 2013-2014. Parmi celles-ci, mentionnons la présence d'entreprises à d'importants salons internationaux des produits de la mer tenus à Boston, en Europe et en Chine.

Le MAPAQ s'est d'ailleurs impliqué dans des opérations de promotion et de mise en valeur des produits bioalimentaires québécois auprès de grossistes, de médias spécialisés et du grand public sur des marchés internationaux. Ces activités de promotion contribuent à renforcer la présence des produits du Québec au sein de ses principaux marchés d'exportation, ainsi qu'à tirer profit des possibilités de croissance qu'offrent les nouveaux marchés en émergence.

Contribuer à faire connaître les produits bioalimentaires québécois sur les marchés extérieurs est primordial, car plus de la moitié des ventes du secteur ont lieu à l'extérieur du Québec, que ce soit ailleurs au Canada ou hors des frontières.

Le Québec, un marché tout aussi important à considérer

Au Québec, les efforts de promotion pour l'achat des produits d'ici sont également à considérer, compte tenu de la demande bioalimentaire qui atteint 38 milliards de dollars et étant donné que le secteur occupe une place importante dans toutes les régions du Québec. Ainsi, la campagne ministérielle de promotion «Aliments du Québec : toujours le bon choix!» sensibilise les consommateurs à la qualité et aux bienfaits des produits du Québec, accentue la demande pour ces produits et incite, par conséquent, les détaillants et les restaurateurs à étendre leur offre de produits québécois.

Le MAPAQ en action pour la promotion des produits bioalimentaires québécois au Québec

La campagne de promotion «Aliments du Québec : toujours le bon choix!» met en avant les logos «Aliments du Québec» et «Aliments préparés au Québec», qui bénéficient d'une notoriété atteignant 92 % des consommateurs. Le logo permet de guider ceux-ci vers les produits d'origine québécoise en facilitant leur identification. L'intervention du Ministère dans la promotion des produits d'ici comprend aussi des actions visant à favoriser la reconnaissance et la mise en valeur aussi bien des aliments québécois que des producteurs, des pêcheurs et des transformateurs du Québec. Le Ministère soutient également diverses activités de commercialisation permettant à plusieurs entreprises bioalimentaires de faire connaître leurs produits auprès de représentants du commerce de détail, de la restauration, de l'hôtellerie ainsi que des secteurs institutionnel et de la distribution. Cela comprend notamment la participation d'entreprises de transformation alimentaire à des salons organisés par d'importants distributeurs.

Par sa stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel, le MAPAQ veut aussi faciliter l'accès et la qualification des produits québécois à ce réseau. La Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel a déjà donné lieu à de premières démarches de collaboration en ce sens, et ce, à la grandeur du Québec.

Le Ministère a également soutenu cinq nouveaux projets visant l'obtention d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant leur spécificité.

Pour une troisième année, le MAPAQ a appuyé en 2013-2014 des associations de pêcheurs de homards de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans leur projet de traçabilité. Le système mis en place permet d'attester que les homards proviennent du Québec, contribuant ainsi à les promouvoir auprès des consommateurs. Le Ministère a de plus soutenu un projet d'écocertification proposé par des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine. Une telle certification est une façon de valoriser le produit, puisqu'elle atteste de sa conformité avec les politiques d'achats durables des acheteurs.

Ces efforts de promotion, ici comme à l'étranger, comptent parmi les facteurs favorisant le développement des activités reliées à la production primaire et à la transformation bioalimentaire au Québec. En outre, près de 70 % de la production agricole québécoise est achetée par le secteur de la transformation du Québec.

Une conjoncture agricole mouvementée mais généralement positive

Dans le domaine agricole, la conjoncture des marchés s'est caractérisée en 2013 par la réduction des troupeaux de bovins nord-américains, la vigueur de la demande américaine pour la viande de porc et les premiers dommages causés par la diarrhée épidémique porcine sur le cheptel américain. De plus, les rendements du maïs à l'hectare aux États-Unis ont répondu aux attentes, et ce, pour la première fois en quatre ans. Ces facteurs ont ainsi contribué, d'une part, à porter les prix de référence nord-américains à des sommets record dans le cas des secteurs d'élevage et, d'autre part, à mettre fin à la flambée du prix des grains. Cette dernière avait d'ailleurs connu son point culminant en 2012 lors de la pire sécheresse à survenir en 50 ans aux États-Unis.

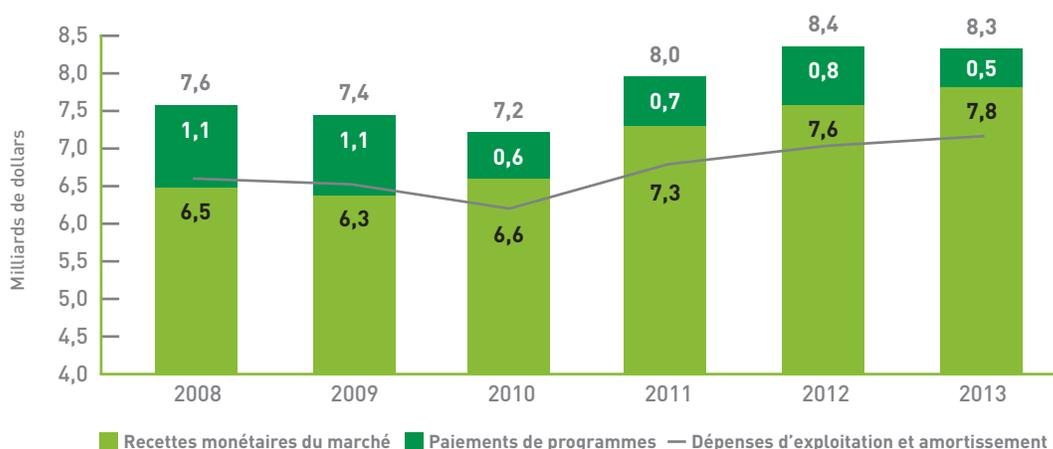
Ainsi, les éleveurs de porcs et de bovins au Québec ont vu le prix de vente de leurs animaux connaître ou égaler des sommets en 2013. Pour leur part, bien qu'ils aient affiché un repli à compter du milieu de 2013, les prix de vente des producteurs de grains et d'oléagineux n'en sont pas moins demeurés élevés sur une base historique.

Ce contexte a favorisé une croissance de 3 % des recettes monétaires tirées du marché dans les secteurs de productions animales en 2013 au Québec, pour totaliser 5,1 milliards de dollars. Du côté des productions végétales, la valeur des ventes des producteurs s'est accrue de 4 % pour atteindre 2,7 milliards de dollars. Globalement, toutes productions confondues, les recettes monétaires des producteurs agricoles du Québec ont augmenté de 3 % pour atteindre 7,8 milliards de dollars en 2013.

En comptant les paiements de programmes, d'un montant de 506 millions de dollars, les recettes monétaires totales se sont chiffrées à 8,3 milliards de dollars en 2013 au Québec, soit à peu près la même somme qu'en 2012.

Quant à elles, les dépenses d'exploitation se sont chiffrées à 6,4 milliards de dollars en 2013, en hausse de 2 %. Ce sont les dépenses qui se rapportent à la main-d'œuvre, aux versements d'intérêts et à l'achat d'animaux qui ont le plus contribué à cette augmentation. La fin de la flambée du prix des grains a pour sa part fourni un certain répit aux éleveurs, dont les dépenses au titre de l'alimentation animale avaient atteint un sommet en 2012. Dans l'ensemble, comme c'est le cas depuis 2010, les revenus que les producteurs agricoles ont tirés du marché ont de nouveau dépassé, en 2013, le total de leurs coûts d'exploitation et d'amortissement.

Recettes monétaires et dépenses agricoles au Québec⁴

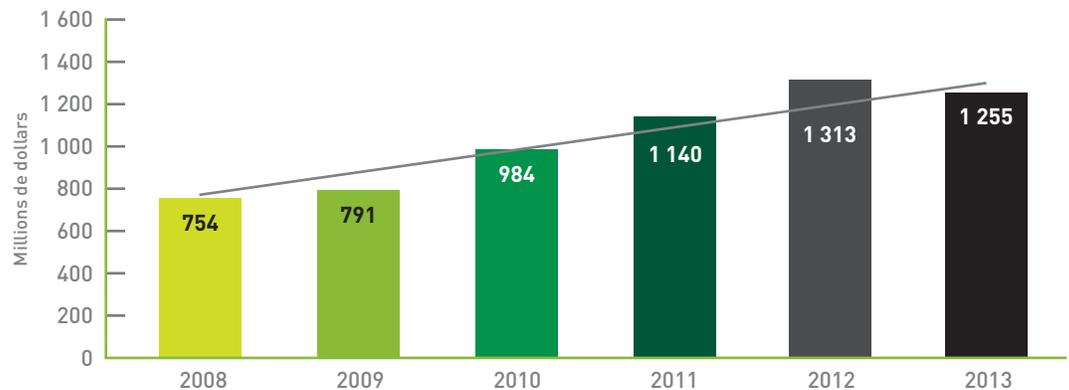


Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 002-0001 et 002-0005; compilation du MAPAQ.

Dans ces conditions, le revenu agricole net s'estime à près de 1,3 milliard de dollars en 2013 au Québec. Comme l'indique la figure suivante, il s'agit d'un niveau tout près de celui enregistré en 2012. C'est 258 millions de plus que la moyenne du revenu agricole net observé durant la période 2008-2012.

⁴ Les données de 2008 ont été révisées depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2012-2013.

Revenu agricole net au Québec⁵



Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 002-0009; Agriculture et Agroalimentaire Canada, février 2014 (prévision 2013); compilation du MAPAQ.

Des adaptations sont parfois nécessaires

Ces résultats globaux ne doivent pas faire oublier les défis qu'ont à surmonter nombre d'entreprises agricoles. Dans certains secteurs de production, le contexte d'affaires s'est amélioré en 2013, mais cela après des années où il a été moins favorable en raison de la croissance du coût des intrants, des flambées momentanées des coûts de l'alimentation animale, de l'apparition de maladies ainsi que de la remontée du dollar canadien vers la parité avec la devise américaine.

Mise en place par le MAPAQ en 2010, la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles intervient sous la forme d'un accompagnement, en offrant des services-conseils visant le redressement des entreprises les plus touchées, ainsi qu'un soutien financier à l'égard des investissements requis.

Plus de 362 nouvelles entreprises agricoles se sont engagées en 2013-2014 dans cette démarche d'accompagnement. Depuis son entrée en vigueur, la Stratégie est venue en aide à 1 946 entreprises agricoles au Québec. En améliorant leurs perspectives de viabilité, ces entreprises contribueront au développement des régions, au dynamisme des collectivités rurales et à la vigueur de la chaîne d'approvisionnement bioalimentaire.

Le MAPAQ en action pour la vitalité des régions

Certaines interventions favorisent la rentabilité des entreprises agricoles, notamment en soutenant certaines initiatives basées sur des projets multifonctionnels améliorant la qualité de vie des communautés rurales ainsi que des démarches susceptibles de mettre à profit des occasions d'affaires qu'offre la mise en marché de proximité.

Le Ministère a soutenu jusqu'à maintenant 286 entreprises par l'entremise du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, qui est en vigueur depuis trois ans. Ce programme pilote vise notamment

à rémunérer les entreprises agricoles pour l'adoption de pratiques dont les fonctions environnementales, sociales et économiques sont bénéfiques pour la communauté, mais dont les coûts ne sont pas rémunérés par le marché.

Le MAPAQ a aussi mis en place, en septembre 2013, le programme Proximité, en vue de soutenir le développement et la consolidation d'initiatives de mise en marché de proximité. Les producteurs agricoles et les transformateurs artisans pourront compter sur cette aide.

⁵ Après amortissement et valeur de la variation des stocks.

Le Ministère appuie également les jeunes qui désirent s'établir dans le secteur des pêches. Pouvant compter sur un soutien financier allant jusqu'à 25 000 dollars, 12 jeunes ont reçu l'aide du Ministère dans leur projet d'acquisition d'une entreprise de pêche en 2013-2014.

Le MAPAQ en action pour les entreprises de la transformation alimentaire, des produits de la pêche et de l'aquaculture

Le Ministère intervient également auprès d'entreprises de la transformation qui doivent faire face à des impératifs d'adaptation, de compétitivité et de modernisation. En 2013-2014, il a soutenu plus de 51 projets destinés à l'amélioration de la compétitivité et à l'adaptation aux normes d'entreprises de la transformation alimentaire.

Du côté de la transformation des produits des pêches et de l'aquaculture, le Ministère a offert une aide financière pour la mise en œuvre de sept projets de modernisation d'équipement afin que les entreprises puissent améliorer leur productivité et relever les défis posés par la concurrence.

Un rôle d'accompagnement et de soutien

Le Ministère participe au développement du secteur bioalimentaire en exerçant un rôle d'accompagnement auprès des différents maillons de la filière. Il a notamment aidé, en 2013-2014, sept nouveaux projets qui s'inscrivent dans une démarche sectorielle de développement, de partenariat d'affaires et de chaînes de valeur. Ces derniers portent à 85 le nombre de projets qui ont reçu l'appui du MAPAQ depuis la mise en place de cette intervention en 2011-2012.

L'accompagnement dans le secteur agricole s'observe également au chapitre des actions qui garantissent aux Québécois un environnement sain de même que l'accès à une eau salubre et de qualité et qui appuient le changement de certaines pratiques.

Le MAPAQ en action pour l'agroenvironnement

En 2013-2014, il a soutenu :

- plus de 53 entreprises nouvellement engagés dans des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant. S'élevant à 3 millions de dollars, l'aide accordée à 22 projets permet de lutter contre la pollution diffuse de l'eau et les algues bleu-vert;
- 203 entreprises ayant amorcé une démarche d'évaluation détaillée en environnement;
- 293 projets de réalisation d'actions destinées à accroître l'adoption de pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures, par exemple dans le domaine de la lutte antiparasitaire, et à réduire les risques des pesticides sur la santé et l'environnement. L'appui financier du Ministère s'est chiffré à 1,2 million de dollars en 2013-2014;
- quelques projets de construction destinés au stockage de fumiers, dans le contexte où pratiquement 100 % des entreprises concernées au Québec se sont conformées aux normes.

Les retombées des interventions en agroenvironnement prendront la forme d'une réduction des coûts associés au traitement de l'eau potable, d'une réduction des risques de contamination des produits agricoles et des risques pour la santé de la population. Les caractéristiques reliées à une image «verte» des produits bioalimentaires du Québec représentent également un potentiel de valeur ajoutée à reconnaître, tant au Québec qu'à l'étranger.

Dans la même veine, le Ministère intervient par des actions favorisant l'implantation de mesures assurant le suivi, la qualité et la salubrité des produits bioalimentaires. Ces actions contribuent à la protection de la santé publique et animale, valorisent les produits auprès des consommateurs et réduisent, dans le cas de la traçabilité, les retombées négatives d'une crise en facilitant l'intervention rapide des autorités.

Le MAPAQ en action pour la sécurité des aliments

Le Ministère a poursuivi ses travaux en vue de l'implantation de moyens pour permettre la traçabilité dans le secteur horticole et dans celui de la viande bovine.

Lancé en septembre 2013, le programme Levier (Appui au développement de l'industrie de la transformation alimentaire) appuiera les entreprises de la transformation alimentaire qui s'engagent dans une démarche d'implantation d'un système de gestion de la qualité,

comme le système d'analyse des risques aux points critique (*Hazard Analysis and Critical Control Points [HACCP]*).

Du côté de la santé animale, le Réseau de surveillance des maladies porcines du MAPAQ a mené des actions pour circonscrire les risques reliés au virus de la diarrhée épidémique porcine, qui a causé des dommages importants aux États-Unis.

Au cours des prochaines années, l'essor de nouveaux marchés offrira d'intéressantes perspectives de croissance pour le bioalimentaire. Pour en tirer profit, tant le secteur de la production agricole que celui de la transformation alimentaire doivent investir afin d'améliorer leur productivité et la compétitivité de leurs produits. À cet égard, le Ministère intervient afin de soutenir les efforts investis en matière d'innovation et d'adaptation technologique.

En participant au transfert de technologies entre les chercheurs qui les conçoivent et les développent et les entreprises qui les adoptent, le MAPAQ contribue au développement du secteur bioalimentaire, à la compétitivité de ses produits et aide le secteur à mieux se positionner sur les marchés. En facilitant la circulation de l'information, il favorise la diffusion des retombées positives partout dans le secteur. Son intervention privilégie, entre autres, les partenariats avec les centres de recherche, les établissements d'enseignement collégial et universitaire ainsi que le secteur privé.

Le MAPAQ en action pour la recherche, l'innovation et l'adaptation technologique

En 2013-2014, le Ministère a participé financièrement à des activités de maillage entre des entreprises agroalimentaires et des organisations de recherche et de transfert technologique, notamment dans les secteurs de l'horticulture ornementale, de la culture des fraises, de la production laitière et des grandes cultures. Il a appuyé financièrement 25 activités de maillage entre, d'une part, les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture et, d'autre part, les organisations de recherche et de transfert

technologique. Le MAPAQ a aussi mis en œuvre, le 1^{er} octobre 2013, le programme Innov'Action agroalimentaire, qui encourage les activités de maillage.

De plus, des conseillers du Ministère sont engagés dans plus d'une quinzaine de nouveaux projets d'innovation réalisés en partenariat et l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) s'est impliqué dans de nouveaux projets de recherche en collaboration avec le milieu.

En 2013-2014, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'entente quinquennale signée en 2011 avec MERINOV, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec. Par un investissement totalisant 13 millions de dollars sur 5 ans et grâce au prêt d'employés et d'infrastructures de recherche, il apportera sa contribution dans un secteur important pour des régions comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord.

Le MAPAQ en action pour un accès à des ressources et à des services spécialisés

- Sur le plan de la main-d'œuvre, l'ITA comptait près de 900 étudiants inscrits à son programme collégial d'études en agroalimentaire en 2013-2014.
- En 2013-2014, le Ministère a versé des bourses d'études à 17 étudiants en médecine vétérinaire qui ont choisi d'orienter leur carrière vers les animaux de consommation.
- Le Ministère a appuyé financièrement près de 3 000 entreprises agricoles ayant recours à des services-conseils en 2013-2014, à des fins d'accompagnement et de suivi en matière d'agroenvironnement.

En conclusion...

Dans l'ensemble, le secteur bioalimentaire a affiché un produit intérieur brut de 22 milliards de dollars en 2013 au Québec. Il emploie 470 000 personnes, dont plus de 119 000 dans les activités de la production agricole, des pêches et de la transformation. Les investissements dans les secteurs de la production, des pêches et de la transformation ont atteint 1,1 milliard de dollars en 2013, sous forme de dépenses de machinerie, d'équipement et de construction. Avec les activités de distribution, les investissements dans le secteur bioalimentaire ont totalisé 2,6 milliards de dollars en 2013.



RÉSULTATS 2013-2014
PLAN STRATÉGIQUE 2011-2014

Le Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sert à encadrer le suivi des interventions sur la base des résultats recherchés, et dans la livraison des services destinés à la population, aux entreprises et aux acteurs du secteur bioalimentaire, et ce, dans le respect des principes de transparence et de développement durable.

Quatre grands enjeux organisationnels y sont définis, soit : Des aliments du Québec au goût des consommateurs; Une industrie bioalimentaire contribuant à une économie prospère; Un développement en harmonie avec les attentes de la société; Une organisation performante. De ceux-ci découlent des orientations stratégiques qui s'articulent autour d'axes d'intervention, d'objectifs, de résultats, d'indicateurs et de cibles à atteindre qui viennent guider nos actions.

Le Plan stratégique est aussi un outil de mobilisation pour tout le personnel, car il contribue à mieux canaliser nos efforts en vue de relever les défis actuels et futurs du Ministère et du gouvernement ainsi que ceux du secteur bioalimentaire québécois.

On trouvera en première partie de cette section, qui rend compte des résultats obtenus en 2013-2014 par rapport au Plan stratégique 2011-2014, le sommaire des résultats 2013-2014. La seconde partie, plus détaillée, regroupe la description des orientations, la mise en contexte ainsi que le bilan détaillé 2013-2014 pour chacun des objectifs.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

2013-2014

PREMIER ENJEU DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION : DISTINGUER L'OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

AXE 1 : L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

OBJECTIF 1 : FACILITER L'IDENTIFICATION DE L'OFFRE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSOMMATEUR

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos «Aliments du Québec» ou «Aliments préparés au Québec» sur les aliments produits ou préparés au Québec	Annuellement au moins 60 % des consommateurs québécois sondés	92 %	Cible atteinte	48

OBJECTIF 2 : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS QUÉBÉCOIS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives	Plus de 60 projets	18 projets	Cible non atteinte	49

AXE 2 : UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

OBJECTIF : SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES PAR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AFIN DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire	100 % des activités prévues	75 % des activités prévues	Réalisé à 75 %	51
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte	51
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de l'affichage public des résultats d'inspection	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte	51
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte	53
Taux de réalisation des actions prévues aux travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte	53
Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques	50 % des aliments ciblés	50 % des aliments ciblés	Cible atteinte	54
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité	Plus de 200 entreprises	65 entreprises	Cible non atteinte	54

AXE 3 : LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

OBJECTIF : CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS QUÉBÉCOIS EN FAISANT LA PROMOTION DE CEUX-CI SUR LES MARCHÉS

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur	Plus de 25 activités	32 activités	Cible atteinte	55

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations	Plus de 300 participations par année	358 participations d'entreprises	Cible atteinte	56

DEUXIÈME ENJEU

UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

ORIENTATION : RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

AXE 1 : DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR RENTABILITÉ

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées ou de projets soutenus	1 500 entreprises	1 946 entreprises	Cible atteinte	60
Nombre d'entreprises de pêche et d'entreprises maricoles accompagnées ou de projets soutenus	40 entreprises	34 entreprises	Réalisé à 85 %	60
Nombre d'entreprises de transformation accompagnées ou de projets en transformation soutenus	250 projets d'entreprises	393 projets d'entreprises	Cible atteinte	60

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ENTRÉE, DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, DE PERSONNES FORMÉES ET COMPÉTENTES RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire	450 projets	439 projets	Réalisé à 98 %	62
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire	100 % des activités prévues	Un peu plus de 50 % des activités prévues	Réalisé à 50 %	63

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Évolution du nombre d'inscriptions à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 1 000 inscriptions au total ⁶	Diminution de 3 %, soit 855 inscriptions au total	Cible non atteinte	64
Pourcentage des étudiants inscrits à l'ITA ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans	Au moins 65 % des étudiants inscrits	58,1 % des étudiants inscrits	Réalisé à 89 %	64
Nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 4 500 inscriptions au total ⁷	3 408 inscriptions	Cible non atteinte	64

AXE 2 : UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

OBJECTIF : AIDER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL STRUCTURANTE ET INNOVATRICE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires	Au moins 10 secteurs	14 secteurs impliqués	Cible atteinte	65
Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche	100 % des activités prévues	100 % des activités prévues	Cible atteinte	66
Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire	Plus de 80 activités	191 activités	Cible atteinte	66

⁶ Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

⁷ Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

AXE 3 : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

OBJECTIF : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Nombre de projets de diversification de productions et de produits et projets de circuits courts de commercialisation soutenus	200 projets	271 projets	Cible atteinte	69
Nombre d'entreprises s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques	240 entreprises de plus	Perte nette de 2 entreprises	Cible non atteinte	69
Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord	5 réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre	Aucun réseau constitué	Cible non atteinte	70

TROISIÈME ENJEU

UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

AXE 1 : UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AQUACOLES, ET PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant	Plus de 2 300 entreprises	539 nouvelles entreprises	Cible non atteinte	74
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore	9 entreprises	1 entreprise, 14 en cours d'analyse	Cible non atteinte	75
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable	40 entreprises	0 entreprise	Cible non atteinte	75
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole	100 % des activités prévues	100 % des actions en cours de réalisation	Cible atteinte	76

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
<p>Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité</p>	<p>100 % des entreprises visées⁸ à la suite de la réalisation des étapes prévues de mise en œuvre</p>	<p>Secteur agricole : Dans 3 programmes, exigence du dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises visées</p> <p>Secteur aquacole : Dépôt du certificat d'autorisation requis ou preuve de sa participation à la STRADDAQ pour les projets visés</p> <p>Secteur de la transformation : À déterminer</p>	<p>En cours de réalisation</p>	<p>77</p>

⁸ Entreprises visées : correspond aux entreprises assujetties au critère d'écoconditionnalité retenu et bénéficiaires du programme ciblé.

AXE 2 : UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF : APPUYER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET MARIN AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des MRC pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA)	100 % des moyens prévus	Projets pilotes terminés Bilan et guide d'élaboration publiés Au total, 44 MRC ont terminé ou élaborent présentement leur PDZA	Cible atteinte	79
Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole	100 % des étapes prévues	50 % des étapes prévues	Réalisé à 50 %	79
Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales	350 entreprises	286 entreprises	Réalisé à 82 %	80
Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires	100 % des étapes prévues	75 % des étapes prévues	Réalisé à 75 %	80

QUATRIÈME ENJEU UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION : AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES

AXE 1 : DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

OBJECTIF : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Taux de réalisation des actions prévues dans le domaine du maintien et du développement des compétences ministérielles	100 % des actions prévues	Taux de personnes formées : 50 % pour le « Sens du service à la clientèle » 70 % pour le « Sens de la collaboration » 100 % des profils de compétences élaborés pour les principales fonctions sectorielles	Réalisé à 70 %	85
Taux de réalisation des actions prévues dans la Stratégie favorisant la mobilisation du personnel	100 % des actions prévues	80 % de la Stratégie	Réalisé à 80 %	85
Taux de réalisation des actions prévues dans la mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement	100 % des actions prévues	100 % des actions prévues	Cible atteinte	85

AXE 2 : DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE

OBJECTIF : AMÉLIORER LES FAÇONS DE FAIRE

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens	Cote de 9/10	Cote de 8,5 /10	Réalisé à 94 %	87
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'amélioration des services aux citoyens	100 % des actions prévues	90 % des actions prévues au Plan	Réalisé à 90 %	88
INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Taux de réalisation des projets d'optimisation des processus d'affaires	100 % des actions prévues	93 % des actions prévues aux projets	Réalisé à 93 %	88
Taux de réalisation des actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information	100 % des actions prévues	<p>Plan de classification : approbation du volet administratif et élaboration d'une stratégie de conception et de mise en place du volet mission</p> <p>94 réseaux d'échange de pratiques</p> <p>100 % des actions prévues dans le plan maître en géomatique</p>	En cours de réalisation	88
INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014	PAGE
Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies	100 % des conventions signées	100 % des conventions signées	Cible atteinte	89

DESCRIPTION DES RÉSULTATS



DES ALIMENTS DU QUÉBEC AU GOÛT DES CONSOMMATEURS

ORIENTATION – DISTINGUER L’OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS

Pour se tailler une place sur les marchés, l’offre de produits alimentaires québécois doit se différencier. Cette distinction peut reposer sur la grande qualité des produits, leur sécurité, leur apport nutritif ou d’autres caractéristiques distinctives qui répondent aux valeurs et aux goûts diversifiés des consommateurs d’aujourd’hui.

Il importe que les produits québécois acquièrent une notoriété sur tous les marchés, partout où les entreprises d’ici sont présentes. Les consommateurs doivent être capables de les reconnaître et de les distinguer des aliments qui proviennent de l’extérieur du Québec pour, par la suite, leur associer des caractéristiques distinctives qui répondent à leurs exigences et à leurs préférences. Sur les marchés extérieurs il faut compter, entre autres, sur la créativité des entreprises québécoises pour ce qui est de proposer des produits qui se démarquent par leur grande qualité et leur capacité à répondre aux préférences des consommateurs étrangers.

La population est davantage sensibilisée aux avantages et aux bienfaits d’une alimentation variée, composée de produits nutritifs de qualité. Dans une société de plus en plus mondialisée qui connaît de perpétuels changements, les qualités exclusives d’un produit alimentaire, ses caractéristiques propres et son identité particulière deviennent sa principale valeur ajoutée.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s’est ainsi engagé à :

- faciliter l’identification, par le consommateur, de l’offre québécoise;
 - appuyer les entreprises dans le développement de produits québécois ayant des caractéristiques distinctives;
 - soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire afin de maintenir un haut niveau de sécurité des aliments;
 - contribuer à l’accroissement des achats de produits québécois en faisant la promotion de ceux-ci sur les marchés.
-

AXE 1 L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN VALEUR DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

OBJECTIF 1 : FACILITER L'IDENTIFICATION DE L'OFFRE QUÉBÉCOISE PAR LE CONSOMMATEUR

Mise en contexte

L'accroissement de la part des produits québécois au sein des marchés intérieurs et extérieurs représente un levier important pour le développement de l'industrie bioalimentaire. En ce sens, le MAPAQ s'est engagé, pour la période 2011-2014, à accroître son soutien et ses actions visant à favoriser la reconnaissance et la mise en valeur des aliments québécois.

En septembre 2013, le Ministère a lancé la nouvelle campagne de promotion générique «Aliments du Québec : toujours le bon choix!». Celle-ci vise à accroître les achats de produits bioalimentaires d'ici sur le marché québécois en incitant les consommateurs à développer le réflexe de les choisir au quotidien. Pour ce faire, elle met notamment en avant les logos «Aliments du Québec» et «Aliments préparés au Québec» dans les différents outils de promotion qu'elle orchestre.

Soulignons que l'intérêt de l'industrie bioalimentaire québécoise pour les logos «Aliments du Québec» et «Aliments préparés au Québec» est grandissant. Un nombre croissant d'entreprises inscrivent leurs produits auprès de l'organisme Aliments du Québec. Au 31 mars 2014, près de 18 000 produits étaient désignés par ces logos, comparativement à 16 000 l'année précédente. Le Ministère souhaite qu'au moins 60 % des consommateurs québécois aient remarqué ces logos sur les aliments produits ou préparés ici.

Bilan 2013-2014

Reconnaissance des logos «Aliments du Québec» ou «Aliments préparés au Québec»

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Pourcentage des consommateurs québécois sondés ayant remarqué les logos «Aliments du Québec» ou «Aliments préparés au Québec» sur les aliments produits ou préparés au Québec	Au moins 60 % des consommateurs québécois sondés annuellement	86 %	92 %	Cible atteinte

La proportion de consommateurs ayant remarqué les logos «Aliments du Québec» ou «Aliments préparés au Québec» s'élève à 92 %. Le logo «Aliments du Québec» présente, à lui seul, une notoriété assistée⁹ de 94 % comparativement à 87 % en 2013. Soulignons également que la notoriété assistée du logo «Aliments préparés au Québec» est restée stable, celle-ci s'élevant à 64 %.

La nouvelle phase de la campagne «Aliments du Québec : toujours le bon choix!» a été couronnée de succès. En effet, elle est l'initiative de promotion la plus nommée spontanément par les consommateurs. Après avoir vu les messages promotionnels, 77 % des consommateurs ont affirmé vouloir, plus souvent qu'auparavant, choisir des produits alimentaires d'ici ou les demander à leurs épiciers ou à leurs restaurateurs lorsqu'ils ne les trouvent pas sur les tablettes ou dans les menus. Les Québécois auraient donc été sensibles aux messages véhiculés dans cette campagne publicitaire et plusieurs d'entre eux seraient passés à l'action.

Rappelons que ces résultats significatifs sont notamment le fruit d'un partenariat établi avec l'organisme Aliments du Québec et les grandes chaînes d'alimentation, où s'effectuent 70 % des achats alimentaires au Québec.

⁹ Le taux de notoriété assistée est le pourcentage de personnes qui disent connaître une marque présentée dans une liste ou citée par le sondeur.

OBJECTIF 2 : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS QUÉBÉCOIS AYANT DES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

Mise en contexte

Les entreprises bioalimentaires québécoises produisent des aliments de grande qualité qui, souvent, peuvent être confondus avec les produits d'ailleurs. Les entreprises bioalimentaires du Québec sont en mesure de se distinguer; la qualité des produits québécois et leurs caractéristiques distinctives doivent donc être mises en valeur sur les marchés. Le terroir d'origine, le savoir-faire, l'apport nutritionnel ou un mode de production respectueux de l'environnement constituent notamment des caractères distinctifs sur lesquels les entreprises ont avantage à miser.

Par conséquent, le Ministère s'est engagé à soutenir les initiatives mises en œuvre par les entreprises pour faire connaître et reconnaître les caractéristiques distinctives de leurs produits. Une soixantaine de projets sont visés au cours de la période 2011-2014. Les appellations réservées et les termes valorisants s'inscrivent au rang des outils que le Ministère compte promouvoir pour désigner et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois. De même, la mise en valeur des qualités nutritives des aliments et des modes de production écologique fait partie des initiatives à encourager.

Bilan 2013-2014

Produits aux caractéristiques distinctives

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre de projets d'entreprises bioalimentaires soutenus pour le développement de produits avec des caractéristiques distinctives	Plus de 60 projets	13 projets	18 projets	Cible non atteinte

> Appellations réservées et termes valorisants

Au printemps 2013, le Ministère a lancé le Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants. Désormais, des projets de recherche appliquée permettant notamment de définir des potentiels d'appellations réservées ou de termes valorisants (ARTV) et de favoriser l'amélioration ainsi que la diffusion de connaissances sont également soutenus. À ce titre, deux universités ont déposé des projets concernant la perception et le potentiel commercial des ARTV auprès des consommateurs ainsi que les perspectives d'autorisation de termes valorisants pour les produits alimentaires du Québec. Par ailleurs, trois autres regroupements d'entreprises ont amorcé l'élaboration de leur cahier des charges ou de leurs outils de contrôle.

Ainsi, en 2013-2014, trois nouveaux projets d'entreprises bioalimentaires ont été soutenus pour le développement ARTV. Ces projets concernent le vin de glace du Québec, le cidre de glace du Québec et les fromages traditionnels de l'Île-aux-Grues. Les deux projets de recherche réalisés par les universités, soit l'évaluation de la perception et du potentiel commercial des appellations réservées ou des termes valorisants auprès des consommateurs et l'analyse des perspectives d'autorisation de termes valorisants pour les produits alimentaires du Québec, ne sont pas directement liés à des regroupements d'entreprises. Ils permettront toutefois de favoriser l'essor de nouveaux projets.

> Alimentation santé

Le Ministère appuie les entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent mettre au point des aliments à valeur nutritive améliorée ou des aliments santé. Le volet « Innovation de produits et de procédés en transformation alimentaire » du programme Innov'Action agroalimentaire permet de favoriser et d'encadrer la réalisation de tels projets en accordant une aide financière bonifiée. Les études cliniques qui démontrent l'efficacité d'un ingrédient ou d'un aliment sur la santé sont également des projets admissibles à ce volet du programme.

Par ailleurs, le volet « Réseautage et concertation » de ce programme permet également d'appuyer, par une aide financière bonifiée, les projets ayant pour objectif d'améliorer l'offre de produits alimentaires. Le lancement du programme a eu lieu le 1^{er} octobre 2013. Depuis cette date, huit projets sont en analyse de recevabilité ou d'admissibilité.

D'autre part, une aide financière a été attribuée dans le cadre du programme Levier (lancé le 27 septembre 2013) pour un projet visant à générer des retombées significatives sur le secteur de l'alimentation santé.

> Écocertification des produits marins

En 2013-2014, une aide financière a été accordée à une association de pêcheurs de homard des Îles-de-la-Madeleine afin d'obtenir l'écocertification MSC (Marine Stewardship Council). Celle-ci est accordée par un organisme certificateur lorsque les pratiques de gestion et de pêche d'une espèce respectent les principes du développement durable et de la protection des écosystèmes. Les entreprises qui détiennent cette certification satisfont aux politiques d'achats durables des acheteurs et permettent de préserver l'accès aux marchés ou d'en développer de nouveaux. Au Québec, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent, le crabe des neiges de la zone 12 et le homard des Îles-de-la-Madeleine sont écocertifiés.

Deux séminaires d'information portant sur l'écocertification ont également été tenus aux Îles-de-la-Madeleine et à Gaspé. Plus d'une centaine de pêcheurs, aquaculteurs et transformateurs y ont participé.

> Traçabilité commerciale des produits marins

En 2011-2012, un projet pilote sur la traçabilité du homard du Québec, lancé par deux associations de pêcheurs, a été appuyé par le Ministère. Le système de traçabilité du homard du Québec atteste son lieu de capture. Il permet aux consommateurs de distinguer les homards pêchés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au moyen d'une étiquette fixée à l'une des pinces du crustacé et sur laquelle est inscrit le code alphanumérique du pêcheur et le logo «Aliments du Québec». Les consommateurs peuvent également consulter, en saison, la section «Sachez le repérer» dans le site Web d'Aliments du Québec et y trouver rapidement le lieu de capture du homard.

La traçabilité vise à distinguer les produits marins québécois, tout en contribuant à la capacité concurrentielle de l'industrie de la pêche. Au terme de la troisième année de mise en œuvre du projet de traçabilité du homard du Québec, 100 % du homard pêché en Gaspésie et vendu vivant sur le marché du Québec est identifié. Aux Îles-de-la-Madeleine, 28 % des pêcheurs de homards ont contribué au projet d'étiquetage pour la saison 2013.

En 2013-2014, le Ministère a accordé une aide financière au Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie pour l'implantation du système d'identification dans le secteur Anticosti et à l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine pour que 100 % du homard soit étiqueté.

AXE 2 UNE OFFRE DE PRODUITS SÉCURITAIRES

OBJECTIF : SOUTENIR UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES PAR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE AFIN DE MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Mise en contexte

La maîtrise des risques pour la santé est une responsabilité partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Sensibiliser et informer tous les intervenants en matière de risques alimentaires contribue à une plus grande responsabilisation de chacun et à la prévention de problèmes liés à la sécurité des aliments.

Les interventions du Ministère doivent soutenir une gestion responsable des risques par tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour assurer et maintenir un haut niveau de sécurité des aliments. L'action du Ministère se déploie sur quatre plans, soit :

- la maîtrise des risques alimentaires;
- les outils législatifs et réglementaires;
- le suivi des pesticides et des antibiotiques;
- la gestion de la qualité par les entreprises.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à élaborer et à réaliser des plans d'action dans ces domaines de même qu'à aider les entreprises à adopter de bonnes pratiques afin de maîtriser les risques alimentaires liés à leurs activités. La poursuite de l'implantation de la traçabilité des aliments, la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, l'évaluation de l'affichage public des résultats d'inspection et la révision du régime des permis en alimentation font partie des moyens déployés. Le suivi des résidus de pesticides et d'antibiotiques dans les aliments fait également l'objet d'une attention particulière.

Bilan 2013-2014

Maîtrise des risques alimentaires

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la maîtrise des risques des procédés spécifiques de transformation alimentaire	100 % des activités prévues	Mise en œuvre du plan d'action ministériel : 25 % des activités prévues	75 % des activités prévues	Réalisé à 75 %
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux	100 % des activités prévues	Mise en œuvre du plan d'action ministériel	100 % des activités prévues Plan d'action ministériel réalisé	Cible atteinte
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le domaine de l'affichage public des résultats d'inspection	100 % des activités prévues	Plan d'action développé	100 % des activités prévues Plan d'action ministériel réalisé	Cible atteinte

> Procédés à risques spécifiques

Les procédés à risques spécifiques nécessitent une gestion adéquate des risques alimentaires tout au long des opérations de transformation, afin d'assurer la sécurité des produits pour la santé des consommateurs. Parmi ces procédés, il y a les traitements thermiques (pasteurisation), les traitements modifiant les propriétés physico-chimiques (salage, séchage, fermentation) ainsi que les traitements qui modifient l'environnement de l'aliment pour en allonger la durée de vie du produit (emballage sous vide et atmosphère modifiée).

En 2013-2014, le Ministère a poursuivi les travaux de révision et de simplification de la documentation relative aux trois procédés à risques prévus au plan d'action. Ainsi, un carnet d'information destiné aux exploitants des établissements alimentaires a été réalisé pour le procédé de fabrication des semi-conserves. Deux autres carnets de même type sont en préparation : l'un sur la fabrication des charcuteries crues fermentées et séchées, et un autre sur la fabrication des charcuteries crues, salées et séchées. Ces documents feront éventuellement l'objet d'une diffusion sur le site Web du Ministère.

> Santé et bien-être des animaux

En 2013-2014, le Ministère a poursuivi ses interventions relatives à la coordination des travaux de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, en collaboration avec les organisations qui y souscrivent à titre de partenaires. Le MAPAQ a aussi adopté et déposé un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées en 2011. Une campagne de sensibilisation concernant l'usage judicieux des antibiotiques fait partie des actions prévues.

C'est lors de la troisième assemblée annuelle des partenaires, tenue en octobre 2013, que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est associé aux partenaires de la Stratégie pour lancer cette campagne sous le thème « Les antibiotiques : en faire bon usage, c'est sage! ». Celle-ci vise à sensibiliser les propriétaires d'animaux d'élevage, de loisir et de compagnie à l'importance d'utiliser de façon éclairée les antibiotiques. Les outils d'information mis au point dans ce cadre ont été dévoilés à cette occasion et l'ensemble des partenaires a été invité à les utiliser pour promouvoir l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

D'autres actions prévues à ce plan ont aussi été menées, dont l'adoption, le 9 octobre 2013, d'un règlement qui oblige les personnes possédant 15 chats ou chiens et plus, ainsi que tout exploitant d'un lieu où sont recueillis des animaux (ex. : une fourrière), à posséder un permis. Ce nouveau régime de permis permet au Ministère de connaître l'existence de tels lieux de garde d'animaux, de savoir où ils se trouvent et d'en inspecter un plus grand nombre afin de vérifier s'ils sont conformes à la Loi sur la protection sanitaire des animaux (section sur la sécurité et le bien-être animal).

Par ailleurs, devant la menace que représentait la diarrhée épidémique porcine qui sévissait aux États-Unis depuis avril 2013, le MAPAQ, de concert avec ses partenaires, a élaboré un plan d'action au sujet de la surveillance, de la prévention et du contrôle de cette maladie. En effet, bien que la diarrhée épidémique porcine ne représente pas de risque pour la santé humaine, elle peut engendrer un taux élevé de mortalité au sein des élevages qui en sont affectés et nuire considérablement à la vitalité économique de cette industrie. C'est dans cette foulée que le Ministère a adopté un règlement, entré en vigueur le 20 février 2014, qui oblige les directeurs de laboratoires à déclarer tout résultat d'analyse indiquant la présence du virus de la diarrhée épidémique porcine. Les actions menées pour circonscrire la maladie ont notamment fait valoir l'efficacité du Réseau de surveillance des maladies porcines du Ministère.

Enfin, c'est le 1^{er} avril 2013 que le MAPAQ a repris la responsabilité des activités d'inspection relatives à la sécurité et au bien-être des chats et des chiens dans les territoires qui ne sont pas surveillés par une Société protectrice des animaux (SPA) ou une Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA). Les 13 SPA et SPCA mandatées par le Ministère poursuivent également leurs activités d'inspection.

Une augmentation des plaintes relativement à la sécurité et au bien-être des animaux a été notée au cours des dernières années. En 2013-2014, plus de 1 200 plaintes ont été adressées au Ministère, qui a réalisé près de 1 400 inspections.

> Affichage public des résultats d'inspection

L'affichage des résultats d'inspection s'est déroulé comme prévu au plan d'action relatif à ce sujet. En effet, le Ministère a diffusé dans son site Web, à partir de la mi-décembre 2013, la liste des établissements de restauration et de vente au détail d'aliments dont le permis est suspendu en raison de manquements récurrents aux lois et règlements. De la mi-décembre 2013 au 31 mars 2014, huit établissements ont fait l'objet d'une diffusion. Ces établissements qui tardent, de façon répétitive, à corriger les manquements aux règles d'hygiène et de salubrité représentent un risque supérieur pour la santé de la population. Cette mesure a pour but de mieux informer les consommateurs.

Outils législatifs et réglementaires

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation	100 % des activités prévues	Plan de travail établi et réalisé dans une proportion de 25 %	100 % des activités prévues	Cible atteinte
Taux de réalisation des actions prévues aux travaux préalables à l'implantation de la traçabilité dans au moins deux secteurs	100 % des activités prévues	Réalisation de 100 % des étapes prévues pour la traçabilité des œufs de consommation	100 % des activités prévues	Cible atteinte

> Régime des permis et des règlements en alimentation

Des travaux concernant la révision du régime des permis et des règlements en alimentation sont en cours. Celle-ci veut alléger, pour le bénéfice de la clientèle et de l'administration, le nombre de catégories de permis.

> Implantation de la traçabilité

Le Ministère a poursuivi ses interventions auprès du gouvernement fédéral pour faire connaître les attentes du gouvernement du Québec au sujet du développement de la réglementation canadienne en traçabilité dans le secteur porcin. Des travaux préliminaires à l'implantation de la traçabilité se sont poursuivis dans deux autres secteurs, soit la viande bovine et certains produits horticoles. Ils ont permis de dégager des orientations afin d'établir les exigences minimales requises en matière de traçabilité des aliments et de s'assurer que les informations permettent une traçabilité de la ferme à la table.

Suivi des pesticides et des antibiotiques

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de diffusion des résultats d'analyse des aliments ciblés dans le plan quinquennal d'analyses des résidus de pesticides et d'antibiotiques	50 % des aliments ciblés	Résultats des premiers 30 % de produits ciblés au plan quinquennal diffusés	50 % des aliments ciblés	Cible atteinte

Le Plan de surveillance des contaminants chimiques dans les aliments vendus au Québec est un plan quinquennal qui couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2016. Il a pour objectif de connaître le degré de contamination des aliments consommés au Québec, quelle qu'en soit la provenance. Il a été élaboré en tenant compte de trois critères reliés au risque pour la santé, soit le niveau de consommation des produits, la vulnérabilité des clientèles et la toxicité des contaminants. Au cours de la période de trois ans couverte par le Plan stratégique 2011-2014, la surveillance de 50 % des produits sélectionnés a été réalisée.

Une première diffusion des résultats a porté sur 10 % des produits ciblés par le Plan de surveillance (réalisé dans une proportion de 90 % au 31 mars 2012). Celle-ci concernait le poulet, les fruits et légumes, les aliments en purée pour bébés et le jus de pomme. Pendant l'année 2012-2013, les analyses ont porté sur le bœuf haché, les fruits et légumes, les céréales pour bébés, la farine de blé et le riz.

Au cours de la troisième année (2013-2014), le laboratoire a analysé le porc, les fruits et légumes, le jus d'orange et les formules de lait pour nourrissons. Jusqu'à maintenant, le Plan de surveillance présente une situation très satisfaisante, étant donné les très faibles risques d'exposition aux contaminants alimentaires auxquels sont soumis les consommateurs. De plus, les résultats démontrent l'excellente qualité de la production alimentaire québécoise.

Gestion de la qualité par les entreprises

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'un système de contrôle et de gestion de la qualité	Plus de 200 entreprises	63 entreprises	65 entreprises	Cible non atteinte

La responsabilité de la salubrité et de l'innocuité des aliments est une préoccupation constante des entreprises, puisqu'il en va de leur réputation et de la confiance des consommateurs à l'égard de leurs produits. Les entreprises doivent donc accorder une grande importance au contrôle et à la gestion de la qualité. Dans le Plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé, par l'intermédiaire de ses programmes et l'apport d'expertise de conseillers, à aider les entreprises de transformation alimentaire à adopter des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité.

En 2013-2014, grâce au programme Levier lancé le 27 septembre 2013, le Ministère a accordé à deux entreprises des aides financières leur permettant d'avoir recours à de l'expertise externe, tout en couvrant certaines dépenses associées à cette démarche d'implantation d'un système reconnu de gestion de la qualité. Ce programme est lié à une entente de financement issue de l'entente fédérale-provinciale et territoriale Cultivons l'avenir 2.

AXE 3 LA PROMOTION DES PRODUITS ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS

OBJECTIF : CONTRIBUER À L'ACCROISSEMENT DES ACHATS DE PRODUITS QUÉBÉCOIS EN FAISANT LA PROMOTION DE CEUX-CI SUR LES MARCHÉS

Mise en contexte

Dans le Plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts pour améliorer l'accès des produits québécois aux marchés d'ici et d'ailleurs, et à en faire la promotion auprès des consommateurs. À cette fin et en ce qui concerne le marché intérieur, il prévoit réaliser une planification articulée sur des actions liées à la promotion et à la commercialisation des produits alimentaires québécois.

Le Ministère entend poursuivre la campagne de promotion générique des aliments au Québec « Aliments du Québec : toujours le bon choix! » et contribuer à définir des stratégies visant à augmenter la part des achats de produits alimentaires québécois dans le secteur institutionnel. Le MAPAQ veut également offrir des sessions d'information et des outils afin d'améliorer les compétences des entreprises bioalimentaires en matière de commercialisation. Il désire aussi organiser des activités de maillage entre les acteurs de la chaîne de commercialisation et les entreprises de transformation.

Bilan 2013-2014

Marché intérieur

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre d'activités réalisées auprès des transformateurs et des acheteurs visant l'amélioration de l'accès et la promotion des produits québécois sur le marché intérieur	Plus de 25 activités	21 activités	32 activités	Cible atteinte

En 2013-2014, 10 activités et projets de partenariat favorisant le maillage entre entreprises bioalimentaires et acheteurs des réseaux du détail de même que ceux de l'hôtellerie, de la restauration et du marché institutionnel, ont été soutenus techniquement et financièrement par le Ministère.

- Trois activités « ARQ Contacts » ont été tenues en collaboration avec l'Association des restaurateurs du Québec. Les régions visitées en 2013-2014 étaient la Côte-Nord, Lanaudière ainsi que Laval - Basses-Laurentides. Ces rencontres de type « Table top » ont permis à 42 entreprises bioalimentaires québécoises de présenter leurs produits directement à 383 restaurateurs et acheteurs du secteur de la restauration et de l'hôtellerie.
- La deuxième édition du projet « Les aliments du Québec dans mon panier! » de l'Association des détaillants en alimentation du Québec a notamment permis la tenue de 198 activités de commercialisation différenciées entre un détaillant et une entreprise bioalimentaire, ce qui représente une augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année précédente.
- En août 2013, dans le cadre du marché « Aliments du Québec » des Fêtes de la Nouvelle-France, 11 entreprises ont fait la promotion et la commercialisation de leurs produits.
- En décembre 2013, la Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel a été lancée et déployée avec l'optique de faciliter l'accès et la qualification des produits québécois à ce marché. Au 31 mars 2014, plusieurs actions avaient déjà été réalisées, notamment la signature d'une entente de collaboration avec des organismes responsables du déploiement régional dans 15 régions administratives. Environ 5 millions de dollars y seront investis au cours des trois prochaines années.

- En janvier 2014, en collaboration avec Aliments du Québec, une initiative particulière a été réalisée dans le cadre de l'événement «Coup d'envoi national 2014» de Loblaw. Cette première participation a permis à 16 entreprises de réaliser des activités de maillage avec des acheteurs potentiels.
- En mars 2014, 21 entreprises de transformation alimentaire ont pu tenir un kiosque de vente à l'un des deux salons privés des importants distributeurs Colabor et Service alimentaire Gordon. Elles ont ainsi fait valoir leurs produits auprès d'acheteurs des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du marché institutionnel.
- Dans le cadre du nouveau programme d'appui à la commercialisation des aliments québécois, cinq entreprises ont obtenu un soutien financier afin de participer à l'événement de Loblaw. Ces entreprises ont alors eu l'occasion de présenter leurs produits à de nombreux acheteurs du plus important distributeur dans le secteur du détail.
- L'Association québécoise de l'industrie de la pêche a réalisé un projet de promotion générique des produits aquatiques sur le marché intérieur. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif du Ministère d'augmenter les ventes de poissons et fruits de mer d'ici sur le marché québécois.

Marché extérieur

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre de participations d'entreprises bioalimentaires aux activités de développement des exportations	Plus de 300 participations par année	492 participations d'entreprises	358 participations d'entreprises	Cible atteinte

En 2013-2014, 191 entreprises différentes ont participé à 309 reprises, à l'une ou l'autre des activités suivantes :

- 10 opérations d'accueil au Québec de 158 acheteurs professionnels¹⁰ étrangers. Ceux-ci ont participé à 793 rencontres d'affaires avec des exportateurs québécois;
- 4 activités de maillage sur les marchés extérieurs menées au cours de l'année afin de mettre en relation les exportateurs avec 114 acheteurs professionnels étrangers;
- 12 activités de promotion internationales tenues dans le but de mettre en valeur le savoir-faire, les produits et les entreprises bioalimentaires du Québec auprès des acheteurs professionnels étrangers, des médias spécialisés et, occasionnellement, du grand public des marchés extérieurs. Ces activités visaient à prédisposer les acheteurs professionnels étrangers à l'achat de produits québécois et à encourager les consommateurs à choisir les produits de chez nous;
- 5 activités de formation et de préparation de nouveaux exportateurs;
- une mission de qualification du marché brésilien.

Afin de renforcer la diversification des marchés de poissons et fruits de mer, le Ministère a offert un appui technique et financier pour 49 participations d'entreprises à des activités commerciales portant sur les poissons et fruits de mer québécois sur des marchés d'exportation telles que :

- des rencontres entre des entreprises de transformation de produits marins et des acheteurs étrangers en provenance notamment des États-Unis, de l'Europe, de la Chine et de la Corée, dans le cadre d'une activité de maillage à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche;
- des événements commerciaux internationaux, dont le Salon international de l'alimentation (SIAL) de Toronto, l'International Boston Seafood Show, l'European Seafood Exposition et le China Fisheries & Seafood Expo.

Certaines de ces participations ont été appuyées dans le cadre d'un projet qui regroupe plusieurs entreprises dont le but est de développer de nouveaux marchés d'exportation pour les produits du homard québécois.

¹⁰ L'acheteur professionnel sélectionne les fournisseurs et négocie les conditions d'achat.



DEUXIÈME ENJEU

58

**UNE INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE
CONTRIBUANT À UNE ÉCONOMIE
PROSPÈRE**

ORIENTATION – RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

Pour prospérer, l'économie québécoise a besoin de la participation de toutes ses industries, dont l'industrie bioalimentaire, qui a la particularité d'être présente dans toutes les régions du Québec. Cette contribution dépend notamment de la capacité concurrentielle des entreprises et des différentes filières qui la composent.

Les entreprises bioalimentaires doivent faire preuve d'une excellente capacité de gestion, d'innovation et d'investissement afin de réduire leurs coûts de production tout en offrant des produits de qualité adaptés aux besoins du marché. Tout ce processus s'appuie notamment sur un capital humain qui devient plus rare et est aussi lié aux défis démographiques du Québec. La capacité du secteur bioalimentaire d'attirer et de retenir une main-d'œuvre qualifiée est intimement liée à l'image positive qu'il projette.

Pour réussir à renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie bioalimentaire, on ne peut miser uniquement sur la performance individuelle des entreprises. Il faut aussi créer une dynamique de développement qui fait appel à la performance de chacun des maillons des filières sectorielles, de la terre ou de la mer, jusqu'à la table du consommateur. De même, la diversification de l'offre de produits alimentaires permet aux régions de mettre en valeur leur potentiel bioalimentaire et de tirer profit de la créativité des entrepreneurs bioalimentaires.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à orienter son intervention de façon à :

- accompagner les entreprises bioalimentaires dans l'amélioration de leur rentabilité;
 - favoriser l'entrée, dans le secteur bioalimentaire, de personnes formées et compétentes répondant aux besoins des entreprises;
 - aider l'industrie bioalimentaire à mettre en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice;
 - favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional.
-

AXE 1 DES ENTREPRISES RENTABLES ET EFFICACES

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR RENTABILITÉ

Mise en contexte

Il est indispensable de miser sur des entreprises efficaces et rentables pour faire face à un contexte d'affaires plus exigeant. Quels que soient leur taille ou leur emplacement, les entreprises agricoles, de pêche et de transformation alimentaire doivent se doter d'une excellente capacité de gestion et adopter les pratiques et les technologies utilisées par les meilleurs.

Le Ministère s'est engagé à accompagner les entreprises qui choisissent d'améliorer leur rentabilité et leur productivité en contribuant à la mise en place de conditions d'affaires propices à la réalisation de leurs projets. Selon la nature des interventions privilégiées, l'action du Ministère se déploie principalement auprès des clientèles suivantes :

- les entreprises agricoles;
- les entreprises de pêche et les entreprises maricoles;
- les entreprises de transformation alimentaire.

Pour chacune d'elles, le Ministère s'est fixé comme cible le nombre d'entreprises qu'il souhaite appuyer dans la réalisation de leurs projets.

Bilan 2013-2014

Accompagnement d'entreprises

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées ou de projets soutenus	1 500 entreprises	1 584 entreprises	1 946 entreprises	Cible atteinte
Nombre d'entreprises de pêche et d'entreprises maricoles accompagnées ou de projets soutenus	40 entreprises	32 entreprises	34 entreprises	Réalisé à 85 %
Nombre d'entreprises de transformation accompagnées ou de projets en transformation soutenus	250 projets d'entreprises	335 projets d'entreprises	393 projets d'entreprises	Cible atteinte

> Entreprises agricoles

La Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles est née de cette volonté d'accompagnement, entreprise par entreprise, dans le but d'accroître leur rentabilité en fonction de leurs besoins particuliers. Le nombre d'entreprises agricoles visées était de 1 500 au cours de la période 2011-2014. Ces entreprises devaient présenter une situation financière difficile, mais aussi un potentiel de redressement. En 2013-2014, la Stratégie a permis de soutenir 362 nouvelles entreprises agricoles par des services-conseils sur mesure, portant ainsi à 1 946 le nombre d'entreprises participantes.

Les entreprises admissibles peuvent bénéficier du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts, du Programme d'appui à la modernisation et du Programme d'appui à la compétitivité des entreprises, afin de mettre en œuvre leur plan de redressement élaboré à l'aide des services-conseils multidisciplinaires. Avec le dépassement des objectifs, on peut affirmer que les programmes de la Stratégie ont connu un vif succès au cours des dernières années.

> Entreprises de pêche et entreprises maricoles

Dans le Plan stratégique 2011-2014, le Ministère s'est engagé à soutenir les entreprises de pêche dans leurs projets de restructuration. Dans le secteur des pêches commerciales, la baisse du nombre de captures et la hausse des coûts d'exploitation ont un impact négatif sur la viabilité économique des entreprises de pêche. La rationalisation de la capacité de capture par la réduction du nombre d'entreprises de pêche permet d'améliorer la situation financière des entreprises restantes et, à moyen terme, d'orienter les investissements possibles vers la modernisation de l'équipement et des techniques de pêche.

En 2013-2014, une entreprise de pêche au homard de la Gaspésie et une entreprise de pêche aux poissons de fond de la Gaspésie ont été retirées dans le cadre de la rationalisation. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2011, 28 entreprises de pêche ont fait l'objet d'un retrait.

Dans le secteur maricole, les entreprises doivent relever des défis importants, en raison notamment d'une situation financière précaire et de difficultés de financement. En 2011-2012, six entreprises ont bénéficié du soutien financier du Ministère dans le cadre du Programme d'appui financier à la réorganisation des entreprises maricoles. Trois d'entre elles ont réussi à consolider leur situation financière.

> Entreprises de transformation alimentaire

L'accroissement de la rentabilité des usines de transformation de produits alimentaires contribue à assurer la viabilité économique de l'industrie bioalimentaire et à générer des retombées économiques positives dans plusieurs régions du Québec. Le MAPAQ offre aux entreprises divers programmes permettant d'améliorer la compétitivité des usines, notamment en appuyant l'innovation et l'implantation de systèmes qualité de calibre international. Au cours de la période 2011-2014, le Ministère entend soutenir 250 projets d'entreprises.

Durant l'année 2013-2014, une aide financière a été allouée à 50 projets d'amélioration de la compétitivité et d'adaptation aux normes concernant les entreprises de transformation alimentaire. Le soutien financier consenti provient :

- du Programme d'appui à la normalisation des abattoirs québécois, qui a été renouvelé en cours d'année (4 projets);
- du Programme d'appui au développement des appellations réservées et de termes valorisants, qui a aussi été renouvelé pendant l'année (5 projets);
- du Programme d'appui au secteur des boissons alcooliques artisanales puis du Programme d'appui au secteur des alcools du terroir (23 projets);
- des volets 3 et 4 du programme Innov'Action agroalimentaire (2 projets), lancé le 1^{er} octobre 2013;
- du programme Levier qui comprend des mesures concernant :
 - le développement stratégique des entreprises (9 projets);
 - l'implantation de systèmes qualité (2 projets);
 - la réalisation de projets de partenariats d'affaires structurants (5 projets).

Pour assurer la compétitivité du secteur de la transformation des produits marins, le Ministère a décidé de miser sur l'amélioration de la productivité des usines, notamment en appuyant la modernisation des équipements de transformation, l'amélioration des aires de transformation, le renforcement de la salubrité des aliments ainsi que l'amélioration des performances environnementales et énergétiques.

En 2013-2014, le Ministère a procédé à une révision du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales afin de mieux répondre aux besoins de l'industrie. Le Programme vise le développement du secteur par la croissance des entreprises, et ce, dans une perspective de développement durable. La révision a impliqué une refonte du volet 3 («Amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation») et la création d'un quatrième volet. Ce nouveau volet inclut notamment une nouvelle mesure destinée à soutenir la modernisation des aires de transformation des usines. Sept projets d'entreprises de transformation des produits marins ont fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du volet 3 et du volet 4 («Appui financier à la modernisation»).

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ENTRÉE, DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, DE PERSONNES FORMÉES ET COMPÉTENTES RÉPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Mise en contexte

Pour bâtir l'avenir du secteur bioalimentaire sur des bases solides et être à même de relever le défi de la compétitivité, les entreprises doivent dorénavant pouvoir compter sur du personnel qualifié et l'arrivée de personnes formées et ayant les connaissances appropriées. Dorénavant, l'essor d'une culture entrepreneuriale sera déterminant dans le succès de la nouvelle génération de chefs d'entreprises bioalimentaires.

Aussi, au cours de la période 2011-2014, le Ministère a déployé de nombreux efforts pour renforcer les compétences en gestion des chefs d'entreprises, favoriser le développement d'un esprit entrepreneurial chez la relève ainsi qu'accroître la formation initiale et continue de la main-d'œuvre, notamment grâce à la contribution de l'Institut de technologie agroalimentaire. L'action se déploie principalement sur trois plans :

- l'établissement d'une relève entrepreneuriale;
- le développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire;
- la formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire.

Bilan 2013-2014

Relève

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre de projets soutenus pour l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans le secteur bioalimentaire	450 projets	410 projets	439 projets	Réalisé à 98 %

Au printemps 2013, l'appui à la relève entrepreneuriale agricole s'est concrétisé par la bonification du Programme d'appui financier à la relève agricole de La Financière agricole du Québec, par un meilleur accompagnement de la relève offert par le Ministère et par l'élargissement du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole.

Le MAPAQ offre des services d'accompagnement et de suivi à la relève qui désire s'établir en agriculture, par l'entremise d'une soixantaine de conseillères et conseillers, et ce, dans toutes les régions du Québec. Les conseillers régionaux accompagnent la relève tout au long de la planification de leur projet d'établissement, ainsi qu'au cours des cinq premières années d'activité de leur entreprise en leur offrant un service de suivi.

Au cours de l'année 2013-2014, 29 projets ont été soutenus pour favoriser l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans les domaines de la transformation, des pêches et de la médecine vétérinaire.

Depuis le lancement du programme Levier, le sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés offre deux mesures d'aide financière à sa clientèle pour les projets de relève entrepreneuriale. Ces dernières permettent de soutenir des projets :

- qui s'inscrivent dans le cadre d'une approche structurée de planification de la relève entrepreneuriale, s'appuyant par exemple sur un « plan de relève entrepreneuriale », et qui sont associés à un entrepreneur prévoyant céder son entreprise dans les 10 prochaines années;
- qui visent le développement des compétences de jeunes entrepreneurs en transformation alimentaire, notamment l'élaboration d'outils, l'organisation de conférences, et la tenue d'activités pour informer les entrepreneurs en transformation alimentaire, qui prévoient céder leur entreprise dans les 10 prochaines années, des défis en matière de relève.

Aucune demande n'a jusqu'à maintenant été déposée pour ces deux volets, mais le Ministère poursuit ses efforts afin de s'assurer que les entreprises de transformation connaissent l'existence de ces mesures d'aide financière.

Dans les régions maritimes, étant donné que l'âge moyen des pêcheurs avoisine les 50 ans, le secteur de la capture fait toujours face au problème du vieillissement des pêcheurs et aides-pêcheurs, et peine à assurer la relève. La valeur élevée des actifs dans les pêches nécessite un investissement considérable. Pour les jeunes qui veulent s'établir dans ce secteur, cela complique l'accès au financement tout comme l'accès à la propriété.

Lancé en 2008 dans le cadre du plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, le Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture vise à soutenir l'établissement de jeunes pêcheurs dans l'industrie des pêches commerciales en leur offrant une aide financière lors de l'achat d'une première entreprise de pêche. En 2013-2014, 12 personnes ont reçu une aide financière dans le cadre de ce programme.

Finalement, il faut noter qu'en 2013-2014, le Ministère a versé une bourse à 17 étudiants en vertu du Programme de bourses d'études aux étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal orientant leur carrière dans le domaine des animaux de consommation.

Développement de la main-d'œuvre bioalimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action concerté en matière de main-d'œuvre et de formation pour l'industrie bioalimentaire	100 % des activités prévues	Axes d'intervention ciblés et validés auprès des partenaires Projet de plan d'action en élaboration Mesures et programmes actuels et récurrents mis en œuvre	Un peu plus de 50 % des activités prévues	Réalisé à 50 %

Le projet de plan d'action concerté en main-d'œuvre et en formation a été réalisé en ce qui a trait aux mesures et aux programmes suivants :

- le Plan de soutien en formation agricole contribue à la formation continue des productrices, des producteurs et de la main-d'œuvre agricole;
- le Programme de déplacement des travailleuses et des travailleurs agricoles contribue à satisfaire le besoin de main-d'œuvre saisonnière des entreprises horticoles lorsqu'elles doivent recourir à du personnel ne résidant pas à la ferme ou qui ne demeure pas à proximité de l'entreprise;
- des bourses d'études ont été décernées à des étudiants de l'enseignement universitaire;
- un appui financier a été accordé afin de permettre la tenue d'événements médiatiques faisant la promotion et la valorisation des carrières dans le secteur bioalimentaire;
- un prix soulignant les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines a été remis dans le cadre du colloque annuel d'AGRIcarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole;
- l'appui financier accordé au Collège Macdonald de l'Université McGill permet de former les futurs producteurs et productrices agricoles de langue anglaise.

D'autres actions à long terme sont envisagées et requièrent la collaboration des partenaires. Il s'agit d'interventions en promotion et en valorisation du bioalimentaire, en veille, en gestion des ressources humaines et en formation continue.

Formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Évolution du nombre d'inscriptions à l'ITA ¹¹	Hausse de 15 %, soit 1 000 inscriptions au total ¹²	Hausse annuelle de 2 %, soit 911 inscriptions au total	Diminution de 3 %, soit 855 inscriptions au total	Cible non atteinte
Pourcentage des étudiants inscrits à l'ITA ayant obtenu un diplôme dans un délai de 5 ans	Au moins 65 % des étudiants inscrits	57,6 % des étudiants inscrits	58,1 % des étudiants inscrits	Réalisé à 89 %
Nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	Hausse de 15 %, soit 4 500 inscriptions au total ¹³	3 993 inscriptions ¹⁴	3 408 inscriptions	Cible non atteinte

> Formation initiale

Le nombre d'inscriptions à l'ITA est demeuré relativement stable, malgré une hausse du nombre de demandes d'admissions de 15 % en trois ans. Mentionnons toutefois qu'entre 2011 et 2013, les inscriptions ont augmenté dans deux programmes, soit Gestion et exploitation d'entreprise agricole et Technique des productions animales. Or cette progression ne s'est pas reflétée sur les résultats totaux, puisque le nombre d'inscriptions a baissé dans les autres programmes.

> Diplomation

La moyenne du taux de diplomation obtenu, dans un délai de cinq ans, est de 61,1 % pour les promotions de 2011 à 2013. Si ce taux est supérieur à ceux des autres établissements d'enseignement collégiaux offrant un programme en agroalimentaire, il reste inférieur à l'objectif déterminé dans la planification stratégique 2011-2014 du Ministère, qui était de 65 %.

La cible fut dépassée la première année, mais n'a été atteinte qu'à hauteur de 89 % et 94 % pour les années suivantes. Le taux de persévérance et de réussite des années 2007 et 2008 expliquent en partie ce résultat. Les moyens mis en œuvre pour soutenir les étudiants permettront de rehausser, dans l'avenir, le taux de diplomation au-delà de 60 %.

> Formation continue

Le nombre d'inscription en formation continue pour l'année financière 2012-2013 a augmenté de 18 % par rapport à l'année précédente. Cette tendance ne s'est toutefois pas maintenue en 2013-2014; le nombre d'inscriptions s'est élevé à 3 408, ce qui représente un recul de 15 % comparativement à l'année 2012-2013.

¹¹ Indicateur modifié dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

¹² Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

¹³ Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

¹⁴ Résultats mis à jour depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2012-2013.

AXE 2 UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR DES FILIÈRES COMPÉTITIVES

OBJECTIF : AIDER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL STRUCTURANTE ET INNOVATRICE

Mise en contexte

Le défi de l'industrie bioalimentaire est de réunir les conditions permettant de développer une dynamique d'affaires où il existe une plus grande complicité entre tous les maillons : producteurs, pêcheurs, transformateurs et distributeurs.

Au cours de la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à appuyer l'industrie bioalimentaire en mettant en place une dynamique de développement sectoriel structurante et innovatrice qui appuie l'amélioration de la compétitivité des divers secteurs qui la composent. Les actions se déploient sur trois plans :

- l'appui aux démarches sectorielles;
- l'amélioration de l'encadrement législatif en matière de mise en marché;
- l'innovation, notamment le maillage des entreprises bioalimentaires avec le milieu de la recherche.

Bilan 2013-2014

Démarches sectorielles

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre de secteurs du bioalimentaire soutenus dans une démarche sectorielle de développement basée sur des projets structurants et des partenariats d'affaires	Au moins 10 secteurs	10 secteurs impliqués	14 secteurs impliqués	Cible atteinte

En mars 2011, le Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement a été lancé avec l'objectif d'appuyer le développement et l'adaptation des secteurs d'activités agroalimentaires à un contexte d'affaires compétitif et en constante mutation. Ce programme vise à soutenir des actions d'envergure sectorielle dont les retombées sont à la fois structurantes et rentables pour les entreprises agricoles et agroalimentaires, et ce, grâce à la réalisation de projets sectoriels et de chaînes de valeur. Cofinancé par le MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada en vertu de l'entente Canada-Québec relative au fonds Agri-flexibilité, le programme était doté d'un budget de 12,8 millions de dollars jusqu'en mars 2014, dont 4,9 millions proviennent du Québec.

L'année 2013-2014, qui constitue la troisième année de mise en œuvre de ce programme, a suscité, encore une fois, de l'intérêt auprès de la clientèle. Ainsi, 10 projets ont été déposés et sept ont été acceptés, pour une aide totale accordée de 357 000 \$. Parmi les projets acceptés en 2013-2014, cinq font partie du volet 1 pour l'appui à la réalisation de projets de développement inscrits à un plan stratégique sectoriel et deux sont liés au volet 2 pour la préparation de plans stratégiques sectoriels. En 2013-2014, quatre secteurs du bioalimentaire ayant réalisé une planification stratégique ont déposé au moins un projet de développement sectoriel dans le cadre du programme.

Au total, depuis sa mise en place, 133 projets ont été reçus au Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement et 85 ont été acceptés, pour des aides financières totalisant 11,3 millions de dollars. Au terme de l'année 2013-2014, 14 secteurs du bioalimentaire disposaient d'un plan stratégique sectoriel de développement et avaient déposé au moins un projet structurant pour appuyer sa réalisation.

Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, la démarche sectorielle s'articule autour d'une révision complète de l'aide offerte aux associations, afin de l'adapter aux besoins et aux enjeux du secteur. Avec cette révision, le Ministère veut contribuer au développement d'un environnement d'affaires qui favorise la mise en place de projets concertés et l'amélioration de la coordination des initiatives de l'industrie, ce qui est propice au renforcement de la filière, de la capture aux détaillants. Cette révision s'est amorcée en 2011-2012 avec une première analyse visant l'élaboration d'un nouveau programme d'aide. Le Ministère a poursuivi, en 2012-2013, son analyse interne et a entrepris des consultations auprès de la clientèle.

En 2013-2014, le MAPAQ a finalement terminé la modification du Programme d'appui financier aux initiatives collectives du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Cela permet de mieux répondre aux besoins de l'industrie et d'encourager la concertation, le regroupement au sein d'associations nationales fortes et la mise en place de projets collectifs au sein de l'industrie.

Encadrement législatif en matière de mise en marché

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de réalisation des activités prévues pour l'examen et proposition, si nécessaire, de modifications à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche	100 % des activités prévues	Examen de la Loi complété Propositions de modifications déposées aux autorités ministérielles	100 % des activités prévues	Cible atteinte

Le Ministère a terminé l'examen de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Il a notamment pris en considération les divers avis formulés dans le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois intitulé *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir* (rapport Pronovost) ainsi que les mémoires déposés à la commission parlementaire sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire (*Donner le goût du Québec*). Des propositions de modifications possibles ont été documentées, puis déposées aux autorités ministérielles.

Innovation

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre d'activités de maillage liées à l'innovation dans le secteur bioalimentaire	Plus de 80 activités	141 activités	191 activités	Cible atteinte

> Maillage pour établir les priorités de recherche

En 2013-2014, le MAPAQ a continué d'appuyer financièrement des activités pour encourager et faciliter le réseautage entre les entreprises et les chercheurs. Son soutien visait à assurer l'adéquation entre les besoins de l'industrie, d'une part, et l'expertise et les activités de recherche, d'autre part. Ainsi, quatre activités de maillage entre des entreprises et des organisations de recherche et de transfert technologique ont été organisées.

Ces activités ont permis aux entreprises et aux chercheurs d'échanger et de cibler des priorités de recherche et d'innovation dans les secteurs de l'horticulture ornementale, de la culture de fraises, de la production laitière et des grandes cultures.

> **Partenariat de recherche avec les entreprises**

En 2013-2014, le Ministère a procédé à une restructuration de ses programmes d'appui à la recherche et à l'innovation. Le nouveau programme Innov'Action agroalimentaire soutient les activités auparavant appuyées par cinq programmes. Le MAPAQ poursuit donc ses interventions pour favoriser la production de connaissances en réponse aux enjeux du secteur bioalimentaire tout en s'assurant que ce savoir soit transmis aux entreprises. Les instituts de recherche et d'expertise qui bénéficient d'une aide financière sont d'ailleurs tenus de réaliser au moins une activité de transfert pour assurer la transmission des connaissances aux utilisateurs. Le programme permet également de financer des projets qui bénéficient d'un apport de l'industrie.

> **Projets d'innovation technologique de l'Institut de technologie agroalimentaire réalisés en partenariat**

En plus de ses propres activités, l'Institut de technologie agroalimentaire réalise des projets d'innovation technologique en partenariat avec Cintech Agroalimentaire et Biopterre (Centre de développement des bioproduits), deux centres collégiaux de transfert de technologie, ainsi qu'avec l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale et le Centre de développement bioalimentaire du Québec.

En 2013-2014, l'Institut a soutenu la réalisation de cinq nouveaux projets en innovation technologique, dont la majorité en partenariat avec Biopterre. Ceux-ci ont été obtenus et réalisés grâce aux installations et à l'expertise reconnue de l'ITA. Plusieurs professeurs collaborent à leur réalisation.

> **Innovation et maillage dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales**

Pour favoriser l'amélioration de la compétitivité de l'industrie, le Ministère a appuyé financièrement l'innovation et le maillage entre les organisations de recherche, de transfert technologique et les entreprises.

- Depuis avril 2013, le MAPAQ a accordé 769 000 \$ dans le cadre du volet 1 du programme Innovamer («Soutien aux projets sectoriels d'innovation») pour la réalisation de 19 projets en recherche et développement, de transfert et de diffusion, portant notamment sur la survie des larves de homards pour l'ensemencement des fonds marins, les appâts pour la pêche au homard et au crabe, les technologies de filtration en pisciculture, l'amélioration des moules piscicoles pour réduire les rejets en phosphore ainsi que sur le potentiel d'une nouvelle pêche à la crevette de roche.
- Au cours de la même année, le MAPAQ a également attribué 852 000 \$ dans le cadre du volet 2 d'Innovamer («Soutien aux initiatives de partenariat») pour la mise en œuvre de quatre initiatives de partenariat en innovation avec le Centre de recherche sur les biotechnologies marines et Merinov, le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec, ainsi que pour l'attribution de deux bourses et stages.
- Le Ministère a aussi poursuivi la mise en œuvre de son entente quinquennale avec Merinov. Cette entente prévoit un appui financier de 13 millions de dollars, le prêt de 34 employés et le prêt à usage des infrastructures et équipements des centres de recherche et développement du MAPAQ. En 2013-2014, le MAPAQ a attribué 2,373 millions de dollars à Merinov dans le cadre de son entente quinquennale.

Ainsi, au cours de l'année 2013-2014, un total de 25 activités de maillage ont été financées dans le cadre du programme Innovamer, ce qui représente une augmentation par rapport à 2011-2012 et 2012-2013, années durant lesquelles, respectivement, 22 et 13 activités avaient été soutenues.

> Maillage pour un transfert technologique

L'innovation technologique est un défi pour les entrepreneurs agricoles et les entrepreneurs en transformation alimentaire, tout en étant une composante déterminante dans les performances économiques des entreprises agroalimentaires. Dans un contexte de développement régional et économique, les conseillers régionaux se doivent d'être proactifs dans la réalisation, le suivi et la diffusion de projets d'innovation technologique.

Plus précisément, ces projets se réalisent en partenariat avec des organismes de recherche, d'expertise ou de transfert technologique en agriculture et en agroalimentaire. Ainsi, en 2013-2014, les conseillers régionaux se sont engagés dans la réalisation de 15 nouveaux projets. Chacun comporte un protocole d'expérimentation ou une méthode d'évaluation permettant de quantifier ou de qualifier les éléments mis à l'essai, en fonction des principes et de la démarche scientifique.

> Maillage technologique en transformation alimentaire

Le programme de soutien à l'innovation, qui a permis d'appuyer financièrement des activités de maillage depuis les dernières années, a pris fin le 31 mars 2013. Un programme équivalent, le programme Innov'Action agroalimentaire, a été mis en place le 1^{er} octobre 2013. Par l'entremise de son volet 4, il vise aussi à soutenir les projets encourageant le maillage entre les entreprises et le milieu de la recherche et de l'innovation. Au cours de l'année 2013-2014, une activité de maillage a été appuyée financièrement. Il s'agit de la mise en place, par l'organisme INITIA, d'un portail Web en innovation.

En créant des occasions de maillage, les possibilités de réalisation de projets se multiplient, ce qui fait naître des idées et crée des liens enrichissants entre les entreprises, les établissements de recherche et les centres d'expertise. Cette synergie favorise également une culture innovante dans les entreprises de transformation alimentaire ciblées et permet d'augmenter le nombre d'innovations (produits ou procédés) réalisées dans ce secteur.

AXE 3 UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE PRODUITS

OBJECTIF : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRODUITS METTANT EN VALEUR LE POTENTIEL BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL

Mise en contexte

Les consommateurs sont continuellement à la recherche d'aliments qui répondent à leurs besoins. Ils expriment de plus en plus leur préférence pour des produits diversifiés et différenciés. Ils sont également nombreux à vouloir privilégier l'achat d'aliments produits localement ou d'aliments biologiques. Cette demande, ainsi exprimée, ouvre la porte à une multitude de nouvelles possibilités pour les entrepreneurs et les entreprises.

Au cours de la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à favoriser la diversification de l'offre de produits alimentaires qui mettent en valeur le potentiel bioalimentaire des régions du Québec et qui montrent la créativité du milieu régional et de ses entrepreneurs. Son action se concentre sur deux plans, soit soutenir une offre diversifiée de produits et mettre en valeur les potentiels nordiques.

Bilan 2013-2014

Offre diversifiée de produits

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre de projets de diversification de productions et de produits et projets de circuits courts de commercialisation soutenus	200 projets	271 projets	271 projets	Cible atteinte
Nombre d'entreprises* s'ajoutant à celles qui offrent actuellement des produits biologiques	240 entreprises de plus	Gain de 26 entreprises	Perte nette de 2 entreprises	Cible non atteinte

*Nombre calculé au total sur l'année civile plutôt que sur l'année financière.

> Diversification et commercialisation en circuit court

Pour faire suite au programme Diversification et commercialisation en circuit court en région, qui a pris fin en mars 2013, le Ministère a instauré, dès septembre 2013, le programme Proximité. En vigueur jusqu'en 2018, ce dernier veut amener les producteurs agricoles et les transformateurs artisans du secteur bioalimentaire à tirer profit des occasions d'affaires qu'offre la mise en marché de proximité. Celle-ci comprend les activités de commercialisation plus directes entre les entreprises du secteur et les consommateurs, notamment les circuits courts et le déploiement d'une mise en marché sur un territoire donné.

> Produits biologiques

Entre 2011 et 2014, des entreprises ont fait la conversion vers la production et la transformation d'aliments biologiques alors que d'autres se sont retirées. Pour cette raison, la progression nette du nombre d'entreprises offrant des aliments biologiques n'a pas atteint la cible anticipée. Toutefois, la superficie en culture sous contrôle biologique a connu une croissance de près de 15 % entre les années 2010 et 2013.

Mise en valeur de potentiels nordiques

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre de réseaux de soutien du secteur bioalimentaire ayant mis en œuvre au moins un projet pilote dans le cadre du Plan Nord	5 réseaux avec au moins un projet pilote mis en œuvre	Aucune rencontre tenue	Aucun réseau constitué	Cible non atteinte

En 2013-2014, aucun réseau n'a été constitué formellement. Les rencontres des instances de suivi du Plan Nord ont été suspendues à la demande du Secrétariat au développement nordique qui a pris le relais du Secrétariat du Plan Nord. Le Ministère est en attente d'un nouveau cadre pour s'assurer que ses actions sont cohérentes avec celles des autres ministères et organismes concernés.

Le MAPAQ a cependant amorcé un processus d'accompagnement des communautés nordiques pour la mise en place de deux projets pilotes d'élevages (lapins et poules pondeuses) à Salluit. De plus, au cours de la période 2012-2014, le Ministère a consenti des aides totalisant près de 4,3 millions de dollars pour financer des initiatives dans le nord du Québec, dont les suivantes :

- un soutien financier aux pêcheurs commerciaux de la Basse-Côte-Nord (3,7 M\$);
- une aide financière à trois entreprises nord-côtières pour la transformation des produits marins de la Côte-Nord (200 000 \$);
- une aide financière à trois entreprises de la Côte-Nord pour un programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture et à l'appui au développement de l'agriculture en région (150 000 \$);
- une aide financière au Centre local de développement (CLD) de la Basse-Côte-Nord pour l'embauche de deux agents de développement industriel dans le cadre du Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (198 000 \$);
- la conclusion d'une entente spécifique portant sur le développement agroalimentaire dans la région du Nord-du-Québec, Secteur Kativik (50 000 \$).



UN DÉVELOPPEMENT EN HARMONIE AVEC LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION – CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Le secteur bioalimentaire joue un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement et la mise en valeur du territoire, puisque sa pérennité est largement tributaire de la qualité du milieu naturel, notamment en ce qui concerne l'eau, les ressources marines et le sol.

Le respect de l'environnement constitue l'un des enjeux qui obtient le plus large consensus au sein de la société québécoise. Le gouvernement du Québec en a d'ailleurs fait un volet prioritaire de sa stratégie de développement durable. De plus, la zone agricole est un patrimoine collectif protégé depuis la fin des années 1970 qui, non seulement sert à garnir le garde-manger des Québécois, mais est aussi un actif et une richesse pour l'ensemble des communautés rurales. La biomasse marine représente également une ressource des régions maritimes dont les communautés peuvent tirer profit pour stimuler leur développement.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à contribuer à un développement bioalimentaire en harmonie avec les attentes de la société québécoise. À cet effet, il compte :

- favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales par les entreprises agricoles et aquacoles, et par les entreprises de transformation;
 - appuyer la mise en valeur du territoire agricole et marin au bénéfice des communautés régionales.
-

AXE 1 UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET AQUACOLES, ET PAR LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

Mise en contexte

Bien que des progrès aient été accomplis dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, les entreprises bioalimentaires ont encore d'importants défis à relever. La préservation de la qualité de l'eau, l'utilisation rationnelle des pesticides et l'efficacité des procédés de transformation sont autant de domaines où les progrès doivent se poursuivre. Au-delà du respect des normes réglementaires, les entreprises du secteur bioalimentaire peuvent adopter des modes de production respectueux de l'environnement et contribuer à générer des bénéfices environnementaux pour l'ensemble de la société, tout en commercialisant des produits à valeur ajoutée.

Les interventions du MAPAQ visent à accompagner les entreprises bioalimentaires afin qu'elles puissent réduire l'empreinte environnementale de leurs activités de production. Dans le cadre du Plan stratégique 2011-2014, l'action du Ministère s'exerce sur cinq plans, soit :

- la qualité de l'eau en milieu agricole;
- le développement durable de l'aquaculture en eau douce;
- le développement durable en transformation alimentaire;
- la réduction des risques des pesticides pour la santé et l'environnement;
- l'application de l'écoconditionnalité dans l'aide financière.

Pour la période 2011-2014, le Ministère s'est engagé à poursuivre ses efforts dans le cadre des stratégies ou des plans d'action élaborés au cours des dernières années, notamment le volet agricole du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (2004-2015) et la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 (SPQA).

De plus, par souci de cohérence avec la réglementation environnementale en vigueur au Québec, le Ministère s'est engagé à poursuivre l'adoption progressive de l'écoconditionnalité dans l'aide financière, un principe qui consiste à lier le versement d'une subvention au respect d'exigences environnementales.

Bilan 2013-2014

Qualité de l'eau en milieu agricole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre d'entreprises agricoles additionnelles ayant adhéré aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant	Plus de 2 300 entreprises	486 nouvelles entreprises	539 nouvelles entreprises	Cible non atteinte

En ce qui concerne l'adhésion aux projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, en 2013-2014, 53 nouvelles exploitations agricoles se sont ajoutées par rapport à l'année précédente, ce qui porte le total à 539 entreprises additionnelles depuis le 1^{er} avril 2011. L'écart entre les résultats obtenus et les cibles fixées peut s'expliquer en partie par la réduction du nombre de projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en cours, qui est passé de 29 à 22 en 2013-2014.

Des améliorations suggérées à l'égard du concept d'intervention par bassin versant agricole sont à l'essai depuis 2012-2013 pour accroître l'adhésion des exploitations agricoles à ces projets. Sur les 12,6 millions de dollars accordés au Québec en 2013-2014 pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 2,7 millions de dollars ont été alloués à 496 exploitations agricoles engagées dans un projet de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, y compris les 53 nouvelles exploitations agricoles recrutées en 2013-2014.

Développement durable de l'aquaculture en eau douce

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) qui ont atteint la cible environnementale de rejet de phosphore	9 entreprises ¹⁵	0 entreprise ¹⁶	1 entreprise, 14 en cours d'analyse	Cible non atteinte

L'objectif de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec est que les pisciculteurs diminuent, d'ici le 31 décembre 2015, leurs rejets moyens annuels estimés de 7,2 kg de phosphore par tonne de production, de manière à ce qu'ils s'établissent à 4,2 kg. À ce jour, 26 entreprises ont commencé à faire un suivi visant à vérifier si elles satisfont à cet objectif et une seule entreprise l'a atteint en 2013-2014. Les travaux sont terminés pour 14 entreprises et les données nécessaires au suivi sont en cours d'analyse.

Développement durable en transformation alimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre d'entreprises de transformation alimentaire soutenues pour l'implantation d'une démarche de développement durable	40 entreprises	0 entreprise	0 entreprise	Cible non atteinte

Dans la suite de la réalisation d'un projet pilote avec une dizaine d'entreprises qui s'est terminé en 2010, le Ministère a décidé de soutenir financièrement celles qui veulent implanter une démarche de développement durable. Toutefois, en juillet 2011, les programmes d'aide financière pour les entreprises de transformation alimentaire ont été suspendus, les fonds alloués à ces programmes étant épuisés. Ainsi, jusqu'en septembre 2013, il n'y a pas eu de programmes en vigueur offrant le soutien prévu.

Le 27 septembre 2013, le MAPAQ lançait le programme Levier dont un des volets sert à financer l'implantation d'une démarche de développement durable en entreprise. Aucune aide n'a été attribuée jusqu'à maintenant à cette fin, mais le Ministère continue d'informer les entreprises de transformation de la disponibilité de cette aide financière.

¹⁵ Cette cible a été modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

¹⁶ Résultat mis à jour depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2012-2013.

Risques des pesticides pour la santé et l'environnement

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action pour accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en milieu agricole	100 % des activités prévues	88 % des activités en cours de réalisation	100 % des activités prévues en cours de réalisation	Cible atteinte

La mise en œuvre des actions du Plan d'action 2011-2014 de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture (SPQA) contribuera à accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et à réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement.

À ce jour, 100 % des 26 actions prévues au Plan d'action sont en cours de réalisation. Ces actions visent, entre autres, à réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population aux pesticides, à maintenir la biodiversité en milieu agricole et à favoriser les organismes bénéfiques, à accroître la protection de l'eau, à renforcer le développement des connaissances et l'adoption de pratiques de lutte antiparasitaire intégrée.

Le Ministère est partie prenante de la SPQA et la réalisation de ces actions est appuyée par une aide financière de près de 1,2 million de dollars dans le cadre des volets 1 et 4 du programme Prime-Vert (« Intervention en agroenvironnement par une exploitation agricole »; « Appui au développement et au transfert des connaissances en agroenvironnement »), à laquelle s'ajoutent des investissements d'environ 2,6 millions de dollars en provenance du milieu agricole.

D'autres partenaires, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)¹⁷, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que l'Union des producteurs agricoles se sont également impliqués dans la mise en œuvre des actions du Plan d'action. À ceux-ci s'ajoutent divers organismes du milieu agricole (l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement [IRDA], les clubs-conseils en agroenvironnement, le Centre de recherche sur les grains [CEROM], le Carrefour industriel et expérimental Lanaudière [CIEL], le Pôle d'excellence en lutte intégrée [PELI], etc.).

¹⁷ Maintenant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC).

Écoconditionnalité de l'aide financière

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Pourcentage des entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire soutenues financièrement qui sont soumises à un nouveau critère d'écoconditionnalité	100 % des entreprises visées ¹⁸ à la suite de la réalisation des étapes prévues de mise en œuvre	<p>Secteur agricole : Dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises visées</p> <p>Secteur aquacole : Dépôt du certificat d'autorisation requis ou preuve de sa participation à la STRADDAQ pour les projets visés</p>	<p>Secteur agricole : Dans 3 programmes, exigence du dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises visées</p> <p>Secteur aquacole : Dépôt du certificat d'autorisation requis ou preuve de sa participation à la STRADDAQ pour les projets visés</p> <p>Secteur de la transformation : À déterminer</p>	En cours de réalisation

L'écoconditionnalité consiste à lier le versement de l'aide financière gouvernementale au respect de conditions environnementales afin de pouvoir bénéficier pleinement de cette aide. Le Plan stratégique 2011-2014 a confirmé l'engagement du Ministère à introduire un nouveau critère d'écoconditionnalité dans les programmes d'appui financier pour les entreprises agricoles, aquacoles et de transformation alimentaire.

Dans le secteur agricole, la nouvelle exigence retenue est le dépôt annuel d'un bilan de phosphore à l'équilibre pour les entreprises agricoles assujetties, conformément au Règlement sur les exploitations agricoles. Cette exigence est effective depuis 2011 pour le Programme de crédit de taxes foncières agricoles et a également été intégrée à deux autres programmes, soit le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture (2011-2015) et le programme Proximité (2013-2018). Pour faciliter l'application de cette exigence, le MAPAQ a conclu une entente d'échange d'information avec le MDDEFP en juin 2013.

En ce qui concerne le secteur de l'aquaculture, l'application actuelle de l'écoconditionnalité consiste, soit à fournir le certificat d'autorisation requis pour les projets aquacoles visés en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit à faire la preuve de sa participation à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ). Le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est visé par cette mesure d'écoconditionnalité, comme en fait foi la convention établie entre le bénéficiaire et le Ministère en vertu de ce programme.

Enfin, le programme Levier, principal programme du MAPAQ destiné aux entreprises de transformation alimentaire inclut des dispositions exigeant du demandeur ou de son mandataire de reconnaître le devoir de se conformer à toute loi ou à tout règlement gouvernemental applicable, dont la réglementation environnementale, et indique que le Ministère se réserve le droit de vérifier la conformité du demandeur.

Dans une situation de non-respect, le MAPAQ retardera sa décision d'accorder l'aide jusqu'à la démonstration du respect des exigences auxquelles le demandeur contrevient. Ces dispositions constituent un préalable à l'introduction d'un critère d'écoconditionnalité.

¹⁸ Entreprises visées : entreprises assujetties au critère d'écoconditionnalité retenu et bénéficiaires du programme ciblé.

AXE 2 UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF : APPUYER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET MARIN AU BÉNÉFICE DES COMMUNAUTÉS RÉGIONALES

Mise en contexte

Bien que l'agriculture occupe toujours une partie appréciable de l'espace habité et qu'elle demeure très importante dans le tissu économique de certaines régions, son poids démographique et économique tend à diminuer au fil du temps. Ainsi, la proportion de la population agricole est passée de plus de 50 % de la population rurale totale dans les années 1950 à moins de 6 % en 2006. Par conséquent, le milieu rural évolue vers une plus grande diversification dans l'usage du territoire. Cette cohabitation des usages exerce une pression croissante sur la zone agricole, notamment autour des pôles de croissance urbaine où se situent les meilleures terres du Québec. À l'opposé, certaines zones agricoles situées en milieu périphérique en danger de dévitalisation gagneraient à diversifier leurs activités.

Au-delà de sa vocation première, c'est-à-dire la production d'aliments, l'agriculture procure des bénéfices à la société en participant à l'activité économique et à l'occupation du territoire. Elle façonne les paysages ruraux et contribue à l'attractivité du territoire, à la vitalité de nombreuses communautés rurales, à la gestion et à la protection des ressources naturelles ainsi qu'au maintien de services dans la communauté.

Dans le cadre du Plan stratégique 2011-2014, l'action du Ministère s'articule autour de quatre axes principaux, à savoir :

- le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- la multifonctionnalité de l'agriculture;
- le cadre de développement aquacole.

Bilan 2013-2014

Plan de développement de la zone agricole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de mise en place des moyens prévus et mis à la disposition des MRC pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA)	100 % des moyens prévus	Accompagnement financier ou professionnel de 25 nouveaux PDZA	Projets pilotes terminés Bilan et guide d'élaboration publiés Au total, 44 MRC ont terminé ou élaborent présentement leur PDZA	Cible atteinte

En 2013-2014, le MAPAQ a fait deux nouveaux appels de proposition pour l'élaboration de plans de développement de la zone agricole. Lors du premier appel de proposition du 29 mai 2013, 11 MRC ont été choisies et ont pu amorcer leur PDZA. Un second appel a eu lieu le 14 janvier 2014, mais au 31 mars 2014, aucune MRC n'avait encore été sélectionnée.

Pour chaque appel de proposition, les MRC sélectionnées obtiennent une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$. Un premier versement représentant 75 % de la somme prévue aux conventions d'aide financière avec les MRC a été versé en 2013-2014. Ce montant totalise 306 802,50 \$.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de réalisation des étapes prévues pour apporter des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de favoriser la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole	100 % des étapes prévues	Écriture d'un projet de loi	50 % des étapes prévues	Réalisé à 50 %

Les modifications prévues à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles s'inscrivent dans la mise en œuvre des actions de l'axe 2 de la Politique de souveraineté alimentaire en ce qui concerne l'occupation dynamique du territoire.

Les trois objectifs poursuivis par ces modifications sont de diminuer les pressions d'urbanisation, de favoriser, par l'agriculture, l'occupation dynamique du territoire et, finalement, de moderniser et de simplifier certains aspects opérationnels.

Multifonctionnalité de l'agriculture

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Nombre d'entreprises agricoles ayant participé à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture et contribuant à la qualité de vie des communautés rurales	350 entreprises	217 ¹⁹ entreprises	286 entreprises	Réalisé à 82 %

La multifonctionnalité de l'agriculture reconnaît l'utilité économique, sociale et environnementale de ce secteur par rapport au dynamisme rural et au développement des territoires habités. Le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, qui appuie des projets d'une durée de trois ans, veut favoriser la production de bénéfices pour la société par l'agriculture.

Au 31 mars 2014, 286 entreprises avaient participé à la mise en œuvre de projets poursuivant le ou les objectifs suivants : la mise en valeur des paysages, l'attractivité des territoires, l'accessibilité à l'espace rural, la préservation du patrimoine agricole, la protection de la biodiversité et la prestation de services à la communauté.

Cadre de développement aquacole

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de réalisation des étapes prévues pour la mise en place d'un premier cadre de développement aquacole dans un des sites côtiers jugés prioritaires	100 % des étapes prévues	75 % des étapes prévues sont terminées ou en cours	75 % des étapes prévues	Réalisé à 75 %

La présence des entreprises maricoles dans l'environnement du Québec maritime entraîne une redéfinition de l'espace marin côtier au sein duquel les autres usagers font parfois valoir leur antériorité et leur poids économique. Actuellement, les aquaculteurs du Québec maritime ne bénéficient d'aucune zone prioritaire à la mariculture acceptée des autres usagers (aire maricole).

En 2013-2014, les consultations entreprises aux Îles-de-la-Madeleine en 2012-2013 avec les partenaires et intervenants du milieu se sont poursuivies. Les Madelinots ont été invités à faire part de leurs préoccupations ou de leurs commentaires au Ministère. Une réunion de consultation et d'information avec les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine a également été tenue.

¹⁹ Résultat mis à jour depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2012-2013.



UNE ORGANISATION PERFORMANTE

ORIENTATION – AMÉLIORER L’EFFICACITÉ ET LA PRESTATION DES SERVICES

En 2010, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de rétablir l’équilibre budgétaire d’ici 2013-2014. Au cours de cette période, les ministères et organismes devaient réaliser leur mission en respectant un cadre budgétaire plus restreint et relever le défi de renouveler leur effectif à la suite des nombreux départs à la retraite, tout en maintenant la qualité des services.

Dans ce contexte, le Ministère travaille à maintenir et à développer ses ressources humaines selon les besoins actuels et futurs de l’organisation. Ses travaux portent sur la planification des ressources humaines, l’attraction et la rétention, le développement des personnes et la reconnaissance.

Le MAPAQ entend demeurer une organisation performante qui utilise de façon optimale ses ressources et améliore ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens. Par son expertise, il a la responsabilité d’éclairer les décisions du gouvernement et des acteurs du milieu sur les choix de développement au bénéfice non seulement du secteur bioalimentaire, mais également de la société québécoise.

AXE 1 DES RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES ET UNE EXPERTISE RECONNUE

OBJECTIF : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES HUMAINES ET L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

Mise en contexte

Au MAPAQ comme ailleurs, la mobilisation des effectifs joue un rôle majeur dans la capacité d'atteindre les résultats organisationnels ciblés et se révèle bien souvent un élément important d'attraction et de rétention. Le Ministère prévoit se doter d'une stratégie favorisant la mobilisation de ses ressources humaines.

En ce sens, le Ministère poursuit le développement de l'expertise de son personnel. Deux compétences essentielles ont été ciblées pour l'ensemble du personnel, soit le sens du service à la clientèle et l'esprit de collaboration. Le Ministère soutient le développement de ces aptitudes par la tenue d'ateliers de formation, ce qui contribue à la performance organisationnelle. En outre, afin d'orienter le perfectionnement des ressources humaines en place et de faciliter le recrutement de personnes qualifiées, il poursuit l'élaboration de profils de compétences.

La mise en valeur de l'expertise détenue par le personnel passe, entre autres, par une diffusion adéquate de ses connaissances, notamment auprès de ses diverses clientèles. À cet égard, le Ministère entend occuper une place prépondérante en matière d'information économique. Cette information stratégique doit être communiquée aux différents intervenants du secteur bioalimentaire, et en particulier aux décideurs. Ainsi, le MAPAQ évalue l'accessibilité et la pertinence de l'information économique qu'il produit, pour ensuite définir et mettre en place des mécanismes de diffusion d'information stratégique en fonction des besoins de sa clientèle.

Bilan 2013-2014

Expertise et mobilisation du personnel

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de réalisation des actions prévues dans le domaine du maintien et du développement des compétences ministérielles	100 % des actions prévues	Formations dispensées Réalisation d'un 6 ^e et 7 ^e profil de compétences Rédaction d'un 8 ^e profil	Taux de personnes formées : 50 % pour le « Sens du service à la clientèle »; 70 % pour le « Sens de la collaboration » 100 % des profils de compétences élaborés pour les principales fonctions sectorielles	Réalisé à 70 %
Taux de réalisation des actions prévues dans la Stratégie favorisant la mobilisation du personnel	100 % des actions prévues	Réalisation du sondage sur la mobilisation du personnel et diffusion des résultats	80 % de la Stratégie	Réalisé à 80 %
Taux de réalisation des actions prévues dans la mise en place d'un mécanisme de diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement	100 % des actions prévues	Mécanisme de diffusion mis en place	100 % des actions prévues	Cible atteinte

> Maintien et développement des compétences ministérielles

En 2013-2014, le Ministère a offert 10 formations portant sur le « Sens du service à la clientèle » (104 participants). Le taux de personnes formées pour cette compétence est passé de 43 % à 50 %. De plus, l'ensemble du personnel a été sensibilisé au contenu de la Déclaration de services aux citoyens.

S'ajoutent également 18 formations portant sur le « Sens de la collaboration » (331 participants). Le taux de personnes formées pour cette compétence est alors passé de 50 % à 70 %. Par ailleurs, une activité d'information sur les compétences clés ministérielles a été ajoutée au contenu des journées d'accueil des nouveaux employés, auxquelles 61 personnes ont participé.

Finalement, au cours de l'année 2013-2014, trois profils de compétences additionnels ont été élaborés, soit les profils des médecins vétérinaires, des techniciens de laboratoire ainsi que des conseillers en transformation alimentaire. Ces profils ont été réalisés en collaboration avec les directions concernées. Au total, les 10 profils ministériels prévus ont été rédigés.

> Stratégie favorisant la mobilisation du personnel

En 2013-2014, le Ministère a mis en place plusieurs actions afin de donner suite aux résultats du sondage organisationnel mesurant le degré d'engagement des employés. À la suite de la diffusion des résultats, plusieurs unités administratives se sont dotées d'un plan d'action visant à prendre en considération les différences observées dans le sondage et à agir de façon efficace sur les points à améliorer ciblés par les employés. Des ateliers se rapportant à la gestion de carrière et au développement des compétences, de même que de l'accompagnement personnalisé ont également été offerts au personnel. Un plan d'action ministériel sur la mobilisation est présentement en élaboration.

> La diffusion d'information stratégique pour éclairer les intervenants du secteur bioalimentaire dans leurs choix de développement

Par l'entremise du site Internet du MAPAQ, les intervenants du secteur bioalimentaire peuvent s'abonner électroniquement à trois publications économiques produites par le Ministère, soit le *BioClips*, le *BioClips+* et *L'Indicateur économique du bioalimentaire*. La clientèle peut également formuler ses questions et ses commentaires en ligne.

AXE 2 DES SERVICES DE QUALITÉ ET UNE ORGANISATION EFFICACE

OBJECTIF : AMÉLIORER LES FAÇONS DE FAIRE

Mise en contexte

Le Ministère souscrit aux engagements du gouvernement à l'égard de la modernisation de l'État. Ainsi, il travaille à améliorer ses façons de faire pour offrir des services de qualité aux citoyens et être efficace dans ses processus d'affaires. Par ailleurs, le Ministère a mis en place, au cours des dernières années, des partenariats avec des organismes associés pour la livraison de produits et de services complémentaires aux siens dans différents domaines liés au développement bioalimentaire. Par souci d'une saine gestion des fonds publics, il en évaluera les retombées et précisera, au moment de la signature, de nouvelles conventions avec ces organismes, ainsi que les attentes de résultats en fonction des sommes investies.

Bilan 2013-2014

Satisfaction des citoyens à l'égard de la prestation de services ministérielle

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Cote de satisfaction à l'égard de la prestation de services aux citoyens	Cote de 9/10	Aucun sondage tenu en 2012-2013	Cote de 8,5 /10	Réalisé à 94 %

Le sondage de satisfaction de la clientèle permet de mesurer l'atteinte des engagements inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens du MAPAQ et de cibler les améliorations à apporter. Ce document place la clientèle au centre des préoccupations du Ministère et définit un engagement collectif à offrir des services accessibles, courtois, rigoureux, transparents, équitables et simplifiés.

Depuis l'adoption, en 2009, de sa déclaration de services aux citoyens, le Ministère a réalisé quatre sondages se rapportant à l'appréciation des services offerts. Le questionnaire, toujours basé sur l'Outil québécois de mesure de la satisfaction de la clientèle, a permis de comparer les résultats obtenus dans chacun des sondages. Le sondage de 2013-2014 s'est déroulé au début de l'année 2014 auprès de 1 100 répondants représentant les différentes clientèles du MAPAQ.

Dans l'ensemble, celles-ci se disent satisfaites des services reçus et ont accordé une note de satisfaction globale de 8,5 sur 10, ce qui s'apparente aux résultats du sondage de 2009-2010. Le respect, l'équité et la confidentialité sont les attitudes les plus appréciées (les résultats obtenus sont supérieurs à 8,85 sur 10).

Amélioration des services aux citoyens et optimisation des processus

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de réalisation des actions prévues au Plan d'amélioration des services aux citoyens	100 % des actions prévues	90 % des actions prévues au Plan	90 % des actions prévues au Plan	Réalisé à 90 %

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Taux de réalisation des projets d'optimisation des processus d'affaires	100 % des actions prévues	72 % des actions prévues aux projets	93 % des actions prévues aux projets	Réalisé à 93 %
Taux de réalisation des actions d'intégration technologique visant l'amélioration de la gestion et de la circulation de l'information	100 % des actions prévues	41 réseaux d'échange de pratiques Projet pilote en gestion intégrée des documents complété Début de révision du Plan de classification des documents Organisation de la géomatique	94 réseaux d'échange de pratiques Plan de classification : approbation du volet administratif et élaboration d'une stratégie de conception et de mise en place du volet mission 100 % des actions prévues dans le plan maître en géomatique	En cours de réalisation

> Amélioration des services aux citoyens

Le Ministère a implanté une culture d'amélioration continue en mettant en œuvre, chaque année, un plan d'amélioration des services. Sept projets ont été inscrits dans le Plan d'amélioration des services en 2013-2014 et 90 % des actions prévues ont été accomplies. Mentionnons entre autres l'harmonisation des processus des laboratoires d'expertise alimentaire et en santé animale et la réalisation d'une analyse préliminaire en vue de l'implantation d'un réseau sans fil afin de desservir la clientèle étudiante de l'Institut de technologie agroalimentaire.

Par ailleurs, à la suite de la mise en place de la procédure de gestion des plaintes, en mars 2013, le Ministère a pu, au courant de l'année, tenir un registre des plaintes reçues dans toute l'organisation. En 2013-2014, le MAPAQ a ainsi traité 20 plaintes, dont 4 de deuxième instance.

> Optimisation des processus d'affaires

L'optimisation des processus d'affaires s'inscrit dans les orientations du gouvernement afin d'améliorer les services à la clientèle, de moderniser la gestion de la fonction publique et d'utiliser de façon optimale les ressources en place. Durant l'année, le Ministère a poursuivi la réalisation des trois projets d'optimisation entrepris en 2012-2013. Le projet d'optimisation de la gestion harmonisée des laboratoires d'expertise alimentaire et en santé animale s'est terminé en 2013-2014. Les deux autres projets optimisés en cours d'année sont le programme d'aide financière Prime-Vert 2013-2018 et l'enregistrement en continu des exploitations agricoles.

> Gestion et circulation de l'information

Dans le cadre des activités réalisées pour la mise en place de la structure ministérielle de l'information, le volet administratif du Plan de classification des documents a été élaboré et approuvé. Des travaux qui permettront son implantation dans certaines directions du Ministère sont en cours.

À noter qu'entre 2011 et 2014, le MAPAQ a développé 94 réseaux d'échange de pratiques. Des réseaux variés et s'adressant à différentes clientèles ont ainsi été mis en place, comme les sites de collaboration portant sur l'agrotourisme en circuit court, les changements climatiques et la géomatique.

Le Ministère a également terminé l'adaptation d'un progiciel pour y inclure les renseignements consignés dans la fiche d'enregistrement pour les exploitations agricoles ayant réalisé les actions prévues dans le plan maître en géomatique.

Attentes à l'égard des organismes associés

INDICATEUR	CIBLE 2011-2014	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014	BILAN AU 31 MARS 2014
Pourcentage des conventions signées avec les organismes associés qui précisent les attentes de résultats en fonction des sommes investies	100 % des conventions signées	93 % des conventions signées durant la période visée qui contiennent des attentes de résultats	100 % des conventions signées	Cible atteinte

Adoptée par le MAPAQ en décembre 2009, la Politique ministérielle de gouvernance à l'égard des organismes associés vise l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance permettant de gérer les risques associés à ce type de partenariat, tout en répondant à des exigences de transparence et de saine utilisation des fonds publics.

La première section de cette politique concerne la présence du Ministère aux conseils d'administration des organismes associés, tandis que la seconde décline le cadre de gestion ministériel qui s'applique principalement aux ententes signées avec ces organismes. Ce cadre prévoit, entre autres, dans la convention, des attentes de résultats formulées par le Ministère auprès de l'organisme associé, en fonction des sommes investies. Ces attentes sont introduites lors du renouvellement d'une convention existante ou de la signature d'une nouvelle convention. Entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014, 95 conventions ont été signées et elles incluent toutes des attentes de résultats.



RÉSULTATS 2013-2014
PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015

À la suite d'une décision gouvernementale, les plans de développement durable de tous les ministères et organismes ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2015. Le Plan d'action ministériel de développement durable du MAPAQ adopté en 2009 ainsi que les actions qui y sont définies se poursuivront donc jusqu'en mars 2015.

Le Plan d'action ministériel comporte 20 actions²⁰ qui concernent l'ensemble des clientèles du Ministère et permettent à celui-ci de contribuer à la mise en œuvre de 6 orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Ces orientations sont les suivantes :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
- produire et consommer de façon responsable;
- accroître l'efficacité économique;
- répondre aux changements démographiques;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Dans cette section, nous présentons d'abord le sommaire des résultats obtenus en 2013-2014 par rapport au Plan d'action ministériel de développement durable. La deuxième partie comprend une mise en contexte et une description des résultats pour chacune des actions.

²⁰ À l'origine, le Plan d'action ministériel de développement durable du MAPAQ comportait 18 actions, mais pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015, 2 nouvelles actions ont été ajoutées afin de répondre spécialement à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 ainsi qu'à l'objectif 15 de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

2013-2014

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

INFORMER ET SENSIBILISER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE ET SES CLIENTÈLES AU CONCEPT ET AUX PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 1

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	Sensibilisation de 80 % des employés en 2011	Cible atteinte en 2011-2012	102
Parmi les employés ciblés, taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Que 50 % des personnels ciblés aient suivi une formation traitant minimalement des 2 contenus de référence d'ici le 31 mars 2013 ²¹	Cible atteinte en 2013-2014	103

²¹ L'indicateur et la cible ont été modifiés à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel du développement durable le 4 juin 2010.

ACTION 2

AMÉLIORER LES SERVICES-CONSEILS RATTACHÉS À L'UNE OU L'AUTRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre cumulatif d'entreprises qui ont bénéficié de services-conseils subventionnés	15 000 entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère	Cible atteinte en 2009-2010	104
Nombre cumulatif de diagnostics spécialisés en agroenvironnement réalisés entre 2009 et 2013	Réalisation de 3 000 diagnostics spécialisés en agroenvironnement d'ici 2013	À surveiller	104
Offre de services-conseils multidisciplinaires, par les réseaux Agriconseils, dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme et dans les productions en développement	Services-conseils offerts dans les secteurs ciblés d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012	104

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3

SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ACTION 3

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RECHERCHE ET INNOVATION

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Progresse bien	105

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4
POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA
PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ
ET À L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
SOUTENIR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES
ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4

DÉVELOPPER LA TRAÇABILITÉ DANS DE NOUVEAUX SECTEURS DE PRODUCTION ET POURSUIVRE LA TRAÇABILITÉ DE LA FERME À LA TABLE

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre d'espèces et de secteurs couverts par un système de traçabilité	Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici mars 2013 et élaboration d'un nouveau plan avec les partenaires	Cible atteinte en 2011-2012	106

ACTION 5

AIDER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DES FROMAGES FINS À SE DOTER DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant appliqué un plan de contrôle et de gestion de la qualité	Application d'un plan de contrôle et de gestion de la qualité par 20 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011	106
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant implanté un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP	Implantation d'un système de qualité reconnu incorporant les principes HACCP par 3 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011	107

ACTION 6

METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEU-VERT

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre total d'exploitations agricoles adhérant aux projets de bassins versants	Participation de 4 200 exploitations agricoles aux projets de bassins versants d'ici 2013	À surveiller	107
Appui financier du Ministère dans le cadre des projets pour soutenir la mise en place de correctifs à la ferme	Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 M\$	Progresse bien	108
Proportion des projets de bassins ciblés où l'on observe une tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface	Tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface pour 50 % des projets de bassins ciblés d'ici 2013	À surveiller	108

ACTION 7

SOUTENIR LES EXPLOITATIONS QUI DOIVENT ENTREPOSER LEURS FUMIERS DE FAÇON ADÉQUATE D'ICI 2010, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Pourcentage des exploitations visées dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate	Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010	Progresse bien	109

ACTION 8

POURUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre d'entreprises et part relative de la production des pisciculteurs adhérant à la STRADDAQ ²²	Adhésion de 38 entreprises, soit 79 % de la production piscicole totale d'ici mars 2015 ²³	Progresse bien	110
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADDAQ ayant atteint les objectifs de l'entente	Atteinte, d'ici mars 2015, des objectifs de la STRADDAQ par 20 entreprises piscicoles adhérentes ²⁴	À surveiller	110

ACTION 9

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES AU QUÉBEC

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
État d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie en protection phytosanitaire des cultures	Adoption et publication de la stratégie en protection phytosanitaire des cultures d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012	111

ACTION 10

ÉLABORER ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Progresse bien	112

²² Les deux premiers indicateurs de l'action 8, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable, ont été fusionnés à des fins de simplification.

²³ La cible a été établie à 38 entreprises au lieu de 41, comme l'indique le Rapport annuel de gestion 2011-2012, car trois sites piscicoles se sont retirés de la STRADDAQ.

²⁴ La cible a été modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012; le libellé de la cible a aussi été modifié pour faciliter la compréhension du lecteur.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6
APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE
D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES
GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ACCROÎTRE, AU MINISTÈRE, L'ADOPTION DE PRATIQUES DE GESTION ET D'ACQUISITION RESPONSABLES SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

ACTION 11

METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE DÈS SON ADOPTION (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale	Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale d'ici mars 2011	Cible atteinte en 2012-2013	113
Nombre de mesures appliquées contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale	Application de 16 mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013	Cible atteinte en 2012-2013	113
Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables réalisées	Réalisation de 16 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2013	Cible atteinte en 2013-2014	113

ACTION 12

POURSUIVRE LA DÉMARCHÉ DE CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC POUR LES DEUX CAMPUS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Attestation du niveau 3 attribuée par Environnement Jeunesse	Obtention du niveau 3 de la certification Cégep vert du Québec d'ici septembre 2010	Cible atteinte en 2010-2011	114

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8
AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES
MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

APPUYER LE SECTEUR AGRICOLE DANS LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES VISANT LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

ACTION 13

FINANCER DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE ET ÉVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Investissements du MAPAQ pour la réalisation de projets	Investissement du MAPAQ de 12 M\$ pour la durée du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) ²⁵	À surveiller	115
Nombre de tonnes équivalent CO ₂ réduites ou évitées	Réduction ou évitement de 300 000 tonnes équivalent CO ₂ d'ici 2013 ²⁶	À surveiller	115

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

APPLIQUER D'AVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

POURSUIVRE L'IMPLANTATION DE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DANS LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

ACTION 14

APPLIQUER PROGRESSIVEMENT L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES AGRICOLES

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Pourcentage des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du REA ²⁷	100 % des exploitations agricoles visées à compter de l'année fiscale 2011 ²⁸	Cible atteinte en 2013-2014	116

²⁵ Cible modifiée par rapport à celle inscrite au Plan d'action ministériel de développement durable.

²⁶ Dans le cadre du PACC 2006-2012, la cible de départ pour la réduction ou l'évitement des GES établie pour le milieu agricole était de 300 000 tonnes équivalent CO₂.

²⁷ Indicateur modifié dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

²⁸ Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12
FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX,
AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE
SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

SOUTENIR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS L'UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES

ACTION 15

SOUTENIR L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre d'entreprises ayant amorcé ou réalisé un diagnostic et un plan d'action en développement durable	Amorce ou réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en développement durable par 15 entreprises d'ici 2013 ²⁹	À surveiller	117
Nombre d'entreprises ayant réalisé des activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable	Réalisation d'activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable par 30 entreprises d'ici 2013 ³⁰	À surveiller	117

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14

FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL,
LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN FAVORISANT SON ACCESSIBILITÉ
POUR LA RELÈVE

ACTION 16

METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'ACTION DES DIFFÉRENTS VOILETS DE LA POLITIQUE JEUNESSE DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Investissements du MAPAQ liés aux programmes d'aide pour la relève agricole	Investissement du MAPAQ de 10 M\$ dans le Plan en faveur de la relève agricole d'ici mars 2013	Cible non atteinte	119
Nombre de projets soutenus par les programmes d'aide pour la relève agricole	Soutien apporté à 750 projets grâce aux programmes d'aide pour la relève agricole d'ici mars 2013	Cible atteinte en 2011-2012	119
Nombre de participants au Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches)	Soutien accordé à 30 projets au moyen du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) d'ici mars 2011	Cible atteinte en 2010-2011	119

²⁹ Cible réévaluée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

³⁰ Cible réévaluée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18 INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES ET LES CLIENTÈLES DU MINISTÈRE DANS L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS BIOALIMENTAIRES DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

ACTION 17

METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES VISANT À ÉLABORER DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Signature des protocoles d'entente liant le MAPAQ et chacune des MRC participant aux projets pilotes	Signature de 8 protocoles d'entente liant le MAPAQ et chacune des 8 MRC d'ici mars 2010	Cible atteinte en 2009-2010	120
Dépôt des plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC	Dépôt des 8 plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC d'ici mars 2012 ³¹	Cible atteinte en 2011-2012	120
Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines	Publication du guide d'ici mars 2012 ³²	Cible atteinte en 2011-2012	120

ACTION 18

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES QUI SOUTIENNENT LE DYNAMISME TERRITORIAL (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le MAPAQ	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013	Cible atteinte	121
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des entreprises mises en œuvre auxquelles participe le MAPAQ pour le secteur de la transformation alimentaire	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur de la transformation alimentaire d'ici 2013	Cible atteinte	121

³¹ Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

³² Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19
RENFORCER LA VIABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS URBAINES,
RURALES OU TERRITORIALES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

ACTION 19

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PILOTE D'APPUI À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre de nouvelles entreprises agricoles participant à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture (OVT)	Au moins 145 nouvelles entreprises participantes au cours de la période du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2015	Progresse bien	123

ACTION 20

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES APPELLATIONS RÉSERVÉES OU DE NOUVEAUX TERMES VALORISANTS

INDICATEUR	CIBLE	BILAN 2013-2014	PAGE
Nombre de nouveaux projets mis en œuvre ayant pour objet la reconnaissance d'une appellation réservée ou l'autorisation d'un terme valorisant (Agenda 21 de la culture)	Au moins 6 nouveaux projets mis en œuvre au cours de la période du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2015	Progresse bien	124

DESCRIPTION DES RÉSULTATS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 - MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - INFORMER ET SENSIBILISER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE ET SES CLIENTÈLES AU CONCEPT ET AUX PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 1 - METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

Mise en contexte

Le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique s'inscrit dans la mise en œuvre de la première orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. En vertu de ce plan, les ministères et organismes doivent :

- 1) sensibiliser leur personnel à la démarche gouvernementale de développement durable ou aux engagements de leur plan d'action en matière de développement durable, et ce, par des activités thématiques et différents outils. Pour ce volet, la cible gouvernementale est considérée comme atteinte, mais les ministères et organismes doivent poursuivre annuellement leurs efforts de sensibilisation;
- 2) cibler les membres du personnel dont les tâches sont directement reliées à l'encadrement, à la planification stratégique et opérationnelle, à l'élaboration et à l'analyse de projets, de programmes ou d'appels d'offres, à l'organisation d'événements ainsi qu'à la rédaction communicationnelle et organisationnelle, et les former afin qu'ils détiennent les compétences et les outils nécessaires pour intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles jugées structurantes. Pour ce volet, la cible fait référence à deux contenus, soit :
 - les connaissances et les informations relatives à la démarche gouvernementale de développement durable;
 - les apprentissages reliés aux principes de développement durable et à leur prise en compte.

INDICATEUR 1	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable	Sensibilisation de 80 % des employés en 2011	90 % ³³ Cible gouvernementale atteinte	Actions ministérielles poursuivies	Actions ministérielles poursuivies

³³ Ce taux de sensibilisation des employés a été mesuré par le Bureau de coordination du développement durable, et ce, globalement pour l'ensemble de l'administration publique en mars 2011.

Résultats commentés

Afin de sensibiliser son personnel au concept de développement durable, le Ministère a réalisé en 2013-2014 de nombreuses activités.

- Diverses activités de sensibilisation ont été menées auprès du personnel en ce qui concerne la réduction de la consommation d'eau, des matières résiduelles et des émissions de gaz à effet de serre (GES). À titre d'exemple, le Ministère affiche des messages rappelant l'importance d'économiser l'eau potable, participe à la Semaine québécoise de réduction des déchets, a mis en place une plateforme de covoiturage et a organisé un atelier d'entretien mécanique de vélos.
- Dans l'intranet ministériel, la section consacrée au développement durable, accessible à tout son personnel, a été mise à jour et bonifiée.
- Une personne-ressource en développement durable a été désignée dans chacun des sous-ministériats. Depuis l'automne 2013, ces personnes forment un réseau dont l'objectif est de discuter et d'échanger des connaissances et des informations stratégiques.
- Les directeurs du sous-ministériat au développement régional et au développement durable ont participé à un atelier portant sur la grille d'analyse de développement durable élaborée par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
- La collecte mensuelle de denrées non périssables s'est poursuivie auprès du personnel travaillant dans l'édifice Le Deux Cent, à Québec (200, chemin Sainte-Foy). Les produits ainsi amassés, puis acheminés à Moisson Québec, ont été redistribués dans les 150 organismes venant en aide aux personnes défavorisées de la région.
- Le Ministère a poursuivi ses activités de sensibilisation au concept de développement durable à l'occasion des journées d'accueil du nouveau personnel.

INDICATEUR 2	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Parmi les employés ciblés, taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières	Que 50 % des personnels ciblés aient suivi une formation traitant minimalement des 2 contenus de référence d'ici le 31 mars 2013 ³⁴	37 %	45 %	74 % Cible atteinte

Résultats commentés

Le Ministère a conçu un outil pour prendre en compte les 16 principes de la Loi sur le développement durable dans ses actions et ses programmes. Les projets pilotes qui visaient à expérimenter l'application de cet outil sont terminés. Ils ont permis de constater sa pertinence et de le bonifier. Celui-ci est maintenant mis à la disposition de tout le personnel sur l'intranet du Ministère. En mars 2014, 74 % du personnel ciblé avait été formé sur cet outil. Par ailleurs, un mécanisme ministériel de prise en compte de ces 16 principes a été approuvé par le comité de direction du Ministère et est formellement en vigueur depuis juin 2013.

³⁴ L'indicateur et la cible ont été modifiés à la suite d'une décision rendue par le Comité interministériel du développement durable le 4 juin 2010.

ACTION 2 - AMÉLIORER LES SERVICES-CONSEILS RATTACHÉS À L'UNE OU L'AUTRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Mise en contexte

Par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils présents dans toutes les régions du Québec, le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services se veulent multidisciplinaires et permettent aux entreprises d'évoluer dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, l'innovation technologique ainsi que les exigences environnementales et sociétales. L'accès à ceux-ci contribue à améliorer la compétitivité de l'agriculture québécoise, à maintenir une occupation dynamique du territoire et à favoriser le développement régional pour un nombre croissant d'entreprises.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre cumulé d'entreprises qui ont bénéficié de services-conseils subventionnés	15 000 entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère	Cible atteinte en 2009-2010

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre cumulé de diagnostics spécialisés en agroenvironnement réalisés entre 2009 et 2013	Réalisation de 3 000 diagnostics spécialisés en agroenvironnement d'ici 2013	849 diagnostics	1 011 diagnostics	1 214 diagnostics

Résultats commentés

Les évaluations détaillées et ciblées remplacent les diagnostics spécialisés qui étaient financés dans le cadre du programme Prime-Vert 2009-2013. Elles sont désormais financées dans le cadre du Programme services-conseils. L'évaluation de l'état des sols est un nouveau service offert, qui représente une stratégie d'intervention à la ferme renouvelée. Cette évaluation permet de comprendre l'origine de divers problèmes touchant les sols et leur conservation, et de recommander un ensemble de pratiques agricoles adaptées à la situation particulière de chaque exploitation agricole qui en fait la demande.

En 2013-2014, 203 évaluations détaillées et ciblées ont été réalisées. De ce nombre, 190 concernent l'état des sols, neuf la gestion intégrée des ennemis des cultures et la gestion des pesticides et quatre la biodiversité.

De 2008 à 2010, les diagnostics spécialisés d'érosion des sols et des berges étaient obligatoires pour les exploitations agricoles participant à des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant. Depuis le 1^{er} avril 2010, cette évaluation est facultative, ce qui explique que le nombre de diagnostics réalisés est moins élevé que prévu.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Offre de services-conseils multidisciplinaires, par les réseaux Agriconseils, dans les secteurs de la transformation à la ferme, de l'agrotourisme et dans les productions en développement	Services-conseils offerts dans les secteurs ciblés d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ACTION 3 - ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ EN RECHERCHE ET INNOVATION

Mise en contexte

En juillet 2010, le Plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire a été lancé. Ce plan comprend 19 actions qui sont regroupées sous trois orientations : intensifier la recherche dans les domaines prioritaires pour le Québec; favoriser la synergie des acteurs de la chaîne d'innovation; renforcer la recherche et l'innovation en entreprise. Il prévoit des programmes de soutien pour des projets de recherche et d'innovation. Ce plan a pris fin le 31 mars 2013.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour la recherche et l'innovation en agroalimentaire	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Mise en œuvre du plan d'action et investissement des sommes allouées en cours	Investissement de 93 % des sommes allouées au plan d'action Fin du plan en mars 2013	Poursuite de l'appui aux activités de recherche et d'innovation par le programme Innov'Action agroalimentaire

Résultats commentés

En 2013-2014, le Ministère a procédé à une restructuration de ses programmes d'appui à la recherche appliquée, à l'adaptation technologique, à la diffusion des connaissances et à la concertation. Il poursuit donc son soutien au secteur agroalimentaire pour la réalisation d'activités de recherche et d'innovation par son programme Innov'Action agroalimentaire, lancé à l'automne 2013.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - SOUTENIR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS LA MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4 - DÉVELOPPER LA TRAÇABILITÉ DANS DE NOUVEAUX SECTEURS DE PRODUCTION ET POURSUIVRE LA TRAÇABILITÉ DE LA FERME À LA TABLE

Mise en contexte

La traçabilité est un outil permettant d'améliorer la rapidité d'intervention lors d'urgences sanitaires, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et animale, de maintenir la confiance des consommateurs et de limiter les effets économiques négatifs d'une crise sanitaire sur le secteur bioalimentaire. Depuis 2001, le Ministère confie à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux. ATQ coordonne également des projets pilotes dont les résultats servent notamment à l'implantation de la traçabilité dans de nouveaux secteurs. Au Québec, celle-ci est obligatoire pour les bovins, les ovins et les cervidés.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
Nombre d'espèces et de secteurs couverts par un système de traçabilité	Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici mars 2013 et élaboration d'un nouveau plan avec les partenaires	Cible atteinte en 2011-2012

ACTION 5 - AIDER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DES FROMAGES FINS À SE DOTER DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Mise en contexte

La mesure de soutien à la qualité des fromages fins découle de l'épisode de listériose qu'a connu le secteur fromager du Québec en août 2008. L'objectif était d'appuyer les entreprises de transformation du secteur des fromages fins à se doter de plans de contrôle et de gestion de la qualité ou de systèmes de qualité reconnus incorporant les principes du système d'analyse des risques et maîtrise des points critiques (*Hazard Analysis and Critical Control Points [HACCP]*).

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant appliqué un plan de contrôle et de gestion de la qualité	Application d'un plan de contrôle et de gestion de la qualité par 20 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre d'entreprises du secteur des fromages fins ayant implanté un système de qualité reconnu incorporant les principes <i>HACCP</i>	Implantation d'un système de qualité reconnu incorporant les principes <i>HACCP</i> par 3 entreprises du secteur des fromages fins d'ici 2011	Cible atteinte en 2010-2011

ACTION 6 - METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS DE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT EN MILIEU AGRICOLE VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LUTTER CONTRE LES ALGUES BLEU-VERT

Mise en contexte

En 2007, le gouvernement du Québec dévoilait le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017. Le volet agricole de ce plan a pour objectif de lutter contre la pollution diffuse et de réduire les rejets de phosphore dans l'environnement. Plus précisément, il vise à déterminer quels sont les problèmes agroenvironnementaux sur les territoires les plus à risque et vient appuyer financièrement la mise en place de correctifs à la ferme avec l'aide du programme Prime-Vert (programme d'appui en agroenvironnement), et ce, à l'échelle de plusieurs bassins versants agricoles.

Ces interventions s'inscrivent dans la continuité de la Politique nationale de l'eau et de l'approche par bassin versant. Au Québec, 22 projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole sont en cours et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est responsable du suivi de la qualité de l'eau de surface de ces projets.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre total d'exploitations agricoles adhérant aux projets de bassins versants	Participation de 4 200 exploitations agricoles aux projets de bassins versants d'ici 2013	3 046	3 257	3 310

Résultats commentés

En 2013-2014, 53 exploitations agricoles se sont ajoutées par rapport à l'année précédente; au total, 3 310 exploitations agricoles adhèrent donc à des projets, ce qui représente 78,8 % de la cible. En 2013, lorsque le programme Prime-Vert a été revu, les modalités de mise en œuvre des projets de bassins versants ont été révisées; cette opération a ralenti le rythme de démarrage de nouveaux projets de bassins versants et, conséquemment, le nombre d'entreprises participant à de tels projets. En septembre 2013, un appel de proposition a permis le démarrage de six nouveaux projets.

Le Ministère a également reconnu « la mobilisation des entreprises agricoles » comme principal facteur de succès. Par conséquent, il a mis en place des mesures spéciales pour favoriser l'accompagnement et le suivi des entreprises participantes en destinant une enveloppe budgétaire à ces six nouveaux projets de gestion de l'eau par bassin versant par l'entremise du Programme services-conseils.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Appui financier du MAPAQ dans le cadre des projets pour soutenir la mise en place de correctifs à la ferme	Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 M\$	19,2 M\$ ³⁵	25,2 M\$	27,9 M\$

Résultats commentés

Sur les 12,6 millions de dollars d'aide financière globale accordés au Québec en 2013-2014 pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 2,7 millions de dollars ont été alloués par le MAPAQ à des entreprises agricoles engagées dans des projets de gestion de l'eau par bassin versant. L'aide financière accordée depuis 2009-2010 s'élève à 27,9 millions de dollars. Le Ministère continuera de financer la mise en place de correctifs à la ferme en 2014-2015 à l'aide du programme Prime-Vert.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Proportion des projets de bassins ciblés où l'on observe une tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface	Tendance temporelle à l'amélioration de la qualité de l'eau de surface pour 50 % des projets de bassins ciblés d'ici 2013	Non disponible	Non disponible	À surveiller (bilan à venir)

Résultats commentés

Dans le cadre de son mandat de suivi de la qualité de l'eau dans les projets de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole, le MDDELCC³⁶ travaille à la production d'un rapport sur le suivi de la santé de l'écosystème aquatique des projets de bassins versants en milieu agricole. Au moment de la rédaction du présent document, ce rapport n'était toujours pas publié.

³⁵ Résultat révisé depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

³⁶ Auparavant le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

ACTION 7 - SOUTENIR LES EXPLOITATIONS QUI DOIVENT ENTREPOSER LEURS FUMIERS DE FAÇON ADÉQUATE D'ICI 2010, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Mise en contexte

En 2002, lors de l'entrée en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), le ministère de l'Environnement avait fixé l'échéance réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers au 1^{er} avril 2010. Bien que le délai soit expiré, le MAPAQ a décidé de maintenir ses efforts auprès des entreprises agricoles en production animale afin de les soutenir techniquement et financièrement dans la mise en conformité de leur exploitation par l'entremise du programme Prime-Vert.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Pourcentage des exploitations visées dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate	Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010	96,1 %	96,8 %	96,7 % ³⁷

Résultats commentés

On estime que 539 entreprises de production animale, soit 3,3 % du total, ne sont pas conformes aux normes pour ce qui est de l'entreposage des fumiers. Ces dernières gèrent 753 986 m³ de fumiers et 2 197 145 kg de phosphore (P₂O₅), soit respectivement 2,5 % et 3,2 % de la production québécoise.

Avec le programme Prime-Vert, le Ministère a contribué à soutenir trois projets de construction d'ouvrages de stockage de fumiers en 2013-2014, pour un investissement gouvernemental total d'environ 150 000 \$, ce qui porte à 96,7 % le pourcentage cumulé des exploitations agricoles dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate. Ces résultats sont stables depuis 2011. De plus, étant donné que ce type d'infrastructure n'est plus soutenu financièrement par le MAPAQ depuis l'entrée en vigueur du programme Prime-Vert 2013-2018, ces résultats ne devraient pas changer dans les prochaines années.

Finalement, le Règlement sur les exploitations agricoles permet, depuis août 2010, la gestion des fumiers en amas au champ sous certaines conditions. Ce changement à la réglementation offre aux entreprises agricoles une solution de rechange à l'entreposage étanche des fumiers. Considérant ces éléments et les gains obtenus, le MAPAQ prévoit abandonner le suivi de cette action pour les prochaines années.

³⁷ Les résultats obtenus varient en fonction du nombre d'exploitations agricoles en production animale enregistrées au MAPAQ.

ACTION 8 - POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC

Mise en contexte

L'objectif de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADAAQ) est que les pisciculteurs diminuent, d'ici le 31 décembre 2015, leurs rejets moyens annuels estimés de 7,2 kg de phosphore par tonne de production, de manière qu'ils s'établissent à 4,2 kg; cela équivaut à une diminution globale de près de 40 % de la quantité de phosphore rejetée dans les milieux récepteurs.

L'adhésion à la STRADAAQ se fait sur une base volontaire et se concrétise lorsque le pisciculteur dépose une demande de certificat d'autorisation à la direction régionale du MDDELCC.

INDICATEUR 1 ET 2 (FUSIONNÉS)	CIBLE FINALE 2014-2015 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre d'entreprises et part relative de la production des pisciculteurs adhérant à la STRADAAQ ³⁸	Adhésion de 38 entreprises, soit 79 % de la production piscicole totale d'ici mars 2015 ³⁹	24 entreprises 56 %	29 entreprises 63 %	34 entreprises 70 %

Résultats commentés

En 2013-2014, cinq nouvelles entreprises ont adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec, ce qui porte le nombre total d'entreprises adhérentes à 34 et représente 70 % de la production.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2014-2015 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre d'entreprises piscicoles adhérant à la STRADAAQ ayant atteint les objectifs de l'entente	Atteinte, d'ici mars 2015, des objectifs de la STRADAAQ par 20 entreprises piscicoles adhérentes ⁴⁰	Non disponible	Non disponible	À surveiller (bilan à venir)

Résultats commentés

À ce jour, 26 entreprises ont commencé à faire un suivi visant à vérifier si elles ont atteint l'objectif de 4,2 kg de rejet de phosphore par tonne de production. Une seule entreprise a réussi en 2013-2014. Les travaux sont terminés pour 14 entreprises et les données nécessaires au suivi sont en cours d'analyse.

³⁸ Les deux indicateurs fusionnés de l'action 8 sont présentés distinctement dans le Plan d'action ministériel de développement durable; ils ont été fusionnés à des fins de simplification.

³⁹ La cible a été établie à 38 entreprises au lieu de 41, comme l'indique le Rapport annuel de gestion 2011-2012, car trois sites piscicoles se sont retirés de la STRADAAQ.

⁴⁰ Cette cible a été modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012. De plus, le libellé a été modifié pour faciliter la compréhension du lecteur.

ACTION 9 - METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES AU QUÉBEC

Mise en contexte

La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 a pour objectif de réduire de 25 % les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole au Québec. Elle vise notamment :

- à réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de l'ensemble de la population aux pesticides;
- à réduire les résidus de pesticides dans les aliments et les produits végétaux;
- à maintenir une biodiversité en milieu agricole;
- à favoriser les organismes bénéfiques;
- à accroître la protection de l'eau souterraine et de surface;
- à renforcer l'adoption de pratiques agricoles favorisant la gestion intégrée des ennemis des cultures.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
État d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie en protection phytosanitaire des cultures	Adoption et publication de la stratégie en protection phytosanitaire des cultures d'ici 2013	Cible atteinte en 2011-2012

ACTION 10 - ÉLABORER ET METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Mise en contexte

En juillet 2010, le MAPAQ lançait son premier Plan d'action pour le secteur biologique. Ce plan, qui a pris fin le 31 mars 2013, avait pour objectifs d'accroître l'offre de produits biologiques, de remplacer les importations par des produits du Québec et de favoriser l'exportation de certains produits biologiques québécois. Il s'articulait autour de trois grandes orientations :

- créer un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur biologique;
- appuyer le développement des secteurs de la production et de la transformation de produits biologiques;
- appuyer la commercialisation des produits biologiques au Québec et à l'extérieur de la province.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS 2011-2012	RÉSULTATS 2012-2013	RÉSULTATS 2013-2014
État d'avancement de la mise en place d'un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013	Mise en œuvre du plan d'action et investissement des sommes allouées en cours	Investissement de 92 % des sommes allouées au plan d'action	Investissement de 92 % des sommes allouées au plan d'action

Résultats commentés

En 2013-2014, le Ministère a procédé à une restructuration de ses programmes d'appui à la recherche et à l'innovation en lançant le programme Innov'Action agroalimentaire. Les intervenants du secteur biologique peuvent désormais soumettre des projets dans le cadre de ce programme. Certaines activités, telles que l'adaptation et l'innovation technologique, qui étaient auparavant soutenues par le Plan d'action pour le secteur biologique, continuent d'être appuyées par ce nouveau programme. Des projets de recherche appliquée peuvent également être financés.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 - APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - ACCROÎTRE, AU MINISTÈRE, L'ADOPTION DE PRATIQUES DE GESTION ET D'ACQUISITION RESPONSABLES SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

ACTION 11 - METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE DÈS SON ADOPTION (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

Mise en contexte

En 2009, le gouvernement du Québec adoptait la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Celle-ci établit les domaines d'intervention communs à tous les ministères et organismes en matière de production et de consommation responsables. Elle encadre également l'adoption de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables auxquelles les ministères et organismes sont appelés à contribuer.

INDICATEUR 1	CIBLE GOUVERNEMENTALE 2010-2011	RÉSULTATS 2013-2014		
Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale	Adoption du cadre ou du système de gestion environnementale d'ici mars 2011	Cible atteinte en 2012-2013		
INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014		
Nombre de mesures appliquées contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale	Application de 16 mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013	Cible atteinte en 2012-2013		
INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables réalisées	Réalisation de 16 pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2013	11 pratiques	14 pratiques	16 pratiques Cible atteinte

Résultats commentés

En 2013-2014, le Ministère a instauré deux pratiques d'acquisitions écoresponsables à ses bureaux de Rivière-du-Loup et de Rimouski en louant deux véhicules écoénergétiques et en installant deux bornes pour les recharger.

ACTION 12 - POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION CÉGEP VERT DU QUÉBEC POUR LES DEUX CAMPUS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

Mise en contexte

La certification Cégep vert du Québec invite la communauté collégiale à la concertation, dans une perspective d'amélioration continue et de développement responsable et viable. Le programme est divisé en plusieurs niveaux de certification permettant d'implanter des bases solides selon une intégration réaliste, structurante et durable.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS 2013-2014
Attestation du niveau 3 attribuée par Environnement Jeunesse	Obtention du niveau 3 de la certification Cégep vert du Québec d'ici septembre 2010	Cible atteinte en 2010-2011

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8 - AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - APPUYER LE SECTEUR AGRICOLE DANS LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES VISANT LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

ACTION 13 - FINANCER DES PROJETS VISANT À RÉDUIRE ET ÉVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE

Mise en contexte

Les mesures d'aide financière du programme Prime-Vert visant à appuyer la mise en œuvre de solutions de rechange à l'énergie fossile et de nouvelles sources d'énergie découlent du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) du gouvernement du Québec. Elles ont pour objectif d'inciter les entreprises du secteur à adopter des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de valorisation énergétique de la biomasse.

La cible de réduction et d'évitement des GES ainsi que la somme allouée au Ministère pour l'atteindre ont alors été établies par le MDDELCC⁴¹ lors de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.

Depuis, le contexte n'a pas favorisé l'essor des énergies renouvelables. En effet, le cours de l'énergie, les programmes parallèles et le niveau d'aide du programme Prime-Vert 2009-2013 n'ont pas favorisé l'émergence de projets de réduction des émissions de GES. À la demande du MDDELCC, le budget alloué à ces mesures a été révisé à l'automne 2010.

Des 24 millions de dollars attribués initialement au MAPAQ, 12 millions de dollars ont été retournés au Fonds vert sans ajustement de la cible de réduction des émissions de GES. Malgré ce retrait important du budget initial, une part substantielle (6,9 M\$) du budget résiduel (12 M\$) est retournée au Fonds vert pour les raisons évoquées ci-dessus. Le budget prévu pour le secteur agricole dans le cadre du PACC 2013-2020 est établi à 15,2 millions de dollars.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Investissements du MAPAQ pour la réalisation de projets	Investissement du MAPAQ de 12 M\$ pour la durée du PACC ⁴²	3 341 517 \$	4 669 373 \$	4 708 335 \$
INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre de tonnes équivalent CO ₂ réduites ou évitées	Réduction ou évitement de 300 000 tonnes ⁴³ équivalent CO ₂ d'ici 2013	13 098 tonnes ⁴⁴	16 880 tonnes	16 880 tonnes

Résultats commentés

Le total de l'aide financière versée jusqu'à maintenant, soit 4,7 millions de dollars, a permis la réalisation de 285 projets de réduction des émissions de GES de l'ordre de 16 880 tonnes équivalent CO₂. Aucun nouveau projet n'a été accepté pour la période 2013-2014, mais certains paiements ont été effectués pour des projets déjà en cours de réalisation.

⁴¹ Alors le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

⁴² Cible modifiée par rapport à celle inscrite au Plan d'action ministériel de développement durable (voir la mise en contexte ci-dessus).

⁴³ La cible de réduction ou d'évitement des GES établie pour le milieu agricole dans le cadre du PACC 2006-2012 était de 300 000 tonnes équivalent CO₂.

⁴⁴ Résultat révisé depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9 - APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - POURSUIVRE L'IMPLANTATION DE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DANS LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

ACTION 14 - APPLIQUER PROGRESSIVEMENT L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DES AIDES AGRICOLES

Mise en contexte

L'écoconditionnalité consiste à lier le versement de l'aide financière gouvernementale au respect de conditions environnementales afin de pouvoir bénéficier pleinement de cette aide.

En 2009, le critère d'écoconditionnalité que le MAPAQ a adopté et mis en place est le dépôt annuel du bilan de phosphore à l'équilibre comme condition d'admissibilité au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) pour les entreprises visées par le Règlement sur les exploitations agricoles. Par conséquent, l'indicateur et la cible, tels qu'ils sont présentés dans le Plan d'action ministériel de développement durable, ont été modifiés afin qu'ils portent spécifiquement sur le PCTFA.

INDICATEUR	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Pourcentage des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du REA ⁴⁵	100 % des exploitations agricoles visées à compter de l'année fiscale 2011 ⁴⁶	Voir le Rapport annuel de gestion 2011-2012	Voir le Rapport annuel de gestion 2012-2013	Cible atteinte

Résultats commentés

Pour l'année 2013-2014, toutes les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ sont soumises au critère d'écoconditionnalité. Les actions suivantes ont été réalisées en 2013-2014 pour rendre effectif ce critère pour les entreprises agricoles :

- un formulaire de consentement concernant l'échange de renseignements entre le MDDELCC⁴⁷ et le Ministère a été préparé et envoyé aux exploitants agricoles au cours du mois de mai 2013;
- une entente a été signée entre le MDDELCC et le MAPAQ pour l'échange de renseignements permettant de déterminer l'admissibilité des exploitations agricoles bénéficiant du crédit de taxes foncières agricoles et soumises au critère du dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre, exigible en vertu du REA;
- pour l'année 2013, le MAPAQ et le MDDEFP ont échangé des renseignements à trois occasions afin de déterminer l'admissibilité des exploitants au Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

⁴⁵ Indicateur modifié dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

⁴⁶ Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

⁴⁷ Alors le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12 - FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - SOUTENIR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DANS L'UTILISATION RESPONSABLE DES RESSOURCES

ACTION 15 - SOUTENIR L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Mise en contexte

En 2008, le Ministère a mis sur pied un projet pilote qui consistait à analyser les pratiques de gestion de huit entreprises du secteur de la transformation alimentaire en fonction des principes de développement durable et à recueillir des renseignements sur les retombées économiques de l'implantation d'une démarche de développement durable en entreprise. Ce projet s'est échelonné sur une période de 18 mois, entre l'automne 2008 et l'été 2010.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre d'entreprises ayant amorcé ou réalisé un diagnostic et un plan d'action en développement durable	Amorce ou réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action en développement durable par 15 entreprises d'ici 2013 ⁴⁸	8 entreprises	8 entreprises	8 entreprises

Résultats commentés

Les résultats du projet pilote de 2008-2010 ont été pris en compte dans l'actualisation de l'offre d'appui financier du Ministère pour l'industrie de la transformation alimentaire. En effet, en septembre 2013, le MAPAQ a lancé le programme Levier, dont un des volets vise à financer la réalisation de diagnostics de développement durable en entreprise ou la réalisation de plans d'action en développement durable. Aucune aide financière n'a été accordée jusqu'à maintenant à cette fin dans le cadre de ce programme.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre d'entreprises ayant réalisé des activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable	Réalisation d'activités de développement ou d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable par 30 entreprises d'ici 2013 ⁴⁹	13 entreprises	15 entreprises	15 entreprises

⁴⁸ Cible réévaluée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

⁴⁹ Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

Résultats commentés

Des projets d'entreprises ayant un lien direct avec le développement durable ont été financés par le Programme de soutien à l'innovation de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, et ce, jusqu'en mars 2013, date à laquelle le programme s'est terminé.

À l'automne 2013, le MAPAQ a mis en place les programmes Levier et Innov'Action agroalimentaire. Certains volets servent à soutenir financièrement la réalisation de projets d'implantation de procédés innovateurs liés au développement durable en entreprise et tout projet relatif à l'amélioration de l'efficacité des produits ou des procédés de fabrication en entreprise. Jusqu'à maintenant, aucune aide n'a été attribuée à cette fin dans le cadre de ces programmes. Le Ministère continue de faire savoir aux entreprises de transformation que des mesures d'aide financière sont à leur disposition, comme les programmes Levier et Innov'Action agroalimentaire.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14 - FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN FAVORISANT SON ACCESSIBILITÉ POUR LA RELÈVE

ACTION 16 - METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D'ACTION DES DIFFÉRENTS VOILETS DE LA POLITIQUE JEUNESSE DU MINISTÈRE

Mise en contexte

La Politique jeunesse et le plan d'action destiné à la relève en production agricole se sont terminés le 31 mars 2013, de sorte que les enjeux liés au renouvellement et à la pérennité des activités bioalimentaires sont maintenant intégrés à la Politique de souveraineté alimentaire. Entré en vigueur en août 2008, le Plan en faveur de la relève agricole comprenait quatre programmes d'aide financière et était doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars répartie sur près de 5 ans. Ces programmes ont également pris fin le 31 mars 2013. D'autre part, l'industrie des pêches a mis en place des mesures concrètes visant à appuyer les jeunes dans leur démarche d'établissement, notamment le Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Investissements du MAPAQ liés aux programmes d'aide pour la relève agricole	Investissement du MAPAQ de 10 M\$ dans le Plan en faveur de la relève agricole d'ici mars 2013	5,8 M\$	7,6 M\$	7,6 M\$

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre de projets soutenus par les programmes d'aide pour la relève agricole	Soutien apporté à 750 projets grâce aux programmes d'aide pour la relève agricole d'ici mars 2013	Cible atteinte en 2011-2012

Résultats commentés

Le Plan en faveur de la relève agricole étant terminé au 31 mars 2013, il n'y a pas eu de nouveaux projets pour l'année 2013-2014. Toutefois une somme résiduelle de l'ordre de 50 000 \$ a été versée pour des projets acceptés avant la date d'échéance du Plan.

Entre 2009-2010 et 2012-2013, les programmes du Plan en faveur de la relève agricole ont permis de financer 1 358 projets, lesquels se sont partagé 7,6 millions de dollars. Depuis l'entrée en vigueur de ces programmes en 2008, un total de 1 493 projets ont été soutenus financièrement et ont reçu près de 8,6 millions de dollars.

INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2010-2011	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre de participants au Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches)	Soutien accordé à 30 projets au moyen du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture (dans l'industrie des pêches) d'ici mars 2011	Cible atteinte en 2010-2011

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18 - INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL - ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES ET LES CLIENTÈLES DU MINISTÈRE DANS L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS BIOALIMENTAIRES DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

ACTION 17 - METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES VISANT À ÉLABORER DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Mise en contexte

Réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) en concertation avec les acteurs du milieu, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles.

En 2008, le MAPAQ a mis en place huit projets pilotes avec autant de MRC. Ces dernières ont déposé leur PDZA au cours des années 2010-2011 et 2011-2012. Un bilan des projets pilotes a été publié en mars 2012. Compte tenu du bilan positif de ces projets pilotes, un guide d'élaboration d'un PDZA destiné aux MRC a été publié la même année.

Comme le montre le suivi de l'indicateur de l'objectif « Appuyer la mise en valeur du territoire agricole et marin au bénéfice des communautés régionales » de la planification stratégique⁵⁰, le Ministère a poursuivi son appui à la réalisation du Plan de développement de la zone agricole par la suite.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2009-2010	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Signature des protocoles d'entente liant le MAPAQ et chacune des MRC participant aux projets pilotes	Signature de 8 protocoles d'entente liant le MAPAQ et chacune des 8 MRC d'ici mars 2010	Cible atteinte en 2009-2010
INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2011-2012 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Dépôt des plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC	Dépôt des 8 plans de développement de la zone agricole conçus par les MRC d'ici mars 2012 ⁵¹	Cible atteinte en 2011-2012
INDICATEUR 3	CIBLE FINALE 2011-2012 MODIFIÉE	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Publication du guide ministériel d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole à l'intention des MRC et des communautés métropolitaines	Publication du guide d'ici mars 2012 ⁵²	Cible atteinte en 2011-2012

⁵⁰ Voir la section concernant le Plan stratégique, page 79.

⁵¹ Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2010-2011.

⁵² Cible modifiée dans le cadre du Rapport annuel de gestion 2010-2011.

ACTION 18 - METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL DES MUNICIPALITÉS ET DES ENTREPRISES QUI SOUTIENNENT LE DYNAMISME TERRITORIAL (ACTIVITÉ INCONTOURNABLE)

Mise en contexte

Le plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial vise à ce que 20 % des municipalités et des entreprises privées adoptent une démarche de développement durable. Au début de l'année 2012-2013, un sondage a permis de confirmer que la Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM) avait presque atteint cet objectif, soit l'adoption d'une telle démarche par 19,3 % des municipalités. Le Ministère participe à la TACOM ainsi qu'à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), toutes deux mises sur pied afin de mettre en œuvre ce plan d'action.

INDICATEUR 1	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des municipalités mises en œuvre auxquelles participe le MAPAQ	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des municipalités d'ici 2013	Participation à toutes les actions communes (12)	Participation à toutes les actions communes (23)	Participation à toutes les actions communes (28) Cible atteinte

Résultats commentés

En 2013-2014, le Ministère a participé à l'ensemble des actions communes de la TACOM, soit à la réalisation de cinq actions. La contribution du Ministère a pris la forme de validations, d'orientations, de conseils et de propositions.

INDICATEUR 2	CIBLE FINALE 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2011-2012	RÉSULTATS CUMULATIFS 2012-2013	RÉSULTATS CUMULATIFS 2013-2014
Nombre d'actions du plan d'accompagnement-conseil des entreprises mises en œuvre auxquelles participe le MAPAQ pour le secteur de la transformation alimentaire	Participation à la mise en œuvre de l'ensemble des actions communes inscrites dans le plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur de la transformation alimentaire d'ici 2013	Participation à toutes les actions communes (8)	Participation à toutes les actions communes (13)	Participation à toutes les actions communes (18) Cible atteinte

Résultats commentés

En 2013-2014, le Ministère a participé aux activités suivantes tenues par la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé :

- la mise à jour en continu du répertoire d'outils gouvernementaux de développement durable, qui se trouve dans la section « Entreprises » du Portail gouvernemental de Services Québec;
- la rédaction du rapport définitif sur la mise en œuvre de la Stratégie de sensibilisation des entreprises au développement durable, cofinancée par les membres de la TACEP;
- l'élaboration du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé 2013-2015;
- la mise sur pied de différents comités de travail sur des sujets liés au financement responsable, à la formation en développement durable et aux certifications écoresponsables;
- la participation à l'atelier de réflexion « Franchir le cap : mobiliser les entreprises à prendre le virage vers le développement durable ».

Ces activités ont permis de :

- faire évoluer le répertoire d'outils gouvernementaux pour aider les entreprises à amorcer une démarche de développement durable;
- consolider les liens de collaboration avec les partenaires de la TACEP.

Pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015, deux nouvelles actions ont été ajoutées au Plan ministériel de développement durable (actions 19 et 20) afin de répondre précisément à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ainsi qu'à l'Agenda 21 de la culture du Québec.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19 - RENFORCER LA VIABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS URBAINES, RURALES OU TERRITORIALES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

ACTION 19 - POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PILOTE D'APPUI À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Mise en contexte

Le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture permet de soutenir financièrement, dans le cadre de projets collectifs ou individuels, l'adoption de pratiques favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture à l'échelle locale.

Les principaux enjeux ciblés par celui-ci sont de préserver les activités agricoles dans les zones où le potentiel agricole est plus limité et de rétribuer certaines fonctions de l'agriculture en réponse aux attentes de la société québécoise relativement à l'occupation du territoire. Ce programme vise à encourager les exploitants agricoles à mettre sur pied des projets qui profiteront autant à leur entreprise qu'à la collectivité. Il soutient les activités ou les pratiques des agriculteurs qui fournissent des services à la société, tant sur les plans économique ou social qu'en ce qui a trait à l'environnement, et qui contribuent à la qualité de vie des communautés auxquelles ils appartiennent.

123

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2013-2014
Nombre de nouvelles entreprises agricoles participant à des projets favorisant la multifonctionnalité de l'agriculture (OVT)	Au moins 145 nouvelles entreprises participantes au cours de la période du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2015	69 nouvelles entreprises

Résultats commentés

Au cours de l'exercice 2013-2014, 69 entreprises ont participé à la mise en œuvre de nouveaux projets dans des domaines tels que l'aménagement de pâturages, la remise en culture de terres en friche, la restauration de bâtiments d'intérêt et l'implantation de parcelles agroforestières ou de cultures présentant des potentiels en termes de diversification et de mise en valeur des paysages. Ces 69 nouvelles entreprises se sont ajoutées aux 224 ayant déjà bénéficié du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, entre le moment où elle est entrée en vigueur en 2011 et mars 2013.

ACTION 20 - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES APPELLATIONS RÉSERVÉES OU DE NOUVEAUX TERMES VALORISANTS (AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC)

Mise en contexte

Les appellations réservées relatives au terroir, à savoir l'appellation d'origine, l'appellation de spécificité ou encore l'indication géographique protégée, mettent en valeur les caractéristiques d'un produit attribuables à son lieu d'origine ou à sa méthode d'obtention. En reconnaissant les liens existant entre le produit, le territoire et le savoir-faire des producteurs et des transformateurs, les appellations réservées et les termes valorisants permettent, notamment, de mettre en évidence les dimensions culturelles d'un produit. Elles valorisent cette culture en tant que réservoir de pratiques, de savoir-faire et de traditions qui contribuent à protéger et à stimuler la diversité biologique et culturelle.

INDICATEUR	CIBLE 2009-2015	BILAN 2013-2014
Nombre de nouveaux projets mis en œuvre ayant pour objet la reconnaissance d'une appellation réservée ou l'autorisation d'un terme valorisant	Au moins 6 nouveaux projets mis en œuvre au cours de la période du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2015	3 projets

Résultats commentés

Au printemps 2013, le MAPAQ a mis en œuvre le nouveau Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants, qui favorise le développement de tels projets. En 2013-2014, trois nouveaux projets visent à garantir et à protéger l'authenticité de produits présentant des caractéristiques du terroir : le vin de glace du Québec, le cidre de glace du Québec et les fromages traditionnels de l'Île-aux-Grues.

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 QUI NE SONT PAS DIRECTEMENT COUVERTS PAR LE PLAN MINISTÉRIEL

Les mesures prévues et adoptées par l'État québécois comportent notamment un cadre de référence pour la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable : la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Cette dernière a été prolongée jusqu'en 2015. Le MAPAQ a également prolongé son plan ministériel de développement durable jusqu'en 2015, et y a ajouté deux nouvelles actions (les actions 19 et 20).

Par l'entremise de son plan d'action initial de développement durable, le Ministère répond directement à 10 des 29 objectifs de cette stratégie, tandis que ses activités courantes lui permettent de contribuer indirectement à 16 objectifs supplémentaires. Ainsi, seuls 3 des 29 objectifs de la Stratégie ne sont pas pris en compte par le MAPAQ.

Les motifs qui étaient proposés par le MDDEFP afin d'expliquer ces différents niveaux de contribution à l'avancement de l'ensemble des objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- A)** les compétences dévolues au Ministère ou son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer réellement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental;
- B)** le Ministère contribue, au moyen de son propre plan d'action, à l'objectif gouvernemental par une ou des actions auxquelles un autre objectif est lié de façon plus directe;
- C)** le Ministère a pris des engagements à l'égard de l'objectif gouvernemental ou les services qu'il offre contribuent déjà à y répondre.

NUMÉRO	OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
2	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	C	Portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles
5	Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences	C	Collaboration au Plan national de sécurité civile
7	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	B	Action : Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire
10	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	B	Action : Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique

NUMÉRO	OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
11	Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	C	Le MAPAQ est soumis au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
13	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	C	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région
15	Accroître le niveau de vie	A	
16	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	B	Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du MAPAQ
17	Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	C	Contribution au Plan d'action gouvernemental en matière de saines habitudes de vie
20	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité	C	Présence des directions régionales sur tout le territoire du Québec
21	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	C	Application de la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec; Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés
22	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	B	Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert
23	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	B	Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert
24	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	C	Participation au processus de consultation publique sur la production porcine
25	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	B	Action : Mettre en place des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole
26	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	A	

NUMÉRO	OBJECTIF DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
27	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	C	Formations initiales et continues de l'ITA
28	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre	B	Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du MAPAQ
29	Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	A	



**UTILISATION DES RESSOURCES
ET EXIGENCES LÉGISLATIVES
ET GOUVERNEMENTALES**

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES	131
Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s’y rattachant	131
Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses	132
Financement des services publics	132
RESSOURCES HUMAINES	133
Effectif	133
Ressources humaines par programme budgétaire	134
Présence marquée du Ministère en région	135
Formation et perfectionnement du personnel	135
Planification de la main-d’œuvre	136
Taux de départs volontaires du personnel régulier	136
Bonis au rendement pour le personnel d’encadrement	136
RESSOURCES INFORMATIONNELLES	137
Projets concernant les ressources informationnelles	137
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l’accessibilité du web	138

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l’information et la protection des renseignements personnels	140
Accès à l’égalité en emploi	141
Égalité entre les femmes et les hommes : une analyse différenciée selon les sexes des jeunes de la relève agricole	144
Emploi et qualité de la langue française	144
Allègement réglementaire et administratif	145
Plan d’action gouvernemental sur les changements climatiques	148
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable	149

UTILISATION DES RESSOURCES

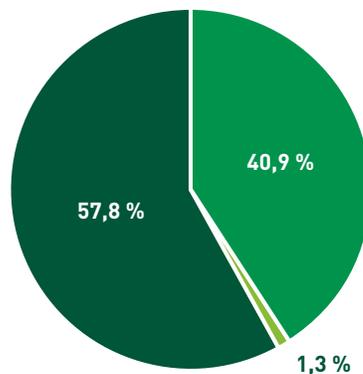
RESSOURCES FINANCIÈRES

1. Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant*

En 2013-2014, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 1 049,1 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissaient entre le Ministère et La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

*En tant qu'organisme hors budgétaire, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) n'est pas inclus dans cette ventilation.

Ventilation des dépenses

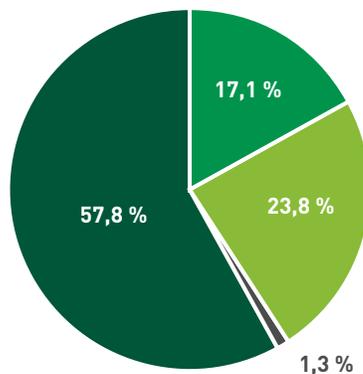


Ministère et organismes

- MAPAQ : 429,2 M\$ (40,9 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 13,4 M\$ (1,3 %)
- FADQ : 606,5 M\$ (57,8 %)

Total : 1 049,1 M\$

Répartition des dépenses par supercatégories



Ministère et organismes

- MAPAQ - Salaires et fonctionnement : 179,9 M\$ (17,1 %)
- MAPAQ - Transfert : 249,3 M\$ (23,8 %)
- RMAAQ et CPTAQ - Salaires et fonctionnement : 13,4 M\$ (1,3 %)
- FADQ - Transfert : 606,5 M\$ (57,8 %)

Total : 1 049,1 M\$

2. Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du MAPAQ pour les deux derniers exercices.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES* 2013-2014 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES** 2012-2013 (000 \$)	ÉCART (000 \$)	VARIATION (%)
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	289,7	282,4	287,6	(5,2)	(1,8)
Institut de technologie agroalimentaire	20,4	20,4	20,1	0,3	1,5
Sécurité des aliments et santé animale	55,0	57,7	57,1	0,6	1,1
Direction et services à la gestion	50,5	51,6	48,5	3,1	6,4
TOTAL	415,6⁵³	412,1	413,3	(1,2)	0,3

* Ces dépenses excluent l'amortissement des immobilisations et pourraient différer de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.

** Ces dépenses excluent l'amortissement des immobilisations et ont été mises à jour depuis la parution du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

3. Financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère doit rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

En 2011-2012, le Ministère a calculé les taux de financement par la clientèle de deux grandes catégories de services tarifés. Pour les permis délivrés par le sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments (SMSAIA), le taux de financement a été établi à 36 %. La délivrance et le renouvellement de ces permis comptent pour 92 % des revenus du Ministère.

Tous les permis ont été indexés au cours de l'année conformément à la Politique.

Pour les services tarifés autres que les permis de la SMSAIA, le Ministère a calculé un taux de financement de 40 %. Les principaux services compris dans cette catégorie sont les analyses en laboratoire ainsi que les permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

BIENS ET SERVICES TARIFÉS	REVENUS DE TARIFICATION EN 2012-2013 (000 \$)	TAUX DE FINANCEMENT EN 2012-2013 (%)	REVENUS DE TARIFICATION EN 2013-2014 (000 \$)	MÉTHODE DE FIXATION DES COÛTS
Permis – SMSAIA	13 530,8	36 ⁵⁴	14 110,8	Coût de revient
Autres tarifs	1 254,7	40	1 259,9	Coût de revient / Marché
Total	14 785,5	-	15 370,7	-

⁵³ Le budget de dépenses exclut les crédits supplémentaires provenant de crédit au net et un recours au Fonds de suppléance.

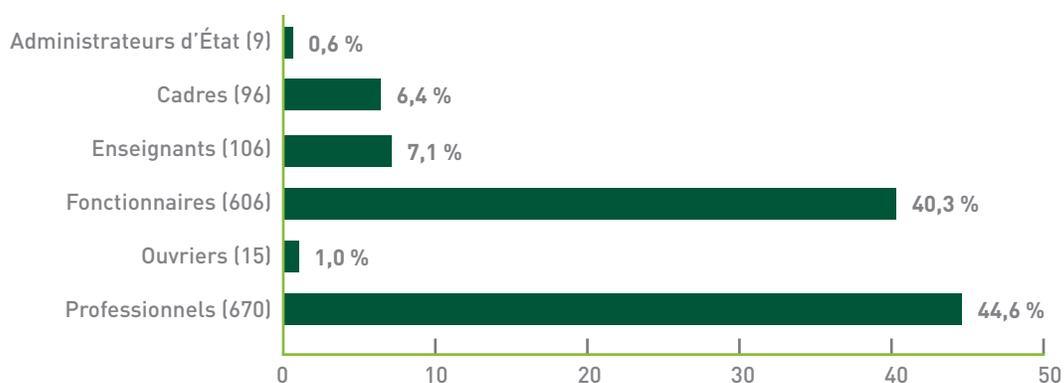
⁵⁴ Ce taux de financement est basé sur les coûts de 2010-2011.

RESSOURCES HUMAINES

1. Effectif

Au 31 mars 2014, le Ministère comptait 1 764 employés, dont 1 502 personnes à statut régulier et 262 à statut occasionnel. Les ententes liées au renouvellement des conventions collectives conduisant au recrutement d'occasionnels (44/48)⁵⁵ ont contribué à l'augmentation, par rapport à l'année précédente, du nombre de personnes à statut régulier. L'âge moyen des employés du Ministère est de 45 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 412, représentaient 23,4 % des employés.

Répartition du personnel régulier du Ministère



⁵⁵ Occasionnels ayant accumulé au moins 44 mois d'ancienneté dans une période de 48 mois (entre le 1^{er} septembre 2008 et le 1^{er} septembre 2012 pour les professionnels, les fonctionnaires et les ouvriers, et entre le 29 avril 2009 et le 29 avril 2013 pour les enseignants) dans le même ministère ou organisme et dans la même classe d'emploi.

2. Ressources humaines par programme budgétaire

Le tableau suivant présente l'effectif en poste⁵⁶ et utilisé⁵⁷ au 31 mars 2014 relativement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère.

Effectifs en poste

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2013-2014	2012-2013	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	690	707	(17)
Institut de technologie agroalimentaire	305	297	8
Sécurité des aliments et santé animale	489	484	5
Direction et services à la gestion	280	272	8
TOTAL	1 764	1 760	4

Effectifs utilisés

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2013-2014	2012-2013	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	639,0	668,0	(29,0)
Institut de technologie agroalimentaire	260,0	265,0	(5,0)
Sécurité des aliments et santé animale	433,0	452,0	(19,0)
Direction et services à la gestion	258,0	260,0	(2,0)
TOTAL	1 590,0	1 645,0	(55,0)

⁵⁶ Effectif en poste : Au 31 mars 2013, le nombre de personnes en poste et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisé.

⁵⁷ Effectif utilisé : Consommation entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

3. Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Une proportion importante de son effectif travaille en région.
- Près de 70 % de l'effectif régulier est situé hors du siège social de Québec.
- Plus de la moitié de l'effectif régulier se trouve en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

4. Formation et perfectionnement du personnel

En 2013, le Ministère a consacré 1 505 259 \$ et 4 237 jours à la formation afin de développer et de maintenir les savoirs de son personnel. Cette somme représente 1,5 % de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation de 1 % fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	ANNÉE CIVILE 2013	ANNÉE CIVILE 2012
Bioalimentaire	801 284 \$	585 472 \$
Bureautique et informatique	68 023 \$	88 607 \$
Connaissances administratives	126 601 \$	74 258 \$
Gestion opérationnelle	48 356 \$	8 683 \$
Habilités personnelles et relationnelles	261 355 \$	400 177 \$
Principes de gestion	77 107 \$	57 782 \$
Programmes ministériels et gouvernementaux	44 678 \$	22 508 \$
Autres	77 855 \$	36 763 \$

135

Évolution des dépenses en formation

ANNÉE CIVILE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE	JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	MONTANTS ALLOUÉS PAR PERSONNE
2012	1,3 %	1,9	641 \$
2013	1,5 %	4,1	1 473 \$

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

ANNÉE CIVILE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2012	197,3	2 307,5	1 269,1
2013	196,6	2 527,5	1 513,2

5. Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2013-2014 s'élève à 75.

Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite

ANNÉE FINANCIÈRE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2012-2013	8	31	46
2013-2014	6	27	42

6. Taux de départs volontaires du personnel régulier (taux de roulement)

Le taux de départs volontaires présente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère; cela comprend les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme.

Indicateur du taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

ANNÉE FINANCIÈRE	TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
2012-2013	9,1 %
2013-2014	8,1 %

7. Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement

Les bonis au rendement des titulaires d'un emploi supérieur sont suspendus pour l'année de référence (du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014) en vertu du décret 162-2014 (26 février 2014) concernant la Politique d'évaluation du rendement et de révision des traitements des titulaires d'un emploi supérieur.

En ce qui concerne les cadres et les cadres juridiques, les bonis au rendement sont aussi suspendus pour l'année 2013-2014, en vertu de l'article 8 de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Par conséquent, aucun boni au rendement n'a été versé en 2013-2014.

Bonis au rendement accordés en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement (1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013)

STATUT	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL
Cadres	0	0 \$
Cadres juridiques*	s. o.	s. o.
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

* La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

1. Projets concernant les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2013-2014, la Direction des ressources informationnelles a traité 26 projets, auxquels elle a consacré un budget global de près de 8,5 millions de dollars. Parmi ces projets, huit ont été menés à terme durant l'année, tandis que les 18 autres se poursuivront en 2014-2015.

Les écarts à la baisse des débours réels par rapport à ceux qui étaient planifiés pour les projets de développement (1 300 800 \$) s'expliquent par le décalage dans la réalisation de certains projets, tandis que l'augmentation des débours réels des autres activités (300 300 \$) s'explique par le fait qu'on a pourvu à tous les postes, ce qui a entraîné une hausse de la rémunération.

La majorité des projets réalisés au cours de l'année visaient à réduire les risques associés à la désuétude ainsi qu'à améliorer les systèmes d'information afin d'assurer et d'accroître la qualité des services. Parmi ces projets, mentionnons les suivants :

- la mise à niveau des postes informatiques des employés du Ministère avec la migration vers Windows 8.1 et la suite bureautique Office 2010;
- la refonte du système informatique du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);
- La mise en place du Comptoir de données sur l'aide financière.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2013-2014

TOTAL	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS (000 \$)	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	747,1	764,9	Écart non significatif
Activités de continuité	8 207,4	8 489,9	Écart non significatif
Projets	9 613,0	8 312,2	L'écart s'explique par le décalage dans la réalisation de certains projets
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	18 567,5	17 567,0	

Liste et état d'avancement des principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	AVANCEMENT (%)
Évolution de la suite bureautique et du système d'exploitation	73
PCTFA 2013 : réalisation	18
Comptoir de données sur l'aide financière	69

Ressources affectées aux principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)*	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES (000 \$)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Évolution de la suite bureautique et du système d'exploitation	3,1	2,1	948,0	704,7	Budget et calendrier global du projet respectés, avec léger retard dans le déploiement
PCTFA 2013 : réalisation	6,5	2,2	2 419,0	2 197,7	Suspension du projet d'avril à décembre
Comptoir de données sur l'aide financière	2,2	0,0	695,0	634,8	Budget global et échéancier du projet respectés, avec décalage de certaines dépenses en 2014-2015

*ETC calculé à partir d'un salaire moyen de 77 000 \$ (220 jours à un taux de 350 \$ par jour).

2. Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Le 10 mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards permettant à tous les citoyens de naviguer sans obstacle sur les sites Web de l'Administration québécoise. Ces trois standards sont utiles pour les personnes handicapées, de même que pour d'autres clientèles, notamment les personnes vieillissantes, analphabètes et allophones ainsi que les utilisateurs de technologies désuètes ou émergentes (appareils mobiles).

Le Ministère met graduellement en application les standards depuis 2010, moment de la refonte technologique de son site Internet. Les éléments qui suivent font état de la mise en œuvre des trois standards au Ministère au cours de l'année 2013-2014.

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
<p>Conformité</p> <p>Sections ou sites encore non conformes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intranet ministériel (en refonte en 2014) • Intranet de l'Institut de technologie agroalimentaire • Certains documents téléchargeables • Site promotionnel <i>Foods of Quebec</i> • Base de données du site Carrefour alimentaire du Québec, basée dans ICRIQ.com⁵⁸ • Herbier virtuel, section autonome intégrée au site Internet du Ministère • Applications ministérielles, formulaires <i>InfoPath</i>[®] et sites de collaboration de Microsoft^{MC}
<p>Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres du comité de travail • Recommandations pour une stratégie ministérielle de mise en œuvre • Accessibilité de plus de 50 documents destinés au grand public les plus téléchargés (site Internet) • Refonte du site gouvernemental OGM, notamment pour le rendre accessible • Formation de ressources clés • Séances de sensibilisation portant sur l'accessibilité dans certaines directions • Début du projet de refonte de l'intranet ministériel • Les nouveaux sites Web réalisés par la Direction des communications le sont en tenant compte des standards
<p>Obstacles et situations particulières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La suite Office 2003 (la migration vers Office 2010 est en cours en 2014) • Le cadre de développement des projets informatiques ne peut soutenir les standards d'accessibilité sans des investissements majeurs (applications ministérielles) • La gestion du changement est délicate dans certains cas; une période d'adaptation à moyen terme s'avère donc nécessaire
<p>Plan d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie ministérielle de mise en œuvre a été élaborée et s'étend sur plus d'une année • Le point sera fait après les actions prévues à la suite de la migration vers Office 2010
<p>Sensibilisation et formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques ressources clés ont été formées et sensibilisées • La sensibilisation et la formation se poursuivront à la suite de la migration vers Office 2010
<p>Ressources mises à contribution</p>	<p>Le comité de travail est composé des directions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction des communications • Direction des ressources humaines • Directions des ressources informationnelles <p>Autres contributions : Ressources clés désignées dans certaines directions</p>
<p>Cadre de gouvernance</p>	<p>Abordé sommairement dans la stratégie ministérielle de mise en œuvre</p>

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

1. Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1), le Ministère assume des responsabilités concernant l'accès aux documents qu'il a en sa possession relativement à la réalisation de son mandat et à l'égard des mesures visant à assurer la protection des renseignements personnels.

Il diffuse, dans son site Web, les documents et les renseignements prévus au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, r.2), dont l'inventaire des fichiers de renseignements personnels et le registre des communications de renseignements personnels.

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a évalué, en 2013-2014, cinq projets de sondage qui comportaient une collecte, une utilisation ou la conservation de renseignements personnels. Soulignons que divers documents de référence et des outils de travail ont été élaborés à l'usage des chargés de projet de sondage, dont le *Guide de réalisation d'un sondage*, un devis descriptif et les *Lignes directrices sur la protection des renseignements personnels dans le cadre de sondages*.

En ce qui concerne les demandes d'accès, le Ministère a reçu 390 demandes en 2013-2014, soit une hausse de 28 % par rapport à l'exercice précédent. De ce nombre, 249 dossiers ont été traités à l'intérieur du délai de 20 jours prescrit dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (soit près de 64 % des demandes). Le tableau ci-dessous présente la répartition des demandes.

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	NOMBRE 2013-2014	NOMBRE 2012-2013
Décisions :		
Acceptées et renseignements transmis	190	152
Acceptées partiellement ⁵⁹	95	62
Refusées	105	89
Types de demandes* :		
Accès aux documents	314	269
Accès aux renseignements personnels	28	52
Accès au dossier personnel	49	1
Rectification de renseignements personnels	0	0
Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	5	4

* Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

⁵⁹ Principaux motifs de refus : protection des renseignements personnels et incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'administration de la justice, sur l'économie ou sur les décisions administratives.

2. Accès à l'égalité en emploi

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fonction publique, le Ministère applique les différents programmes et mesures visant à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, des communautés culturelles, des anglophones et des personnes handicapées. Les statistiques suivantes rendent compte des résultats obtenus par le Ministère quant aux objectifs gouvernementaux en la matière.

> Données globales

Embauche totale au cours de la période 2013-2014

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Total des personnes embauchées	92	222	148	41	503

Nombre d'employés en place en date du 31 mars 2014

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	STAGIAIRES / ÉTUDIANTS	TOTAL
Employés en place	1 502	231	31	1 764

> Représentativité des femmes

Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi

EMBAUCHE	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	61	138	106	29	334
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014	66,3 %	62,2 %	71,6 %	70,7 %	66,4 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014

REPRÉSENTATIVITÉ	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	105	776	485	121	0	15	1 502
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	44	381	322	117	0	2	866
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	41,9 %	49,1 %	66,4 %	96,7 %	0 %	13,3 %	57,7 %

* Personnel professionnel : comprend également les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et les dentistes.

> Membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées**Taux d'embauche des membres des groupes cibles⁶⁰ en 2013-2014**

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2013-2014	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	92	9	0	0	4	13	14,1
Occasionnels	222	15	5	0	1	21	9,5
Étudiants	148	3	5	3	0	11	7,4
Stagiaires	41	2	0	0	0	2	4,9

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

ANNÉES	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2011-2012	15,2	5,6	4,5	5,4
2012-2013	15,4	5,4	6,0	4,0
2013-2014	14,1	9,5	7,4	4,9

Taux de représentativité des membres des groupes cibles⁶¹ au sein de l'effectif régulier- résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2014	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2014 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2013	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2013 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2012	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2012 (%)
Communautés culturelles	94	6,3	92	6,2	82	5,6
Autochtones	5	0,3	7	0,5	7	0,5
Anglophones	11	0,7	12	0,8	9	0,6
Personnes handicapées	18	1,2	17	1,1	17	1,2

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier - résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT Nombre (%)	PERSONNEL PROFESSIONNEL* Nombre (%)	PERSONNEL TECHNICIEN Nombre (%)	PERSONNEL DE BUREAU Nombre (%)	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX Nombre (%)	PERSONNEL OUVRIER Nombre (%)	TOTAL Nombre (%)
Communautés culturelles	2 (0,1)	57 (3,8)	30 (2,0)	5 (0,3)	0 (0)	0 (0)	94 (6,3)
Autochtones	0 (0)	3 (0,2)	1 (0,1)	1 (0,1)	0 (0)	0 (0)	5 (0,3)
Anglophones	0 (0)	7 (0,5)	3 (0,2)	1 (0,1)	0 (0)	0 (0)	11 (0,7)
Personnes handicapées	1 (0,1)	8 (0,5)	9 (0,6)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	18 (1,2)

* Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

⁶⁰ Objectif gouvernemental : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

⁶¹ Objectif gouvernemental : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

> Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec

AUTOMNE 2013 (COHORTES 2014)	AUTOMNE 2012 (COHORTES 2013)	AUTOMNE 2011 (COHORTES 2012)
7	5	3

Nombre de nouveaux participants accueillis

2013-2014	2012-2013	2011-2012
1	2	2

Autres mesures ou actions en 2013-2014 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE VISÉ	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Aucune	0	0

3. Égalité entre les femmes et les hommes : une analyse différenciée selon les sexes des jeunes de la relève agricole

La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée en 2006. Avec cette politique, le Secrétariat à la condition féminine convie tous les ministères et les organismes du gouvernement à faire la lutte à la discrimination tout en faisant la promotion de l'égalité.

L'un des instruments rattachés à la gouvernance de cette politique, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), est l'approche qui définit la volonté d'intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des décisions gouvernementales ainsi qu'aux instances régionales et locales. Elle a pour objectif de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet, d'une politique ou d'un programme tout en tenant compte des réalités et des besoins différenciés selon les sexes. La collecte de données ou les études sont souvent un préalable aux étapes subséquentes de l'ADS. Elles servent à prévenir ou à corriger des inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour sa part, le Ministère s'est engagé à réaliser une action dans le cadre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015. Il s'agit de l'action 3 soit : « Réaliser une analyse différenciée selon les sexes dans le cas des jeunes de la relève agricole ». À cette fin, en 2012-2013, l'analyse des données sexuées sur la relève agricole et la rédaction du rapport *Relève agricole féminine : des parcours qui se distinguent de ceux des hommes*, ont été réalisées. Cette analyse met en lumière les différences de profil et de cheminement entre les femmes et les hommes qui font carrière dans le secteur agricole. La version définitive du rapport a été rendue publique à l'été 2013.

4. Emploi et qualité de la langue française

En juin 2013, le Ministère a adopté sa nouvelle politique linguistique. Elle remplace la politique précédente (datant de 1997) et s'inscrit dans le sillon de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, rendue publique en 2011.

Le sous-ministre est responsable de la mise en œuvre de la Politique linguistique, tout comme de l'application de la Charte de la langue française. À cet égard, il a désigné un membre de la Direction des communications à titre de mandataire. Celui-ci anime le comité ministériel de la Politique linguistique, groupe qui est appelé à veiller à la mise en œuvre de la Politique linguistique ainsi qu'à proposer des correctifs ou des bonifications au besoin. La nouvelle version de la Politique linguistique, qui a été soumise à l'Office québécois de la langue française pour approbation, s'harmonise avec la mission, les caractéristiques et les sphères d'activité propres du Ministère. Son adoption a fait l'objet de plusieurs messages au personnel et le document est diffusé dans l'intranet ainsi que dans le site Internet du Ministère.

La nouvelle Politique linguistique confirme non seulement que le Ministère privilégie l'unilinguisme français dans la conduite de ses activités, mais aussi qu'il accorde une attention particulière à la qualité de la langue française. En outre, la Politique précise les règles qui entourent la diffusion de l'information et la communication sous toutes ses formes, par exemple la diffusion de l'information dans les sites Web, la gestion des demandes de traduction ou encore les communications scientifiques.

Au cours de l'année 2013-2014, la vigilance s'est maintenue en ce qui concerne la mise en application de la Politique gouvernementale, de la Politique linguistique ministérielle ainsi qu'en ce qui a trait au respect des dispositions de la Charte de la langue française au sein du Ministère. Ainsi, la personne-ressource en la matière a été mise à contribution à 27 reprises par les gestionnaires ou par les membres du personnel afin d'expliquer des éléments de la Charte de la langue française, de la Politique gouvernementale ou de la Politique linguistique du Ministère, et aussi afin d'expliquer les droits et les obligations du Ministère à ce chapitre. Ces interventions se rapportaient pour l'essentiel à des demandes d'information sur l'emploi d'une langue seconde, en l'occurrence l'anglais, dans certaines activités du Ministère, sur la correspondance, ou encore sur la traduction de documents.

5. Allègement réglementaire et administratif

Les formalités administratives découlent des lois et règlements; elles en constituent les modalités d'application concrètes. La conformité aux exigences entraîne des coûts directs pour les entreprises et le gouvernement en raison du temps, de l'équipement ou des sommes d'argent nécessaires pour y donner suite.

Ce contexte d'ensemble et les demandes répétées des milieux d'affaires, véhiculées notamment dans les rapports des groupes-conseils et dans les enquêtes de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ont incité le gouvernement du Québec à faire de la réduction des formalités administratives imposées aux entreprises l'une de ses priorités en matière de développement économique.

> Formalités administratives imposées aux entreprises

Conformément au plan d'action gouvernemental en la matière, le Ministère a participé aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives imposées aux entreprises afin de déposer ses résultats auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Les données de l'année civile 2013 n'étant pas disponibles au moment de la production de ce rapport annuel de gestion, elles seront présentées dans la prochaine édition.

Pour l'année 2012, le nombre de formalités est demeuré stable à 23. Le volume total de permis, de rapports et de formulaires d'enregistrement a, quant à lui, diminué de 0,6 % entre 2011 et 2012, passant de 80 528 à 80 030.

Le coût total des formalités assumé par les entreprises a globalement diminué de 4,7 % entre 2011 et 2012, passant de 4 686 590 \$ à 4 465 847 \$. Cette baisse est principalement liée à la simplification des formulaires et à l'usage de transmissions électroniques aux fins de l'enregistrement des exploitations agricoles. En 2011, cette formalité représentait à elle seule 72,0 % du coût total des formalités administratives imposées aux entreprises par le Ministère.

Entre 2004 et la fin de l'année 2012, le MAPAQ a réduit le coût des formalités administratives imposées aux entreprises de 28,9 %. La cible gouvernementale est de réduire ce coût d'au moins 20 % d'ici 2015.

> Plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015

En mettant en œuvre le Plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015, le Ministère concourt à l'objectif gouvernemental d'allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Ainsi, on note les réalisations suivantes pour la dernière année :

- **Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation**

Des travaux concernant la révision du régime des permis et des règlements en alimentation sont en cours et un échéancier a été déposé. La révision des permis vise à alléger, pour la clientèle et pour l'administration, le nombre de catégories de permis.

- **Publication de formulaires allégés et de trousseaux d'information pour les permis de transformation alimentaire et de vente en gros**

Le MAPAQ a terminé les travaux ayant pour but de simplifier les démarches pour obtenir un permis de vente en gros de produits carnés ou un permis d'exploitation d'usine laitière, ce qui a également aidé à clarifier l'information qui est transmise aux demandeurs. Le Ministère a terminé les travaux en 2013-2014 et il a rendu accessibles, dans son site Internet, deux trousseaux (formulaires et guides) qui facilitent les procédures pour les demandeurs de permis. Les objectifs ont été atteints dans ces secteurs, notamment en ce qui a trait à la simplification.

- **Simplification du Programme de crédit de taxes foncières agricoles**

Le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) permet de réduire, pour l'exploitation agricole enregistrée, le coût des taxes foncières et des compensations applicables à l'égard de ses immeubles (terres et bâtiments). Il est universel et couvre l'ensemble des exploitations agricoles enregistrées (environ 30 000). Le remboursement est versé sous forme d'avance (crédit) par la municipalité en réduction du compte de taxes municipales du propriétaire foncier. Le Ministère rembourse à la municipalité le crédit accordé.

Chaque année, le Ministère estime le crédit transmis à la municipalité avec les données de l'exploitant de l'année courante pour l'année suivante. À la fin de l'année financière, il vérifie son estimation et ajuste son aide au besoin. Cet ajustement génère des paiements par chèque ou des factures, selon le cas.

Le PCTFA fait présentement l'objet d'une révision de son approche administrative et une prestation électronique de services (PES) sera mise en place afin de permettre aux exploitants et aux propriétaires de consulter leur dossier et d'en suivre l'évolution. Les clients pourront aussi ajouter, modifier ou retirer des unités d'évaluation et faire des demandes d'aide par l'entremise d'un code d'accès. Un prototype de la PES a été mis à l'essai par certains utilisateurs issus de la clientèle agricole. Les commentaires recueillis seront mis à profit lors de la phase de réalisation.

- **Renouvellement en continu de l'enregistrement et prestation électronique de services intégrée pour le Programme de crédit de taxes foncières agricoles**

Des modifications ont été proposées pour alléger le processus de renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles. Les objectifs sont de préconiser l'approche service à la clientèle, c'est-à-dire de faciliter la tâche au client et d'optimiser nos façons de faire dans un esprit de saine gestion.

Ainsi le Ministère ne fera plus d'opération massive téléphonique pour procéder à ce renouvellement; il procédera plutôt de façon continue. Il répartira sur trois ans le renouvellement d'environ 30 000 exploitations agricoles enregistrées, soit environ 10 000 exploitations par année. De cette façon, le Ministère allégera le travail des ressources en région et facilitera le renouvellement de la fiche d'enregistrement pour les exploitants.

Le processus de renouvellement en continu de l'enregistrement a été mis en place et sera expérimenté pendant les trois prochaines années.

Par la prestation électronique de services mise en place pour le PCTFA, une partie des informations du dossier d'enregistrement pourra être mise à jour plus régulièrement par les clients. Le développement de la PES s'inscrit dans l'objectif du Ministère de réduire, pour l'exploitant agricole, le nombre de documents à fournir. De plus, elle permettra à l'exploitant de mettre à jour son dossier, et ce, sans avoir à se déplacer au Centre de services agricoles du MAPAQ.

- **Révision des outils et de processus de délivrance de permis de pêche commerciale**

L'objectif général de la révision consiste à actualiser le processus de délivrance des permis de pêche commerciale aux espèces diadromes⁶² et d'eau douce, à en moderniser les procédés et à optimiser le suivi statistique dans le but d'améliorer l'offre de service ministérielle en la matière.

Le projet se décline en deux volets. Le premier consiste à élaborer une politique de délivrance des permis de pêche commerciale aux espèces diadromes et d'eau douce adaptée aux nouvelles conditions d'exercice de la pêche commerciale en eaux intérieures. Le second volet vise plutôt la révision du système d'information actuel afin de faciliter notamment le traitement statistique des captures.

En février 2013, la directive ministérielle Politique et procédures de délivrance des permis de pêche commerciale aux espèces anadromes⁶³, catadromes⁶⁴ et d'eau douce a été adoptée. Des travaux d'analyse et d'évaluation sont actuellement en cours quant à la révision du système d'information.

- **Prestation électronique de services et dossier client pour les établissements alimentaires**

Cinq mesures administratives ayant un potentiel d'amélioration du taux d'utilisation de la PES pour les renouvellements de permis ont été mises en œuvre en 2013-2014 : la réalisation d'une campagne de communication, la révision du site Web afin de permettre le renouvellement des permis en ligne, l'ajout d'un dépliant incitatif au formulaire de renouvellement, la mise en évidence du service en ligne sur les formulaires de renouvellement et un message incitatif à l'endos des enveloppes d'envoi.

Selon les données recueillies du 1^{er} avril 2013 au 19 mars 2014, ces mesures ont augmenté le taux de renouvellement des permis de restauration en ligne d'un peu plus de 5 % par rapport à l'année précédente.

⁶² Terme général utilisé pour qualifier des poissons qui migrent librement entre l'eau salée et l'eau douce, soit les poissons anadromes et catadromes.

⁶³ Poisson anadrome : poisson migrateur qui vit en eau salée et se reproduit en eau douce (ex. : omble de fontaine, esturgeon noir).

⁶⁴ Poisson catadrome : poisson migrateur qui vit en eau douce et qui se reproduit en eau salée (ex. : anguille d'Amérique).

6. Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques

Dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, priorité 11⁶⁵, volet « Les bâtiments de l'État », le Ministère a réalisé plusieurs projets visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses propriétés.

À l'ITA, campus de Saint-Hyacinthe :

La poursuite de la réfection de l'enveloppe du bâtiment principal au cours de l'année a permis de moderniser les vitres d'origine en installant un vitrage à haut rendement énergétique, d'isoler partiellement certaines sections des murs extérieurs lors du changement de briques et d'éliminer les fuites d'air du périmètre extérieur. Par ailleurs, l'enveloppe extérieure de l'amphithéâtre a été remplacée; un nouveau pare-vapeur et une nouvelle isolation plus performante ont été ajoutés au cours de l'opération.

À l'ITA, campus de La Pocatière :

Le remplacement de la fenestration de l'aile B du bâtiment principal a permis de moderniser le vitrage pour une meilleure efficacité énergétique.

En ce qui concerne le volet « Les déplacements de la fonction publique », le Ministère a mis en œuvre plusieurs actions dans le cadre du programme de navettage durable. Mentionnons entre autres :

- l'organisation d'activités pour encourager l'utilisation des transports actifs et en commun;
- l'inscription du Ministère à une plateforme interactive de covoiturage pour faciliter le jumelage entre les employés.

De plus, le Ministère a sensibilisé le personnel ainsi que la clientèle étudiante de l'ITA, campus de La Pocatière, à la pollution engendrée lorsqu'on laisse tourner le moteur d'un véhicule pendant qu'il est stationné.

65 Priorité 11 : « Favoriser la réduction de GES reliés aux opérations de l'administration publique ».

7. Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable

> Vérificateur général du Québec

Le Secrétariat du Conseil du trésor demande aux ministères et organismes de faire état des actions entreprises afin de donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec au cours de l'année ou dans les années antérieures.

Les ministères et organismes peuvent cesser de faire état de ces actions lorsqu'ils jugent que les recommandations ont trouvé une réponse suffisante ou si elles sont devenues désuètes, par exemple en raison de changements organisationnels. Dans le cas où le Vérificateur général du Québec en jugerait autrement à l'occasion des suivis qu'il effectue, les ministères et organismes devront faire état des nouvelles démarches entreprises pour résoudre les problèmes qui perdurent.

Pour le Ministère, aucun suivi n'a été nécessaire en 2013-2014.

> Commissaire au développement durable

Ainsi que le prévoit l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le Commissaire au développement durable.

Aucune recommandation ni commentaire n'a été formulé à l'endroit du Ministère en 2013-2014.



ANNEXES

LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (c. P-5.1), annexe B
- Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

POUR NOUS JOINDRE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Renseignements généraux : 418 380-2110

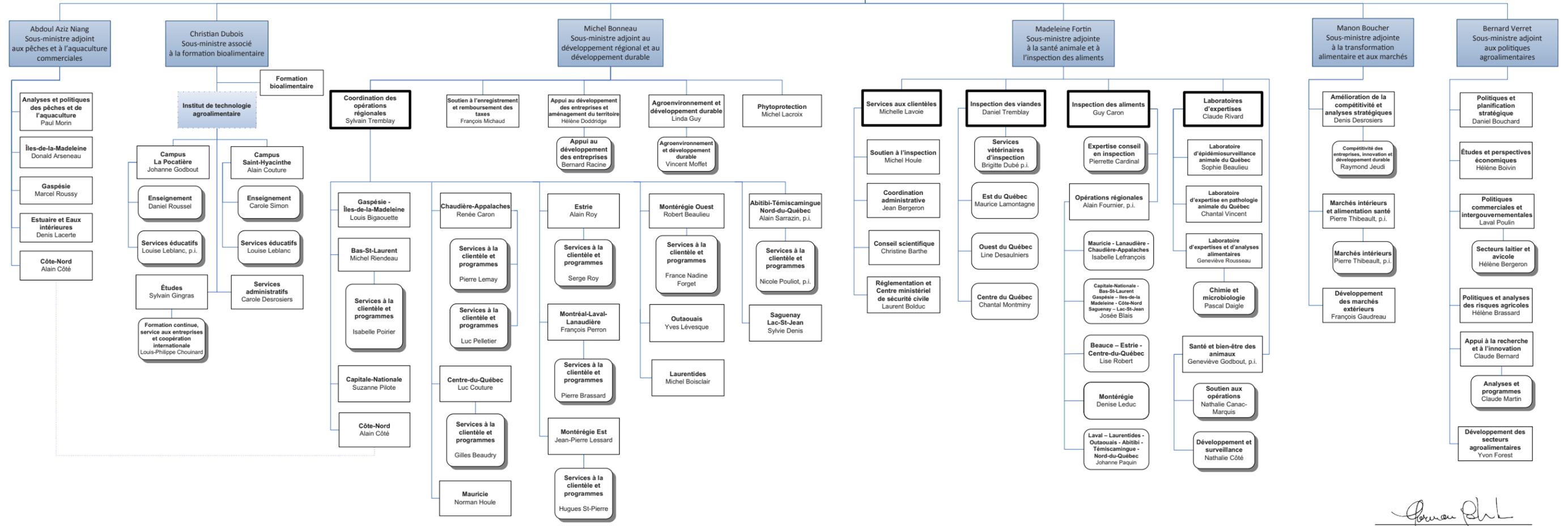
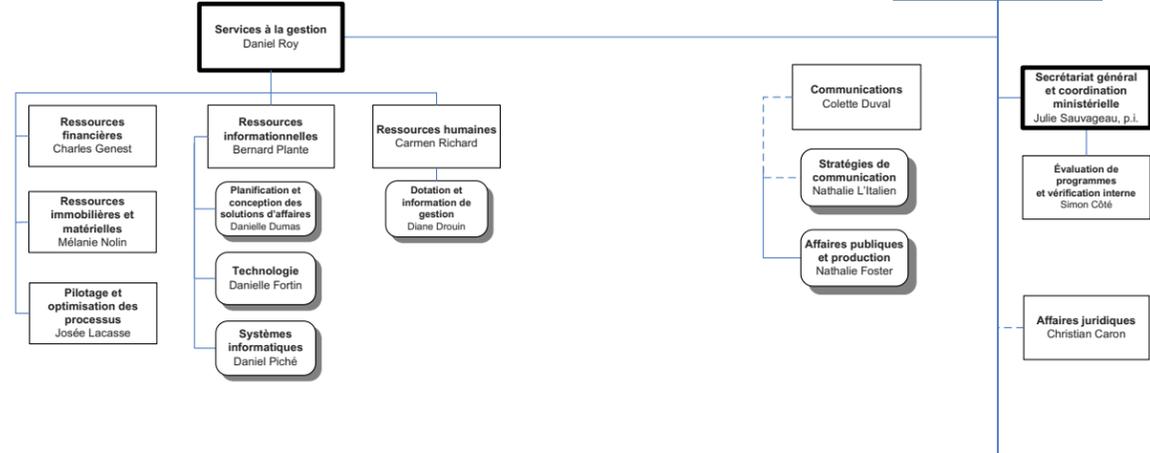
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez consulter le site Internet du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

François Gendron
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Norman Johnston
Sous-ministre



Norman Johnston
Sous-ministre

31 MARS 2014

Légende : Sous-ministériat Direction générale Direction et direction régionale Direction adjointe Direction régionale adjointe

